



Séance ordinaire du mardi 28 septembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un et le vingt-huit septembre, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Cycles de l'eau

Nombre de membres en exercice : 92

Présents :

Tasnime AKBARALY, Florence AUBY, Jean-François AUDRIN, Geniès BALAZUN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Roger CAIZERGUES, Renaud CALVAT, Michelle CASSAR, Stéphane CHAMPAY, Roger-Yannick CHARTIER, Bernadette CONTE-ARRANZ, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Zohra DIRHOUSI, Alenka DOULAIN, Maryse FAYE, Mylène FOURCADE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Serge GUISEPPIN, Régine ILLAIRE, Frédéric LAFFORGUE, Nathalie LEVY, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Isabelle MARSALA, Jacques MARTINIER, Marie MASSART, Cyril MEUNIER, Julien MIRO, Séverine MONIN, Véronique NEGRET, Laurent NISON, Marie-Delphine PARPILLON, Bruno PATERNOT, Eric PENSO, Céline PINTARD, Joël RAYMOND, René REVOL, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Jean-Pierre RICO, Anne RIMBERT, François RIO, Sylvie ROS-ROUART, Séverine SAINT-MARTIN, Jean-Luc SAVY, Mikel SEBLIN, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Isabelle TOUZARD, Joëlle URBANI, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA, Patricia WEBER.

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Mohed ALTRAD, William ARS, Michel ASLANIAN, Mathilde BORNE, Michel CALVO, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Hind EMAD, Julie FRÊCHE, Clare HART, Guy LAURET, Max LEVITA, Eliane LLORET, Nicole MARIN-KHOURY, Jean-Luc MEISSONNIER, Patricia MIRALLES, Arnaud MOYNIER, Clothilde OLLIER, Yvon PELLET, Célia SERRANO, François VASQUEZ.

Absent(es) / Excusé(es) :

Christian ASSAF, Emilie CABELLO, Abdi EL KANDOUSSI, Jean-Noël FOURCADE, Clara GIMENEZ, Stéphanie JANNIN, Laurent JAOU, Lionel LOPEZ, Hervé MARTIN, Agnès SAURAT, Philippe SAUREL, Bernard TRAVIER

Cycles de l'eau - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'eau brute pour l'année 2020 - Approbation

Monsieur René REVOL, Vice-Président, rapporte :

Montpellier Méditerranée Métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence « Eau Potable » de plein droit en lieu et place des communes membres en application de l'arrêté préfectoral n°2009-1-1532 du 22 juin 2009.

La compétence eau potable est assurée selon le principe de représentation substitution sur 18 des 31 communes et en régie sur les 13 autres, soit 384 288 habitants (Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Pérols, Prades-le-lez, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone).

L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI, ici la Métropole) doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement à l'assemblée délibérante. Celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Métropole et dans les communes. Parallèlement, un exemplaire doit être adressé par le Président au Préfet pour information (articles L.2225-5 et D.2224-5 du CGCT).

En terme d'organisation du service, par délibération en date du 7 mai 2014, la Métropole a adopté le principe d'une gestion en régie de son service public de l'eau potable sur les treize communes et de son service de l'eau brute pour l'ensemble du territoire métropolitain et ce à compter du 1^{er} janvier 2016. La Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a été créée par délibération du 28 avril 2015 sous forme d'une régie personnalisée, dotée d'une personnalité juridique distincte de celle de la Métropole, et de l'autonomie financière. Son Conseil d'Administration est composé de 20 membres, 14 membres issus du Conseil de Métropole, 4 représentants d'associations de consommateurs ou de défense de l'environnement, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel, tous à voix délibérative.

Les relations entre la Métropole et la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole ont été définies par une convention d'objectifs qui fixe les missions de chacune des parties, organise le suivi de l'activité de la Régie, définit les enjeux et les objectifs à atteindre par le service. Cette dernière a été renouvelée pour une durée de deux ans par délibération en date du 29 mars 2021, qui a permis d'ajuster les objectifs assignés à la Régie et redéfinir les indicateurs nécessaires.

Le service public de l'eau potable est alimenté par 7 captages en service dont le principal est la source du Lez, et est constitué de près de 1 329 kms de réseaux d'adduction et de distribution, 30 réservoirs d'une capacité totale de 113 800 m³, et une station de traitement d'eau potable en service d'une capacité de 2 000 l/s, pour 80 985 abonnés.

La ressource principale est la source du Lez, pour un débit de prélèvement autorisé de 1 700 l/s qui alimente l'usine de clarification et de traitement François Arago à Montpellier. En complément de la source du Lez, lors de la période d'étiage, l'eau du canal BRL peut être distribuée après traitement sur la même station François Arago, adaptée en conséquence.

Les Communes de Montpellier, Juvignac et Prades-le-lez sont exclusivement alimentées par la source du Lez. Les Communes de Grabels, Jacou, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone sont alimentées par la source du Lez pour partie et des captages pour le reste. Seuls des forages locaux alimentent les Communes de Saint-Brès et Sussargues. Pour les Communes de Lattes et Pérols, l'alimentation est assurée par l'eau du Bas-Rhône Languedoc traitée par l'usine de potabilisation de Vauguières, dont la gestion relève de Pays de l'Or Agglomération.

La tarification au 1^{er} janvier 2020 est identique à celle votée en décembre 2015 par la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole conformément à la convention d'objectifs la liant la Métropole, qui fixe la stabilité tarifaire sur cinq années.

Le tarif fixé par la Régie se décompose comme suit :

- Une partie fixe semestrielle, fonction du diamètre du compteur, de 9 € HT pour un compteur de 20 mm ou moins ;
- Une partie proportionnelle dont le montant est fixé à 1 € HT pour la tranche inférieure ou égale à une consommation de 120 m³ par an et à 1,123 € HT pour la tranche supérieure à 120 m³ par an.

Au global, sur l'année 2020, 32,7 Mm³ d'eau potable ont été produits, soit une évolution de 1 % par rapport à 2019, 3,9 Mm³ achetés (-14,78 % par rapport à 2019) et 6,3 Mm³ vendus en gros (+0,08 % par rapport à 2019). Les volumes consommés représentent 26 Mm³ tout usage confondu (abonnés, eau de services tel que purges, nettoyage des réservoirs..., et volume consommés sans comptage notamment pour les bornes incendie, l'arrosage public...), soit une évolution de 1,08 % par rapport à 2019.

Les travaux réalisés en 2020 ont représenté un budget de 22,2 M€. Cela concerne principalement des travaux de réfection des réservoirs, des travaux de renouvellement de réseaux et de branchements et l'opération « Etage 105 ».

L'opération « Etage 105 » est fondée sur la nécessité de sécuriser à 100 % les besoins actuels et futurs de la commune de Grabels et renforcer le système d'alimentation de l'étage 105 pour répondre aux besoins de l'urbanisation future. Il s'agit de renouveler et réhabiliter les équipements structurants le nécessitant : station, réservoirs, canalisations.

Les travaux de canalisation (1^{ère} phase : route de Mende, rue de l'Hortus et avenue du Pic Saint-Loup) et de construction de la station de pompage sur le site de Montmaur ont démarré fin 2019 et se sont achevés fin 2020. Le coût des travaux de la phase 1 canalisations et de la station de pompage est de 6,1 M€ HT. L'étude de projet pour la phase 2 « canalisations » est en cours.

Progressivement, la Régie des Eaux améliore sa connaissance de son patrimoine et conforte ses données sur les linéaires de réseaux, nombre et linéaire de branchement.

En 2020, le linéaire de réseaux inspectés au titre de la recherche de fuite a progressé de 29,8 %, le nombre de réparations de fuite a été de 319 interventions. Le rendement se maintient à 83,2 % malgré les confinements.

En application de l'arrêté préfectoral n°2008-1-3230 du 11 décembre 2008, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence "Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc" dite "Eau Brute" de plein droit en lieu et place des communes membres. Le patrimoine du service public de l'eau brute de la Métropole se situe sur quatre sites distincts, en milieu urbain. Ces réseaux ont pour objet l'arrosage d'espaces verts publics ou privés afin de préserver les ressources locales destinées à l'alimentation en eau potable locale.

Au global, sur l'année 2020, les volumes consommés représentent 268 351 m³ tout usage confondu (eau brute à usage divers, petits consommateurs, agricole, appoint incendie), soit une évolution de - 6,51 % par rapport à 2019.

L'accès à la ressource en eau brute représente un enjeu fort pour l'agriculture dans un contexte d'adaptation au changement climatique, de gestion économe des ressources en eau et de développement de l'agro-écologie.

Les années 2017 et 2019 ont été marquées par des déficits hydriques et des pics de température estivales records pouvant impacter fortement les rendements notamment viticoles.

Dans ce contexte, la Métropole a lancé fin novembre 2019 un nouveau schéma directeur de desserte en eau brute agricole pour réactualiser les besoins actuels et futurs et expertiser l'ensemble des solutions de desserte : renforcement et extension de réseaux hydrauliques, réutilisation d'eaux usées traitées, réutilisation de forages AEP abandonnés, retenues collinaires, etc.

L'année 2020 a permis la réalisation d'une étude prospective des besoins en eau et un état des lieux des réseaux et des ressources disponibles et ébauches de scénarii de desserte.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'eau brute a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le 15 septembre 2021, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :

- D'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'eau brute ;
- D'autoriser sa transmission à toutes les communes membres de Montpellier Méditerranée Métropole ;
- D'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 80 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 08/10/21

Pour extrait conforme,

Monsieur Le Président

Signé.

Michaël DELAFOSSE

Publiée le : 8 octobre 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20210928-170028-DE-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 08/10/21

Liste des annexes transmises en préfecture:

- Annexe 4 Rapport Annuel 2020 de la Régie des Eaux
- RPQS 2020 Eau potable et eau brute

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal

administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

CONVENTION D'OBJECTIFS

RAPPORT ANNUEL

2020



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	7
1 PLACER L'USAGER AU CŒUR DU SERVICE	8
1.1 REpondre aux besoins des abonnées et des usagers	8
1.1.1 ACTIONS	8
1.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	10
1.1.3 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA.....	12
1.2 GARANTIR L'ACCES A L'EAU	13
1.2.1 ACTIONS	13
1.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	14
1.2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES	15
1.2.3.1 Évolution du nombre d'abonnés par commune	15
1.2.3.2 Evolution des volumes consommés par commune (365 jours)	16
1.2.3.3 Évolution des volumes assujettis par commune	18
1.2.3.4 Évolution du nombre de branchements par catégorie (nouveaux, supprimés, fermés et non rouverts).....	20
1.2.3.5 Évolution des abonnements par catégorie (nouveaux, résiliés)	21
1.2.3.6 État des demandes de FSL	22
1.2.3.7 État des demandes de dégrèvements – Loi Warsmann	23
1.2.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA.....	24
1.2.4.1 Evolution du nombre d'habitants par commune	24
1.2.4.2 Abandons de créances et versements FSL	25
1.3 ASSURER LA TRANSPARENCE ET L'EDUCATION POPULAIRE	26
1.3.1 ACTIONS	26
1.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	27
1.3.3 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA.....	28
2 PRÉSERVER ET PROTÉGER LA RESSOURCE POUR GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT EN EAU DE QUALITÉ	29
2.1 PROTEGER LES RESSOURCES EN EAU	29
2.1.1 ACTIONS	29
2.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	30

2.1.3	DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES	32
2.1.3.1	Volumes prélevés par ressource	32
2.1.3.2	Volumes achetés à d'autres services	34
2.1.3.3	Volumes vendus à d'autres services	35
2.1.4	INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA.....	36
2.1.4.1	Volumes vendus et achetés en gros.....	36
2.1.4.2	Volumes vendus par période de relève selon le décret	37
2.1.4.3	Volumes mis en distribution	38
2.1.4.4	Volumes consommés autorisés (365 jours)	38
2.1.4.5	Volumes produits (365 jours)	39
2.1.4.6	Indice linéaire de pertes en réseau	39
2.1.4.7	Indice linéaire de volumes non comptés.....	40
2.1.4.8	Rendement du réseau de distribution.....	40
2.1.4.9	Qualité de l'eau	41
2.1.4.10	Réseau	42
2.1.4.11	Diagnostic.....	43
2.1.4.12	Nombre d'abonnés eau brute.....	44
2.2	RESPECTER LES NORMES DE QUALITE LES PLUS EXIGEANTES.....	45
2.2.1	ACTIONS	45
2.2.2	INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	46
2.2.3	DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES	47
2.2.3.1	Résultats du contrôle sanitaire.....	47
2.2.3.2	Détails des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques du contrôle sanitaire.....	48
2.2.3.3	Résultats de l'autocontrôle.....	49
2.2.3.4	Détail des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques de l'autocontrôle	50
2.3	ASSURER LA PERFORMANCE DU RESEAU ET DES INSTALLATIONS.....	51
2.3.1	ACTIONS	51
2.3.2	INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	52
2.3.3	DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES	54
2.3.3.1	Evolution du nombre de branchements en plomb	54
2.3.3.2	Suivi des réparations de fuites.....	55
2.3.3.3	Suivi des DT / DICT / ATU.....	57
2.3.3.4	Suivi des recherches de fuites et linéaires inspectés	58
2.3.3.5	Liste des travaux de renouvellement et grosses réparations réceptionnés à ce jour.....	60
2.3.3.6	Liste des nouveaux ouvrages mis en service.....	63
2.3.3.7	Liste des ouvrages mis hors service.....	64
2.3.3.8	Évolution générale des bâtiments, matériels et équipements exploités.....	65
2.3.4	INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA.....	66

2.3.4.1	Linéaire des canalisations et des branchements du réseau	66
2.3.4.2	Nombre total de branchements sur le réseau.....	67
2.3.4.3	Nombre de branchements neufs ajoutés	67
2.3.4.4	Nombre de branchements en plomb renouvelés	68
2.3.4.5	Renouvellement des compteurs.....	69
3	PERENNISER LA REGIE PAR UNE GESTION PERFORMANTE, RESPONSABLE ET EQUILIBREE	70
3.1	GARANTIR UNE GESTION SOBRE ET DURABLE	70
3.1.1	ACTIONS	70
3.1.2	INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	71
3.1.3	DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES	73
3.1.3.1	État de la trésorerie.....	73
3.1.3.2	Recettes des ventes d'eau.....	74
3.1.3.3	Montant des impayés	74
3.1.3.4	Suivi de la sinistralité	75
3.1.3.5	Suivi des contentieux	79
3.1.4	INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA.....	79
3.2	BATIR UN SERVICE PUBLIC FONDE SUR UN MODELE D'ENTREPRISE ETHIQUE	80
3.2.1	ACTIONS	80
3.2.2	INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	81
3.3	S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE ECO RESPONSABLE	83
3.3.1	ACTIONS	83
3.3.2	INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS	84

ANNEXES

ANNEXES 1 – DONNEES FINANCIERES

ANNEXES 2 – DONNEES SOCIALES

PREAMBULE

Le premier trimestre 2020 a été marqué par :

- Le démarrage de la période d'exécution des travaux relatif à la sécurisation et au renforcement de l'alimentation en eau potable de l'étage 105 (réseaux) ;
- La notification du marché relatif à la mise en place d'un nouveau SI Usagers à fin 2020 ;
- La publication du marché Centre d'appels ;
- La mise en place de 3 vannes de sectionnement sur la conduite DN1300 située Route de Mende dans le cadre de l'opération de la nouvelle ligne 5 du TRAM ;
- Le démarrage du confinement de la population à partir du 17 mars en raison de la crise sanitaire relative au coronavirus.

Le deuxième trimestre 2020 a été marqué par :

- Le confinement de la population jusqu'au 11 mai en raison de la crise sanitaire relative au coronavirus ;
- La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité pour assurer la continuité de la distribution de l'eau aux abonnés ;
- La mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité pour assurer le retour à une situation nominale d'activité ;
- La reprise des travaux du projet « Etage 105 » après quasiment 2 mois de suspension ;
- La notification des marchés relatifs au futur Centre d'appels et au prestataire éditique ;
- Les premières formations au futur SI Usagers ;
- La notification du marché relatif à la maîtrise d'œuvre du projet de renforcement des réseaux et ouvrages de l'ex-syndicat du Salaison ;
- L'attribution des marchés de renouvellement des feeders situés Route de Mende dans le cadre de la ligne N°5 du Tram.

Le troisième trimestre 2020 a été marqué par :

- Les travaux de raccordement des feeders effectués dans le cadre des travaux de la ligne 5 du tram ;
- Le démarrage des travaux de remplacement de feeder en DN1000 situé Route de Mende à Montpellier ;
- La réalisation d'un audit blanc en vue de la certification ISO 9001 prévue en 2021 ;
- Le lancement des premières réunions de travail afin de préparer la future convention d'objectifs.

Le quatrième trimestre 2020 a été marqué par :

- La fin de la période d'exécution des travaux relatif à la sécurisation et au renforcement de l'alimentation en eau potable de l'étage 105 (réseaux) ;
- La réparation d'une fuite sur la conduite en DN1000 à Montferrier sur Lez ;
- La mise en place d'une vanne de sectionnement en DN1000 au bas du bois de Montmaur à Montpellier en prévision des travaux du tram L5 dans ce secteur ;
- La réception des offres initiales pour la construction de l'usine de potabilisation de Valèdeau ;
- La migration des données et le déploiement du nouveau SI Usagers.

Par ailleurs, un avenant à la convention d'objectif a été adopté en février 2019. La Métropole et la Régie conviennent des principes suivants :

- Les indicateurs 1, 9, 21, 23, 33, 34, 35, 38, 41, 42, 43, 46, 50, 62, 65 sont maintenus à l'identique : l'atteinte des objectifs va pouvoir être mesurée à compter du bilan d'exercice 2018 ou l'atteinte des objectifs reste nécessaire bien que décalée dans le temps ;
- Les indicateurs 47 et 69 sont conservés mais la méthode de mesure d'atteinte de l'objectif reformulée car à adapter au contexte ou à rendre opérante. Il s'agit de la trésorerie disponible et des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- Les indicateurs 4, 13, 26, 58 et 66 sont supprimés car inopérants dans la période de durée de la convention d'objectifs. Ils pourront être repris ultérieurement. Il s'agit de la mesure de la satisfaction clientèle pour laquelle les outils de suivis ne sont pas adaptés à ce jour, de la mise en place d'une tarification sociale, du taux de sécurisation des besoins en pointe d'alimentation en eau qui ne sera améliorable qu'à compter de la mise en service de la nouvelle usine de potabilisation Valédeau escomptée en 2023, et des certifications ISO14001 et OHSAS 18001 ;
- Les indicateurs 18 et 19 sont retirés de la convention d'objectifs car relevant en premier lieu de la responsabilité ou d'actions de l'autorité organisatrice. Il s'agit de la création de points d'eau ou de fontaines d'eau à boire ou de la transparence de l'information publique.

SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

N°	Données Indicateur	VALEUR 2020	OBJECTIF 2020	RESULTAT
2	Taux d'appels perdus	2,98 %	≤ 5 %	
24	Rendement du réseau d'eau potable	83,2 %	≥ 85 %	
33	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire en microbiologie	98,1 %	≥ 99,5 %	
34	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	99,5 %	≥ 99,5 %	
37	Taux de réalisation des investissements	88,0 %	≥ 85 %	
38	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	0,71 %	≥ 1,0 %	
46	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,72 %	≤ 2,5 %	
59	Taux de gravité des accidents du travail	0,03	< 1	
60	Taux de fréquence des accidents du travail affectant le personnel	6,84	< 20	
62	Montant consacré à la formation, exprimé en % de la masse salariale	3,4 %	≥ 3 %	

1 PLACER L'USAGER AU CŒUR DU SERVICE

1.1 REPONDRE AUX BESOINS DES ABONNES ET DES USAGERS

1.1.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
1	Mise en place d'une assistance de qualité auprès des usagers	À évaluer par analyse des indicateurs présentés ci-après	/	/
2	Mise en place d'un système de certification ISO 9001	Certification en 2021	/	/
3	Déploiement des services techniques dédiés aux usagers sur le terrain en lien avec les demandes réalisées	/	01/01/2016	
4	Élaboration et mise en ligne d'un site internet de la Régie intégré au site de la Métropole disposant d'espaces communs et individuels propres à chaque abonné	/	Mars 2016	
5	Mise en place d'un accueil physique pour les usagers	/	01/01/2016	
6	Mise en place d'un service permettant d'informer les usagers des coupures d'eau	/	01/01/2016	
7	Mise en place d'une évaluation du respect des engagements pris dans le cadre du règlement de service	Publication réalisée en août 2019 Etude finalisée en 2020	/	/
8	Mise en place à compter de 2017 d'une évaluation de la satisfaction des usagers	Première étude réalisée en 2017 Nouvelle étude à réaliser	/	/

Commentaires :

Action N°1 : Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée en 2020. Dans le cadre du nouveau marché d'accueil téléphonique des usagers et abonnés (19DFU003), le Titulaire (Veolia Eau) doit mesurer la satisfaction des usagers vis-à-vis du service public de l'eau potable de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, sur un panel d'une taille minimum de 600 usagers, et ce, chaque année.

Action N°2 : L'audit de certification est programmé les 14, 15 et 16 avril 2021.

Action N°4 : De nouvelles fonctionnalités ont été mises en service depuis le mois de mai 2019 et sont venues améliorer le site. Les usagers peuvent dorénavant :

- Demander un devis pour un raccordement ;
- Signaler un problème technique ;
- Contacter un conseiller ou l'agence comptable ;

Action N°6 : L'information concernant les coupures d'eau peut se faire via un message téléphonique répété (appel sortant effectué par le prestataire du Centre d'appels) directement auprès des usagers en cas d'opérations programmées ou d'urgence via un boitage, un sms ou un mail, selon le délai d'intervention.

Action N°7 : L'étude réalisée durant le premier semestre 2020 a permis de montrer un taux de respect du règlement de service de 84%.

Action N°8 : Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée en 2020. Dans le cadre du nouveau marché d'accueil téléphonique des usagers et abonnés (19DFU003), le Titulaire (Veolia Eau) doit mesurer la satisfaction des usagers vis-à-vis du service public de l'eau potable de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, sur un panel d'une taille minimum de 600 usagers, et ce, chaque année.

1.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
1	Être certifié ISO 9001	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	2021
2	Taux d'appels perdus	Trimestrielle	%	1,73	5,00	2,76	3,03	2,98	2,05	45%		≤ 5%
3	Centre d'appel : usager en relation avec un conseiller en moins d' 1 min 30	Trimestrielle	%	90,50	78,00	80,17	80,33	81,63	90,32	-10%		≥ 85%
5	Délai moyen de réponse aux demandes écrites des abonnés et usagers	Trimestrielle	jours	5,20	4,42	6,68	5,07	5,30	3,10	71%		≤ 5 jours ouvrés
6	Taux de réclamation	Trimestrielle	%	0,72	0,58	0,91	1,23	3,41	1,69	102%		< 5%
7	Taux de demande d'abonnement ou de résiliation prise en compte en 1 jour	Trimestrielle	%	100	100	100	100	100	100	0%		≥ 85%
8	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Annuelle	%	/	/	/	/	1,57	2,51	-38%		< 3%
9	Taux de satisfaction usagers / abonnés	Annuelle	%	/	/	/	/	/	/	/	/	90%
10	Taux de respect d'une intervention en 2h00	Trimestrielle	%	100	100	100	100	100	100	0%		85% + 5% soit 90%
11	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Trimestrielle	%	100	100	100	100	100	100	0%		≥ 99,5%
12	Taux de réalisation des branchements sous 3 semaines (après obtention des autorisations)	Trimestrielle	%	100	100	100	100	100	100	0%		≥ 85%

Commentaires :

Indicateur N°1 : L'audit de certification est programmé les 14, 15 et 16 avril 2021.

Indicateur N°2 : Le taux d'appel perdu a augmenté au cours du deuxième trimestre le temps que le centre d'appels s'organise en télétravail suite au confinement lié à la crise sanitaire. Ce taux est revenu quasiment à la normale au cours du troisième trimestre et quatrième trimestre.

Indicateur N°3 : Le pourcentage d'usagers mis en relation avec un conseiller en moins d'1 minute 30 a diminué au cours du deuxième trimestre le temps que le centre d'appels s'organise en télétravail suite au confinement lié à la crise sanitaire. Ce pourcentage est revenu quasiment à la normale au cours du troisième trimestre et quatrième trimestre. En raison de l'année 2020 inédite, la valeur annuelle (81,63 %) atteint l'objectif 2019 (80 %) mais pas l'objectif 2020 (85 %).

Indicateur N°5 : Le délai moyen de réponse aux demandes écrites des abonnés et usagers a diminué au cours du deuxième trimestre proportionnellement au nombre de courriers reçus. Ce délai a augmenté au cours du troisième et quatrième trimestre en raison d'un nombre de courrier reçus en augmentation suite au confinement. En raison de l'année 2020 inédite, la valeur annuelle (5,3 jours ouvrés) atteint l'objectif 2019 (8 jours ouvrés) mais pas l'objectif 2020 (5 jours ouvrés).

Indicateur N°8 : Cet indicateur compare le jour de la détection de la fuite avec le jour de réparation. Les fuites réparées en urgence (sans information préalable car pas le temps matériel pour informer tous les usagers) sont celles dont le délai de réparation est de 0 jour. Ce mode de calcul peut être pénalisant dans le cas d'une réactivité importante sur les fuites non urgentes.

Indicateur N°10 : Cet indicateur est calculé selon le rapport entre le nombre d'interventions pendant la période considérée pour lesquelles la plage horaire n'a pas été respectée et le nombre total d'interventions pendant cette période. Ainsi, afin de fiabiliser ce calcul, les requêtes du nouveau SI Usagers pourront, à partir de 2021, comptabiliser l'ensemble des interventions urgentes, et associer à chacune le motif d'intervention (notamment les urgences), la date et l'heure de planification et de réalisation.

Indicateur N°11 : Cet indicateur évalue l'efficacité d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel la Régie s'est engagée (1 jour ouvrable). Le délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement. Ainsi, afin de fiabiliser ce calcul, les requêtes du nouveau SI Usagers pourront, à partir de 2021, comptabiliser l'ensemble des interventions d'ouverture de branchements de nouveaux abonnés et associer à chaque demande complète : le motif d'intervention (notamment l'ouverture d'un branchement), le statut de nouvel abonné, la date et l'heure de planification et de réalisation.

Indicateur N°12 : Une nouvelle méthode de calcul a été mise en œuvre au cours du quatrième trimestre 2020. Nous aurons suffisamment de données pour afficher une valeur représentative à partir de 2021 mais pas pour l'année 2020. Cette nouvelle méthode de calcul inclut les contraintes des demandeurs qui imposent parfois une intervention dans un délai supérieur à 3 semaines après l'obtention des autorisations, alors que la Régie se tient prête et pourrait intervenir dans ce délai. Ainsi, le délai de réalisation intègrera la date de planification à laquelle l'intervention a été convenue avec le demandeur.

1.1.3 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	Annuelle	U	/	/	/	/	127	199	-36%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Annuelle	jours ouvrables	/	/	/	/	1	1	0%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	Trimestrielle	U	57	46	73	100	276	134	106%

Commentaires :

Pour information, le service client téléphonique est joignable au 0 969 323 423 (prix d'un appel local) 24 h/24 et 7 j/7.

Indicateur VP.020 : Voir commentaire ci-dessus sur l'indicateur N°8.

Indicateur N°VP.003 : La méthode de calcul de cet indicateur devait être modifiée à partir du premier trimestre 2020 en calculant le nombre de réclamations après traitement et analyse de tous les courriers. Cependant, le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 ne nous a pas permis de finaliser cette méthode. Aussi, le nombre de réclamations reste calculé lors du tri initial à l'enregistrement des courriers, avant analyse. A noter que la valeur du deuxième trimestre est en baisse, probablement en conséquence du confinement. En effet, dans ces conditions, les volumes consommés ne sont pas relevés sur le terrain mais estimés, donc les fuites ne sont pas mesurées et l'utilisateur observe une consommation habituelle sur sa facture. D'où un nombre moins important de réclamations. En revanche, cette valeur a naturellement augmenté au cours du troisième et du quatrième trimestre.

1.2 GARANTIR L'ACCES A L'EAU

1.2.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
9	Création d'une cellule solidarité eau dédiée aux abonnés en difficulté de paiement	Accueil individualisé par l'agent comptable sur rendez-vous	Avril 2016	
10	Adhésion au Fonds de Solidarité Logement du Département	/	Avril 2016	
14	Traitement rapide des surconsommations en cas de fuite	/	Mars 2016	
15	Promotion de la mensualisation auprès des usagers	/	Janvier 2016	
16	Prix de l'eau baisse de 10% et la hausse est indexée à l'inflation	/	Janvier 2016	
17	Mise en place d'une tarification de l'eau brute qui couvre les charges d'exploitation et de maintenance	/	01/01/2016	

Commentaires :

Action N°9 : Une permanence pour le traitement des dossiers sensibles est effectuée par l'Agence comptable tous les mardis matins au siège de la Métropole sur rendez-vous.

Action N°10 : L'adhésion au Fond de Solidarité Logement, dont la compétence revient à la Métropole, abonde à hauteur de 25 000 € en 2020.

Action N°17 : Une tarification de l'eau brute a été mise en place dès le 1^{er} janvier 2016, en maintenant les conditions préalables, afin de garantir le service de distribution auprès des usagers. Une démarche de réalisation d'un schéma directeur sur le service d'eau brute est menée depuis 2019 par la Métropole afin de définir les modalités d'action les mieux adaptées aux besoins et à l'équilibre financier du service. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019, le Conseil d'Administration de la Régie a été alerté des difficultés d'équilibre budgétaire dans les prochaines années.

1.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
14	Montant des abandons de créances ou à un fond de solidarité	Annuelle	€ / m3	0,00476	0,00211	126%	/	0,5%
15	Taux de mensuralisation des factures	Annuelle	%	14,7	14,5	2%		30%
16	Taux de mensuralisation des usagers	Annuelle	%	36,0	34,2	5%		> année 2014 (26,9%) + 5%, soit 31,9%
17	Nombre de moyens de paiement proposé	Annuelle	U	6	6	0%		5

Commentaires :

Indicateur N°14 : L'augmentation de cet indicateur est en lien avec l'augmentation du montant des abandons de créances, en particulier celles de 2016. Il est nécessaire de préciser quel objectif est attendu pour 2020 avec la valeur « 0,5 % » étant donné que l'indicateur s'exprime en € / m³.

Indicateur N°17 : Les 6 moyens de paiement proposés par la Régie sont : le chèque, la carte bleue, le virement bancaire, le prélèvement, le TIP et le paiement en espèces à La Poste.

1.2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

1.2.3.1 Évolution du nombre d'abonnés par commune

	Au 31/12/2019			Au 31/03/2020			Au 30/06/2020			Au 30/09/2020			Au 31/12/2020			Variation entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020
	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	Total	dont domes-tiques	dont non domes-tiques	
Grabels	2 509	2 379	130	2 519	2 383	136	2 535	2 400	135	2 540	2 404	136	2 549	2 416	133	2%
Jacou	2 478	2 334	144	2 492	2 349	143	2 492	2 349	143	2 498	2 348	150	2 504	2 355	149	1%
Juvignac	3 841	3 679	162	3 902	3 738	164	3 939	3 766	173	3 969	3 790	179	3 981	3 778	203	4%
Lattes	5 754	5 417	337	5 748	5 391	357	5 748	5 379	369	5 763	5 389	374	5 760	5 289	471	0%
Le Crès	3 665	3 524	141	3 663	3 519	144	3 669	3 520	149	3 677	3 520	157	3 769	3 600	169	3%
Montferrier-sur-Lez	1 798	1 668	130	1 814	1 680	134	1 832	1 703	129	1 836	1 709	127	1 845	1 716	129	3%
Montpellier	43 462	40 270	3 192	43 684	40 361	3 323	43 651	40 128	3 523	44 148	40 239	3 909	44 505	40 176	4 329	2%
Pérols	4 112	3 896	216	4 127	3 907	220	4 151	3 924	227	4 164	3 928	236	4 165	3 907	258	1%
Prades-le-Lez	2 300	2 229	71	2 306	2 227	79	2 317	2 237	80	2 328	2 246	82	2 338	2 256	82	2%
Saint-Brès	1 557	1 475	82	1 565	1 486	79	1 584	1 505	79	1 597	1 516	81	1 607	1 528	79	3%
Sussargues	1 152	1 115	37	1 152	1 113	39	1 163	1 122	41	1 167	1 126	41	1 172	1 131	41	2%
Vendargues	2 797	2 536	261	2 843	2 583	260	2 853	2 589	264	2 882	2 612	270	2 892	2 562	330	3%
Villeneuve-lès-Maguelone	3 886	3 736	150	3 898	3 744	154	3 888	3 730	158	3 899	3 740	159	3 898	3 677	221	0%
TOTAL	79 311	74 258	5 053	79 713	74 481	5 232	79 822	74 352	5 470	80 468	74 567	5 901	80 985	74 391	6 594	2%

Commentaires :

Les abonnés domestiques recensent les particuliers, les copropriétés et les commerces.

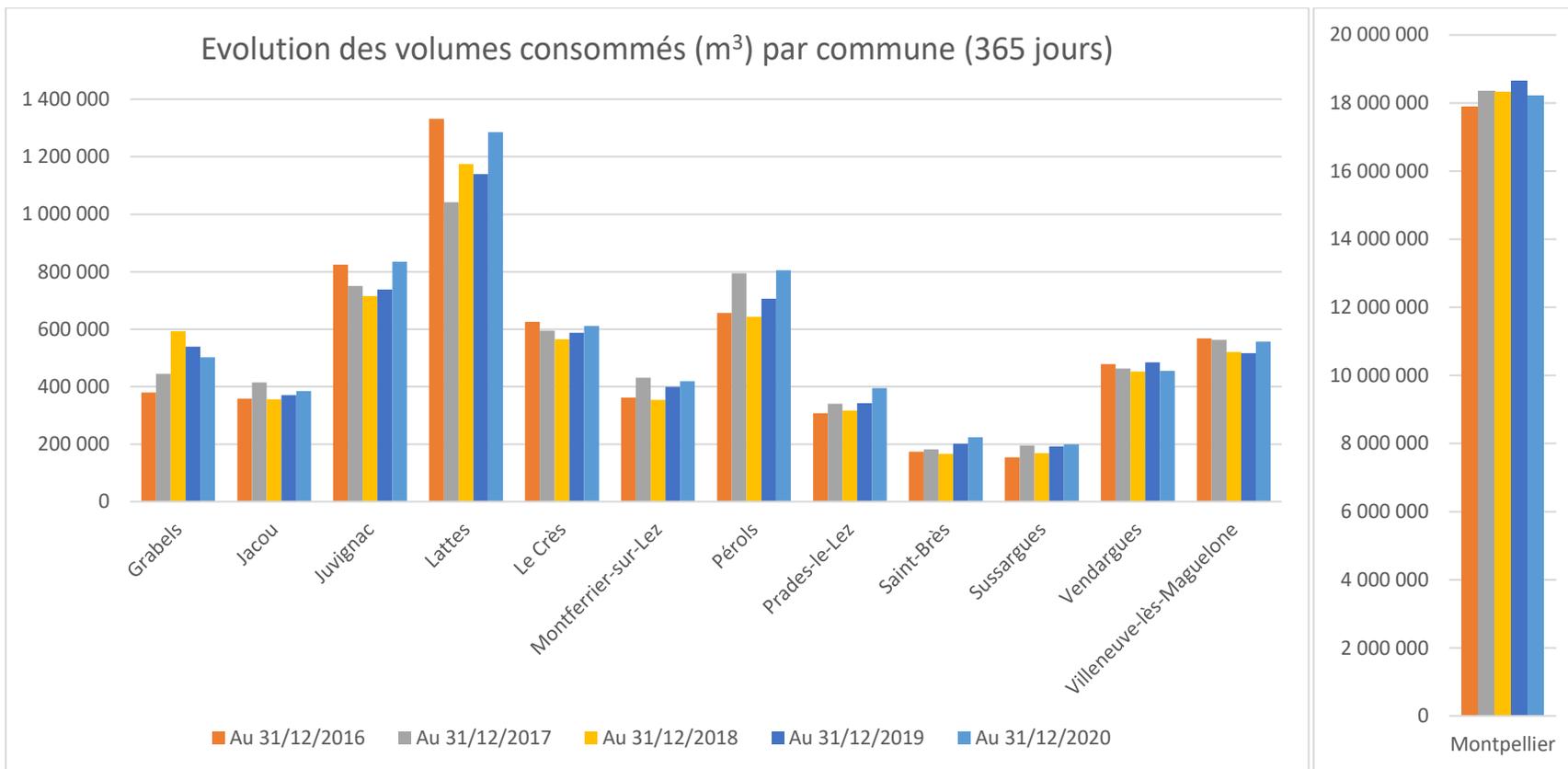
Les abonnés non domestiques recensent les industriels, les chantiers, les agriculteurs, les collectivités (notamment les espaces verts, les écoles, les installations sportives telles que les stades et les piscines), les établissements de santé (notamment les hôpitaux) et les établissements de service au grand public (notamment les universités).

Le travail d'actualisation de la base et de distinction entre abonnés domestiques et non domestiques a été démarré en 2018 et se complète au fur et à mesure des contacts avec les abonnés.

1.2.3.2 Evolution des volumes consommés par commune (365 jours)

Unité : m3/an	Moyenne de 2016 à 2020	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	VARIATION N / N-1
Grabels	491 820	379 372	445 018	593 131	538 845	502 733	-7%
Jacou	376 811	357 732	415 080	355 709	370 786	384 748	4%
Juvignac	772 674	824 106	750 126	715 647	738 425	835 067	13%
Lattes	1 194 663	1 332 023	1 041 403	1 174 329	1 139 636	1 285 924	13%
Le Crès	596 934	625 542	594 826	564 863	587 663	611 774	4%
Montferrier-sur-Lez	393 145	362 154	431 487	353 900	399 201	418 981	5%
Montpellier	18 294 915	17 899 142	18 359 811	18 339 212	18 655 742	18 220 668	-2%
Pérols	720 797	656 196	794 214	643 249	705 815	804 511	14%
Prades-le-Lez	340 379	307 773	340 083	317 056	342 244	394 740	15%
Saint-Brès	189 759	173 583	181 915	166 902	201 866	224 528	11%
Sussargues	181 963	154 612	194 895	169 057	191 847	199 404	4%
Vendargues	466 728	478 695	462 709	452 938	484 459	454 838	-6%
Villeneuve-lès-Maguelone	544 873	567 646	562 557	520 503	516 961	556 698	8%
TOTAL	24 565 460	24 118 576	24 574 124	24 366 496	24 873 490	24 894 614	0%

Commentaires : Il s'agit des volumes consommés (en m³) des années 2016 à 2020 pour chaque commune, ramenés sur l'année civile soit 365 jours.



1.2.3.3 Évolution des volumes assujettis par commune

Unité : m3/an	Moyenne de 2016 à 2020	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	VARIATION N / N-1
Grabels	495 254	414 950	603 451	539 809	461 354	456 704	-1%
Jacou	403 872	436 514	556 167	338 870	384 682	303 128	-21%
Juvignac	744 035	789 424	834 363	649 693	743 899	702 796	-6%
Lattes	1 221 058	1 213 929	1 502 119	1 209 011	1 144 093	1 036 139	-9%
Le Crès	567 314	535 353	656 033	528 720	608 915	507 551	-17%
Montferrier-sur-Lez	410 208	392 727	462 980	465 831	391 651	337 853	-14%
Montpellier	16 869 308	17 302 451	15 960 820	16 264 469	17 842 728	16 976 071	-5%
Pérols	725 526	724 294	871 438	768 124	656 506	607 269	-7%
Prades-le-Lez	349 877	339 265	385 702	378 270	335 401	310 749	-7%
Saint-Brès	195 448	199 304	186 299	214 848	196 464	180 325	-8%
Sussargues	186 316	186 143	181 887	222 074	183 053	158 422	-13%
Vendargues	447 770	433 917	514 128	395 785	505 390	389 628	-23%
Villeneuve-lès-Maguelone	589 980	660 512	828 817	467 648	536 543	456 378	-15%
TOTAL	23 205 966	23 628 783	23 544 204	22 443 152	23 990 679	22 423 013	-7%

Commentaires :

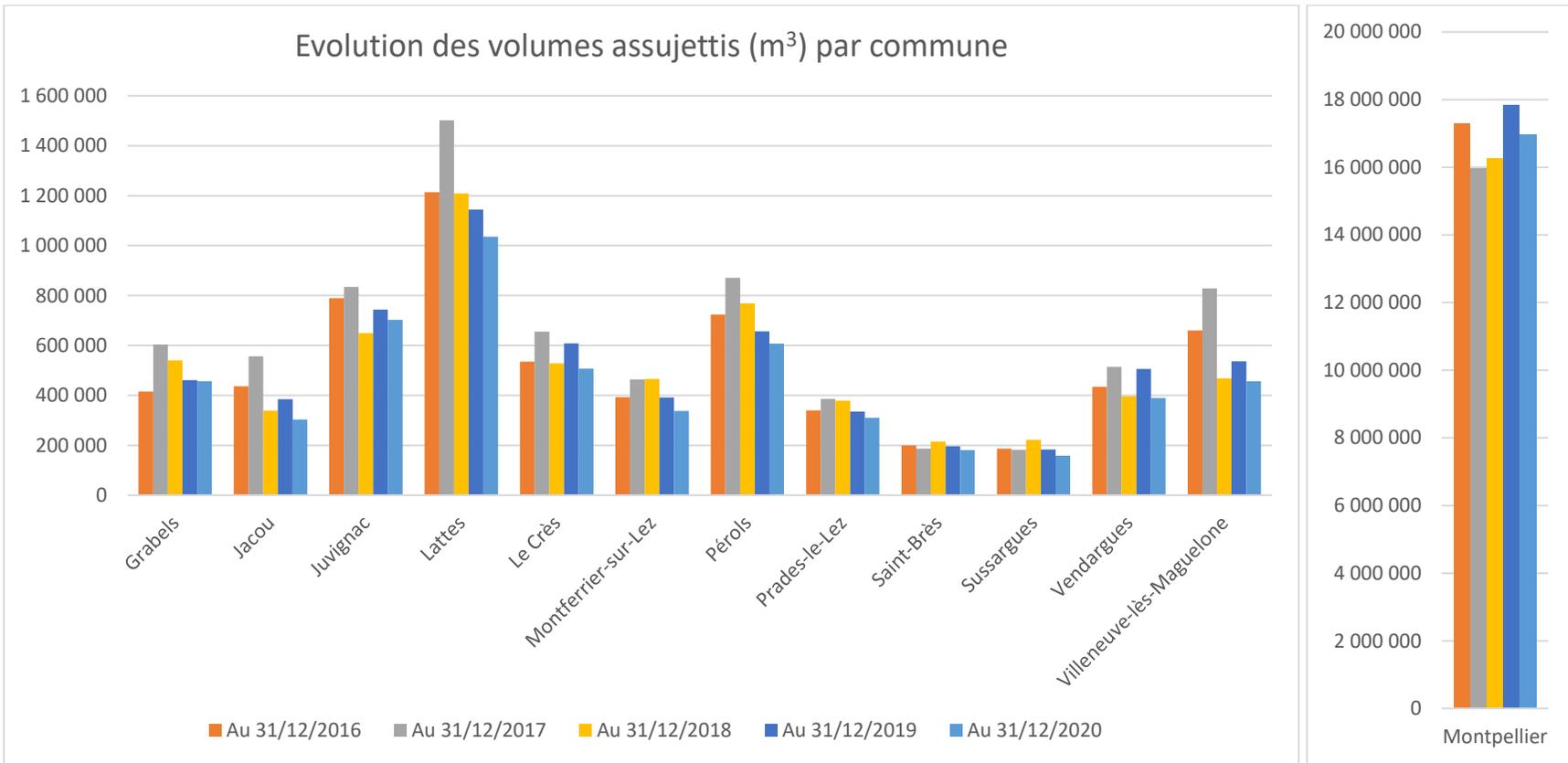
Il s'agit des volumes facturés (m³) par commune pour le premier et second semestre de consommation des années 2016 à 2020.

La période de relève du second semestre a été avancée afin de permettre de migrer les données de consommation et de facturation des usagers vers le nouvel SI Usagers. C'est pourquoi le volume facturé est en baisse dans toutes les communes.

Par ailleurs, la variation des volumes assujettis par commune, d'une année sur l'autre, peut s'expliquer par :

- La cessation d'une activité,
- Une surconsommation flagrante (fuite),
- La régularisation de la facturation de certaines copropriétés dont la consommation était jusqu'à présent estimée et dorénavant relevée.

Evolution des volumes assujettis (m³) par commune



1.2.3.4 Évolution du nombre de branchements par catégorie (nouveaux, supprimés, fermés et non rouverts)

	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019			VARIATION N / N-1		
	Nouveaux branchements	Branchements supprimés	Branchements fermés	Nouveaux branchements	Branchements supprimés	Branchements fermés	Nouveaux branchements	Branchements supprimés	Branchements fermés
Grabels	8	1	1	14	0	1	-43%	/	0%
Jacou	2	0	1	4	0	11	-50%	/	-91%
Juvignac	6	0	2	10	0	1	-40%	/	100%
Lattes	1	0	0	18	0	4	-94%	/	-100%
Le Crès	5	2	0	6	0	0	-17%	/	/
Montferrier-sur-Lez	9	0	0	15	0	0	-40%	/	/
Montpellier	75	1	28	139	0	31	-46%	/	-10%
Pérols	6	0	1	9	0	5	-33%	/	-80%
Prades-le-Lez	8	1	0	8	0	0	0%	/	/
Saint-Brès	3	1	0	6	0	1	-50%	/	-100%
Sussargues	3	0	0	12	0	1	-75%	/	-100%
Vendargues	7	0	0	8	0	2	-13%	/	-100%
Villeneuve-lès-Maguelone	7	0	0	6	0	0	17%	/	/
TOTAL	140	6	33	255	0	57	-45%	/	-42%

Commentaires :

Les nouveaux branchements correspondent aux branchements neufs créés durant l'année 2020.

Les branchements supprimés correspondent aux points de service supprimés au cours de l'année 2020. Il s'agit de branchements déconnectés du réseau (démolition d'une maison, d'un bâtiment, suppression de l'alimentation dans le cadre de travaux). Le suivi de ce paramètre a été affiné au cours du troisième trimestre 2020.

Les branchements fermés correspondent aux points de service fermés au cours de l'année 2020. Il s'agit de branchements isolés du réseau mais qui pourraient être réouverts à tout moment. Cette fermeture peut être réalisée soit à la demande de l'abonné, soit parce qu'il n'y a plus d'abonné (résiliation de contrat ou départ de l'abonné).

Actuellement, il n'est toujours pas possible de fiabiliser ces données dans l'outil actuel. Elles pourront être améliorées avec le nouvel outil qui sera développé à partir de 2021 et une optimisation du suivi en exploitation.

1.2.3.5 Évolution des abonnements par catégorie (nouveaux, résiliés)

	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019			VARIATION N / N-1		
	Nouveaux abonnements	Abonnements résiliés	Total abonnements	Nouveaux abonnements	Abonnements résiliés	Total abonnements	Nouveaux abonnements	Abonnements résiliés	Total abonnements
Grabels	209	195	2 549	231	201	2 509	-10%	-3%	2%
Jacou	156	141	2 504	172	171	2 478	-9%	-18%	1%
Juvignac	404	278	3 981	299	244	3 841	35%	14%	4%
Lattes	305	318	5 760	425	391	5 754	-28%	-19%	0%
Le Crès	319	229	3 769	282	275	3 665	13%	-17%	3%
Montferrier-sur-Lez	168	133	1 845	152	130	1 798	11%	2%	3%
Montpellier	3878	3053	44 505	4412	3487	43 462	-12%	-12%	2%
Pérols	349	311	4 165	495	343	4 112	-29%	-9%	1%
Prades-le-Lez	206	176	2 338	299	219	2 300	-31%	-20%	2%
Saint-Brès	146	106	1 607	160	119	1 557	-9%	-11%	3%
Sussargues	105	91	1 172	97	85	1 152	8%	7%	2%
Vendargues	294	208	2 892	401	244	2 797	-27%	-15%	3%
Villeneuve-lès-Maguelone	257	261	3 898	299	276	3 886	-14%	-5%	0%
TOTAL	6 796	5 500	80 985	7 724	6 185	79 311	-12%	-11%	2%

Commentaires : La base de données manque encore de précisions mais permet néanmoins d'indiquer un ordre de grandeur assez cohérent pour chaque commune pour cette année 2020.

1.2.3.6 État des demandes de FSL

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020
Nombre de demandes déposées	22	26	11	3	8	17	5	5	2	0	1	10	110
Nombre de demandes acceptées	27	9	3	20	6	18	8	5	11	28	27	35	197
Montant (en €)	7 622,38 €	2 882,29 €	1 236,19 €	6 482,00 €	1 078,43 €	3 451,69 €	2 264,05 €	1 375,87 €	2 727,84 €	7 978,93 €	7 741,12 €	11 254,00 €	56 094,79 €

	Moyenne de 2016 à 2020	VALEUR 2016	VALEUR 2017	VALEUR 2018	VALEUR 2019	TOTAL 2020	VARIATION N / N-1
Nombre de demandes déposées	224	151	322	244	292	110	-62%
Nombre de demandes acceptées	210	122	286	215	231	197	-15%
Montant (en €)	63 062,27 €	Non suivi	73 513,18 €	55 993,37 €	66 647,75 €	56 094,79 €	-16%

Commentaires : Les refus émanent des services qui gèrent le FSL. Il s'agit principalement de refus liés à des dossiers incomplets ou à des demandes trop rapprochées.

1.2.3.7 État des demandes de dégrèvements – Loi Warsmann

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020
Nombre de demandes de dégrèvements déposées	126	130	114	31	34	45	58	43	81	85	272	34	1 053
Nombre de demandes Warsmann acceptées	75	75	60	12	15	15	34	25	38	41	166	17	573
Montant total des sommes annulées	48 657,50 €	31 693,57 €	37 179,07 €	10 669,23 €	11 680,30 €	12 713,86 €	20 669,45 €	10 318,71 €	11 846,21 €	19 412,67 €	79 625,50 €	10 747,32 €	305 213,39 €

	Moyenne de 2016 à 2020	VALEUR 2016	VALEUR 2017	VALEUR 2018	VALEUR 2019	TOTAL 2020	VARIATION N / N-1
Nombre de demandes de dégrèvements déposées	608	497	748	311	433	1 053	143%
Nombre de demandes Warsmann acceptées	405	173	629	258	393	573	46%
Montant total des sommes annulées	210 387,51 €	140 818,79 €	189 440,03 €	170 002,72 €	176 893,91 €	305 213,39 €	73%

Commentaires :

Les refus de dégrèvements sont liés à des impossibilités à appliquer la loi : usage d'habitation du bien, délai de 1 mois dépassé, absence de facture du plombier...

La méthode de calcul du nombre de demandes de dégrèvements déposés a été corrigée à partir du premier trimestre 2020. Auparavant, cette valeur était déterminée à partir du nombre de courriers identifiés en tant que demande Warsmann. Dorénavant, cette valeur est déterminée par rapport au nombre d'avoir Warsmann, d'avoir relatif aux dégrèvements eaux usées et de refus (ces deux derniers n'étant évidemment pas comptabilisés dans le montant total des sommes annulées).

La méthode de calcul du nombre de demandes Warsmann acceptées a été affinée à partir du premier trimestre 2020, en tenant compte plus précisément des doublons apparaissant dans les requêtes informatiques.

La méthode de calcul du montant total des sommes annulées est inchangée.

1.2.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

1.2.4.1 Evolution du nombre d'habitants par commune

	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	8 700	8 525	2%
Jacou	6 902	6 893	0%
Juvignac	11 465	11 203	2%
Lattes	16 928	16 805	1%
Le Crès	9 449	9 443	0%
Montferrier-sur-Lez	4 000	3 881	3%
Montpellier	293 410	288 600	2%
Pérols	9 122	9 108	0%
Prades-le-Lez	5 686	5 571	2%
Saint-Brès	3 046	2 987	2%
Sussargues	2 833	2 806	1%
Vendargues	6 369	6 315	1%
Villeneuve-lès-Maguelone	10 298	10 132	2%
TOTAL	388 208	382 269	2%

Commentaires : Sans objet pour ce rapport.

1.2.4.2 Abandons de créances et versements FSL

N°	Données Indicateur	Unité	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
VP.119	Montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité (TVA incluse)	€	106 822,59 €	50 545,00 €	111%
-	Versement au Fond de Solidarité Logement (TVA incluse)	€	25 000,00 €	25 000,00 €	0%
-	Montant des abandons de créances (TVA incluse)	€	81 822,59 €	25 545,00 €	220%

Commentaires :

L'adhésion au Fond de Solidarité Logement, dont la compétence revient à la Métropole, a été rétablie en 2018 et la Régie abonde à hauteur de 25 000 €TTC par an.

Le montant des abandons de créances s'élève à 106 822,59 €TTC. L'augmentation de cette valeur en 2020 est liée à des admissions en non-valeur de créances d'un montant supérieur aux années précédentes (en particulier celles de 2016).

1.3 ASSURER LA TRANSPARENCE ET L'EDUCATION POPULAIRE

1.3.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
18	Élaboration et mise en ligne d'un site internet de la Régie intégré au site de la Métropole, permettant un accès aux informations de base sur l'origine et la qualité de l'eau et sur les recommandations techniques et pratiques pour un bon usage de l'eau	/	Mars 2016	
19	Organisation de campagnes de communication régulières incitant au bon usage de l'eau et aux économies, et sensibilisant la population et l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau à la valeur de cette ressource et à la nécessité de participer à sa préservation (consommations liées aux usages et appareils domestiques, conseils, ...)	/	Mai 2016	
20	Élaboration et diffusion multimodale d'un règlement de service de l'eau	/	Janvier 2016	
21	Organisation d'actions de pédagogie envers les usagers sur le service public proposé	/	Janvier 2016	
22	Proposer un lieu d'information, d'évènements, d'expositions et de conférence	Mise en œuvre reportée	/	/

Commentaires :

Actions N°18 et N°19 : Un lien avec le site internet de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Montpellier (ALEC) a été réalisé en 2018.

Action N°20 : Le règlement de service de la Régie a été diffusé lors de l'envoi de la première facture aux usagers. Il est par ailleurs envoyé lors de toute nouvelle prise d'abonnement.

1.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er semestre	2ème semestre	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
20	Campagne de communication aux gestes éco-citoyens	Annuelle	U	/	/	2	2	0%		2
21	Lancer des campagnes de sensibilisation vers les usagers	Annuelle	U	/	/	0	2	-100%		1
22	Taux de compteurs vus	Semestrielle	%	53,4	86,2	69,8	88,1	-21%		≥ 85%
23	Taux de connaissance des droits	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Commentaires :

Indicateur N°20 : La Régie participe aux actions de communication relatives aux gestes écocitoyens avec :

- E3D Environnement dans le cadre du projet Ecogestes,
- l'Agence Locale de l'Energie et du Climat dans le cadre d'Aquametro.

Indicateur N°21 : Le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 ne nous a pas permis de lancer des campagnes de sensibilisation vers les usagers ou de créer des temps forts sur des équipements énergivores.

Indicateur N°22 : Durant toute la période de confinement, les compteurs n'ont pas été relevés mais estimés. Cela concerne l'ensemble des communes de Juvignac, Grabels, Jacou, Le Crès, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone, ainsi qu'une partie de Montpellier. C'est pourquoi le taux de compteurs vus est en baisse ce premier semestre 2020 (53,4%) par rapport au premier semestre 2019 (88,3%) : les compteurs estimés ne sont pas comptabilisés en compteurs vus. En revanche, l'activité de relève est revenue à la normale au second semestre (86,2% en 2020 contre 87,9% en 2019).

Indicateur N°23 : Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée en 2020. Dans le cadre du nouveau marché d'accueil téléphonique des usagers et abonnés (19DFU003), le Titulaire (Veolia Eau) doit mesurer la satisfaction des usagers vis-à-vis du service public de l'eau potable de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, sur un panel d'une taille minimum de 600 usagers, et ce, chaque année.

1.3.3 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

Données Indicateur	Unité	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Nombre de visites de la station de pompage AVIAS proposées au public (scolaires, élus, écoles d'ingénieurs...)	U	4	5	-20%
Nombre de visites de la station de clarification ARAGO proposées au public (scolaires, élus, écoles d'ingénieurs...)	U	4	11	-64%

Commentaires : Le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 ne nous a pas permis d'organiser autant de visites que les années précédentes.

2 PRÉSERVER ET PROTÉGER LA RESSOURCE POUR GARANTIR UN APPROVISIONNEMENT EN EAU DE QUALITÉ

2.1 PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU

2.1.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date réalisation	Résultat
23	Poursuivre l'acquisition des données relatives au patrimoine et notamment les « indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable » (arrêté du 2 décembre 2013)	/	Janvier 2016	
24	Mettre en œuvre des outils de gestion patrimoniale des réseaux d'ici mi-2017	AMO désigné, sourcing réalisé, report du projet à 2022	/	
25	Dégager une vision prospective sur la place des ressources alternatives	/	/	/

Commentaires :

Action N°23 : A partir du 01/01/2016, chaque donnée relative à l'amélioration de la connaissance du patrimoine de la Régie (essentiellement sur les réseaux des communes gérées auparavant par la SAUR) est collectée et retranscrite sur le SIG partagé avec la Métropole. Cette mise à jour permet en outre d'améliorer l'efficacité des interventions notamment en ce qui concerne les coupures d'eau programmées ou urgentes. Ce travail a été poursuivi en 2020.

Action N°24 : Un outil de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est en cours de définition. En ce sens, un marché pour désigner un AMO a été lancé et notifié en 2016. La consultation des entreprises et le déploiement de l'outil ont été décalés afin de collecter les produits du marché pour finaliser la consultation. Ainsi, le sourcing a été réalisé en 2019. La suite du projet est reportée à 2022.

Action N°25 : Une démarche de réalisation d'un schéma directeur sur le service d'eau brute est menée depuis 2019 par la Métropole afin de définir les modalités d'action les mieux adaptées aux besoins et à l'équilibre financier du service.

2.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er semestre	2ème semestre	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
24	Rendement du réseau d'eau potable	Semestrielle	%	79,7	86,3	83,2	83,2	0%	😐	85%
25	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	Annuelle	points	/	/	100	90	11%	/	100%
27	Indice linéaire de pertes en réseau	Annuelle	m3 / j / km	/	/	13,46	13,36	1%	😊	< année 2014 (14,89 m3/j/km)
28	Indice linéaire des volumes non comptés	Annuelle	m3 / j / km	/	/	16,02	15,41	4%	😊	< année 2014 (16,21 m3/j/km)
29	Perte d'eau par branchement (indicateur international : water losses per connexion)	Annuelle	m3 / brchmt	/	/	105	103	1%	😊	< année 2014 (109 m3/brchmt)
30	Délai de réparation des fuites	Annuelle	jours	/	/	4,4	2,6	71%	😊	7 jours
31	Nombre de clients du service d'eau brute	Annuelle	U	/	/	251	246	2%	😊	> année 2014 (208 clients)
32	Volume des consommations d'eau brute (par catégorie)	Annuelle	m3	/	/	268 351	287 047	-7%	/	/

Commentaires :

Indicateur N°24 : Le rendement du réseau d'eau potable est :

- en baisse (-0,8%) entre le premier semestre 2020 (79,7%) et le premier semestre 2019 (80,4%),
- en hausse (+0,6%) entre le second semestre 2020 (86,3%) et le second semestre 2019 (85,8%),
- similaire (0%) entre l'année 2020 (83,2%) et l'année 2019 (83,2%).

Indicateur N°25 : La connaissance des réseaux a été améliorée notamment sur les communes de l'ex-périmètre SAUR particulièrement grâce aux campagnes de recherche de fuite ainsi qu'à la collecte d'informations lors des réparations de fuite et lors des travaux de mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation. Par ailleurs, il est nécessaire de préciser quel objectif est attendu pour 2020 avec la valeur « 100 % », étant donné que l'indicateur s'exprime en points. A noter que les indicateurs suivants sont partiellement atteints :

- VP.247 : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...
- VP.248 : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans

Indicateur N°27 : L'ILP de l'année 2020 (13,46 m³/j/km) est similaire à l'ILP de l'année 2019 (13,36 m³/j/km) et inférieur à l'ILP de l'année 2014 (14,89 m³/j/km) ce qui est conforme à l'objectif 2020. La performance de cet indice est liée aux efforts de recherche de fuite effectués tout au long de l'année 2020 à partir notamment des données transmises par les compteurs de sectorisation ainsi que par la rapidité d'intervention pour la réparation des fuites localisées.

Indicateur N°28 : L'ILVNC de l'année 2020 (16,02 m³/j/km) est supérieur à l'ILVNC de l'année 2019 (15,41 m³/j/km) mais est inférieur à l'ILVNC de l'année 2014 (16,21 m³/j/km) ce qui est conforme à l'objectif 2020. Pour rappel, l'ILVNC est calculé selon le rapport des volumes non comptés (soit la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés ou consommés).

Indicateur N°29 : La perte en eau par branchement de l'année 2020 (105 m³/branchement) est supérieure à celle de 2019 (103 m³/branchement) mais inférieure à celle de l'année 2014 (109 m³/branchement), ce qui est conforme à l'objectif 2020. La performance de cet indice est liée aux efforts de réduction des pertes en eau (recherche de fuite et rapidité d'intervention pour la réparation des fuites localisées).

Indicateur N°30 : Durant le confinement, seules les fuites majeures ont été réparées en urgence. Les autres n'ont pu être réparées qu'au sortir du confinement. Le retard accumulé explique le délai de réparation de fuite en hausse en 2020 (4,4 jours) par rapport à 2019 (2,6 jours). Néanmoins, la réactivité des réparations de fuite est une volonté forte de la Régie, ce qui explique la performance globale bien au-delà de l'objectif 2020 (7 jours) malgré le contexte exceptionnel de l'année 2020.

2.1.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

2.1.3.1 Volumes prélevés par ressource

Unité : m3/mois ou m3/an	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels Forages du Château	9 866	9 167	10 579	11 043	11 836	14 579	15 161	8 782	7 055	5 611	5 611	9 322	118 612	92 775	28%
Grabels Forages du Pradas	13 010	14 629	15 645	15 425	16 768	20 586	21 113	12 035	9 592	7 655	7 596	12 825	166 879	146 176	14%
Montferrier-sur-Lez Forages du Fescau	11 737	10 350	10 605	11 452	14 813	14 479	15 588	14 629	12 947	13 645	14 078	7 425	151 748	144 421	5%
Montpellier Sources du Lez	2 801 680	2 446 560	3 103 840	2 803 600	2 705 760	3 167 280	3 769 440	3 114 240	2 773 760	3 191 440	2 964 680	2 690 280	35 532 560	33 835 600	5%
Dont restitution au Lez	287 392	99 356	542 612	422 547	132 003	574 364	634 330	531 118	456 479	567 718	450 468	267 182	4 965 569	4 215 837	18%
Saint-Brès Forage des Olivettes	13 559	12 571	14 422	15 443	18 837	21 301	24 581	24 335	22 110	19 241	15 700	14 467	216 567	226 638	-4%
Saint-Brès Forages du Stade	4 503	4 153	4 772	5 165	6 157	7 116	8 246	8 184	7 062	6 378	5 278	4 832	71 846	76 739	-6%
Sussargues Forages Garrigues Basses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Villeneuve-lès-Maguelone Forages du Flès	10 181	8 823	9 902	8 655	6 541	8 969	12 841	13 393	9 006	9 497	9 656	11 527	118 991	166 203	-28%
TOTAL	2 864 536	2 506 253	3 169 765	2 870 783	2 780 712	3 254 310	3 866 970	3 195 598	2 841 532	3 253 467	3 022 599	2 750 678	36 377 203	34 688 552	5%

Commentaires :

1^{er} trimestre : Les volumes produits (hors restitution au Lez) sur l'ensemble du périmètre de la Régie sur le premier trimestre 2020 sont similaires à ceux du premier trimestre de l'année 2019 (+2%).

2^{ème} trimestre : Les volumes produits (hors restitution au Lez) sur l'ensemble du périmètre de la Régie sur le deuxième trimestre 2020 sont similaires à ceux du deuxième trimestre de l'année 2019 (-1%).

3^{ème} trimestre : Les volumes produits (hors restitution au Lez) sur l'ensemble du périmètre de la Régie sur le troisième trimestre 2020 sont supérieurs à ceux du troisième trimestre de l'année 2019 (+7%).

4^{ème} trimestre : Les volumes produits (hors restitution au Lez) sur l'ensemble du périmètre de la Régie sur le quatrième trimestre 2020 sont supérieurs à ceux du quatrième trimestre de l'année 2019 (+11%).

Année 2020 : Les volumes produits (hors restitution au Lez) sur l'ensemble du périmètre de la Régie en 2019 et en 2020 sont en légère hausse (+5%). Afin de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et de la qualité du milieu, un arrêté préfectoral en date du 09 août 2018 fixe le débit réservé au niveau de la source du Lez à 230 l/s. Cet arrêté a été mis en œuvre dès le 10 août 2018. Ainsi, la restitution a presque doublé entre 2018 et 2019 (+91%). On observe également une hausse entre 2019 et 2020 (+18%) due à la très faible pluviométrie de l'année 2020.

2.1.3.2 Volumes achetés à d'autres services

Unité : m3/mois ou m3/an	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
BRL Usine Arago - Montpellier	0	0	0	0	0	0	0	359 890	373 680	0	0	0	733 570	1 416 170	-48%
BRL - Le Crès	35 789	30 704	18 444	28 025	57 590	42 400	35 602	37 200	31 198	26 849	37 600	50 270	431 671	435 355	-1%
POA - Lattes	104 861	97 814	107 849	105 086	112 648	144 476	159 218	151 066	145 052	124 469	119 222	99 302	1 471 063	1 422 836	3%
POA - Pérols	58 923	59 016	76 313	71 611	76 991	108 296	121 329	132 448	112 640	87 631	63 729	72 015	1 040 942	1 026 669	1%
SMGC - Sussargues	13 079	11 716	14 643	16 951	22 400	23 990	31 475	27 801	19 814	17 116	14 456	14 332	227 773	281 305	-19%
TOTAL	212 652	199 250	217 249	221 673	269 629	319 162	347 624	708 405	682 384	256 065	235 007	235 919	3 905 019	4 582 335	-15%

Commentaires :

L'utilisation d'eau de BRL sur l'usine du Crès a été maintenue pour l'année 2020 (prolongation de la convention d'achat d'eau à effectuer jusqu'à la construction de l'usine Valédeau).

1^{er} trimestre : Par rapport au premier trimestre de l'année 2019, les volumes achetés à d'autres services sur le premier trimestre 2020 sont en baisse (-10%), notamment car les opérations de réhabilitation du réservoir du Crès (3 500 m³) qui nécessitaient un grand volume d'eau sont terminées.

2^{ème} trimestre : Par rapport au deuxième trimestre de l'année 2019, les volumes achetés à d'autres services sur le deuxième trimestre 2020 sont similaires (+4%).

3^{ème} trimestre : Par rapport au troisième trimestre de l'année 2019, les volumes achetés à d'autres services sur le troisième trimestre 2020 sont en baisse (-16%), notamment car l'achat d'eau de BRL a été moins important (-48%) et s'est déroulé d'août à septembre 2020, contre juillet à octobre 2019.

4^{ème} trimestre : Par rapport au quatrième trimestre de l'année 2019, les volumes achetés à d'autres services sur le quatrième trimestre 2020 sont en baisse (-30%), notamment car l'achat d'eau de BRL a été moins important (-48%) et s'est déroulé d'août à septembre 2020, contre juillet à octobre 2019.

Année 2020 : Par rapport à l'année 2019, les volumes achetés à d'autres services en 2020 sont en baisse (-15%), principalement parce que l'alimentation de l'usine Arago de Montpellier avec de l'eau brute de BRL a été moins importante (-48%).

2.1.3.3 Volumes vendus à d'autres services

Unité : m3/mois ou m3/an	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
CCGPSL	142 760	125 920	148 080	154 920	191 100	215 100	265 180	240 100	175 000	151 260	136 780	138 700	2 084 900	2 175 040	-4%
POA - Secours	4 135	3 990	4 398	4 326	4 456	4 292	4 429	4 162	3 907	3 943	101 333	4 286	147 657	147 891	0%
POA - Saint-Aunès	20 626	19 579	21 025	21 215	24 603	25 852	29 751	29 572	25 572	23 119	21 295	21 828	284 037	290 489	-2%
TOTAL	167 521	149 489	173 503	180 461	220 159	245 244	299 360	273 834	204 479	178 322	259 408	164 814	2 516 594	2 613 420	-4%

Commentaires :

1^{er} trimestre : Par rapport au premier trimestre de l'année 2019, les volumes vendus sur le premier trimestre 2020 sont similaires (-5%) :

- à la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup (-6%),
- à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (0%),
- à la commune de Saint-Aunès (-4%).

2^{ème} trimestre : Par rapport au deuxième trimestre de l'année 2019, les volumes vendus sur le deuxième trimestre 2020 sont similaires (-8%), sauf au mois de juin pour la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, où l'usine de Vauguières à Manguio n'a pas été arrêtée comme en 2019 :

- à la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup (-2%),
- à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (-78%),
- à la commune de Saint-Aunès (+2%).

3^{ème} trimestre : Par rapport au troisième trimestre de l'année 2019, les volumes vendus sur le troisième trimestre 2020 sont similaires (-4%) :

- à la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup (-6%),
- à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (+2%),
- à la commune de Saint-Aunès (+11%).

4^{ème} trimestre : Par rapport au quatrième trimestre de l'année 2019, les volumes vendus sur le quatrième trimestre 2020 sont similaires (+4%), sauf au mois de novembre pour la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, où l'usine de Vauguières à Manguio a été plus arrêtée qu'en 2019 :

- à la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup (-2%),
- à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (+73%),
- à la commune de Saint-Aunès (-17%).

Année 2020 : Par rapport à l'année 2019, les volumes vendus en 2020 sont sensiblement les mêmes (-4%) :

- à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (-4%),
- à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or (0%),
- à la commune de Saint-Aunès (-2%).

2.1.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

2.1.4.1 Volumes vendus et achetés en gros

Unité : m3/an

	VALEUR 2020		VALEUR 2019		VARIATION vendu N / N-1	VARIATION acheté N / N-1
	Vendu	Acheté	Vendu	Acheté		
Grabels	0	334 345	0	364 310	/	-8%
Lattes-Pérois	0	2 512 005	0	2 449 505	/	3%
Montferrier	0	402 631	0	389 702	/	3%
Montpellier-Juvignac	6 064 270	733 570	5 961 282	1 416 170	2%	-48%
Prades	0	467 685	0	462 684	/	1%
Salaison	284 037	2 457 101	290 489	2 300 125	-2%	7%
Villeneuve	0	601 622	0	556 885	/	8%
Sussargues	0	227 773	0	281 305	/	-19%
TOTAL	6 348 307	7 736 732	6 251 771	8 220 686	2%	-6%

Commentaires :

Les volumes anciennement vendus et achetés deviennent pour certains de l'interconnexion, depuis le passage en Régie, à savoir :

- Le volume « acheté » indiqué pour Grabels correspond à de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « acheté » indiqué pour Lattes-Pérois correspond à de l'achat d'eau à POA et de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « acheté » indiqué pour Montferrier-sur-Lez correspond à de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « vendu » indiqué pour Montpellier-Juvignac correspond à de la vente en gros à la CC du Grand Pic Saint-Loup et à POA et des interconnexions avec d'autres communes de la Régie,
- Le volume « acheté » indiqué pour Montpellier-Juvignac correspond à de l'achat d'eau à BRL,
- Le volume « acheté » indiqué pour Prades-le-Lez correspond à de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « vendu » indiqué pour Salaison correspond à de la vente en gros à Saint-Aunès,
- Le volume « acheté » indiqué pour Salaison correspond à de l'interconnexion avec Montpellier et de l'achat d'eau à BRL,
- Le volume « acheté » indiqué pour Villeneuve-lès-Maguelone correspond à de l'interconnexion avec Montpellier,
- Le volume « acheté » indiqué pour Sussargues correspond à l'achat d'eau à Beaulieu (SMGC).

2.1.4.2 Volumes vendus par période de relève selon le décret

Unité : m3/an

	VALEUR 2020			VALEUR 2019			VARIATION N / N-1
	Domestique	Non domestique	Total	Domestique	Non domestique	Total	
Grabels			502 733			538 845	-7%
Jacou			384 748			370 786	4%
Le Crès			611 774			587 663	4%
Vendargues			454 838			484 459	-6%
Lattes			1 285 924			1 139 636	13%
Pérols			804 511			705 815	14%
Montferrier			418 981			399 201	5%
Montpellier			18 220 668			18 655 742	-2%
Juvignac			835 067			738 425	13%
Prades			394 740			342 244	15%
Saint-Brès			224 528			201 866	11%
Sussargues			199 404			191 847	4%
Villeneuve			556 698			516 961	8%
TOTAL			24 894 614			24 873 490	0%

Commentaires :

La base de données « abonnés » est imparfaite. Elle est en cours de mise à jour pour distinguer les volumes des eaux domestiques des volumes des eaux non domestiques.

Ces volumes « vendus par période de relève selon le décret » correspondent aux volumes consommés (365 jours).

2.1.4.3 Volumes mis en distribution

Unité : m3/an	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	619 836	603 261	3%
Jacou	2 173 064	2 009 636	8%
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	1 471 063	1 422 836	3%
Pérols	1 040 942	1 026 669	1%
Montferrier	554 379	534 123	4%
Montpellier	25 165 593	24 980 228	1%
Juvignac			
Prades	467 685	462 684	1%
Saint-Brès	288 413	303 377	-5%
Sussargues	227 773	281 305	-19%
Villeneuve	720 613	723 088	0%
TOTAL	32 729 361	32 347 207	1%

Commentaires :

Les volumes mis en distribution sont similaires entre 2019 et 2020.

2.1.4.4 Volumes consommés autorisés (365 jours)

Unité : m3/an	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	532 733	567 845	-6%
Jacou	404 748	389 786	4%
Le Crès	653 774	627 703	
Vendargues	487 838	517 459	
Lattes	1 340 924	1 193 636	12%
Pérols	857 911	759 215	13%
Montferrier	447 981	428 201	5%
Montpellier	19 965 734	20 054 167	0%
Juvignac			
Prades	414 240	361 744	15%
Saint-Brès	241 528	217 866	11%
Sussargues	210 404	201 847	4%
Villeneuve	585 698	545 961	7%
TOTAL	26 143 513	25 865 430	1%

Commentaires :

Les volumes consommés autorisés sont similaires entre 2019 et 2020.

2.1.4.5 Volumes produits (365 jours)

Unité : m3/an	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	285 491	238 951	19%
Jacou			
Le Crès	0	0	/
Vendargues			
Lattes	0	0	/
Pérols			
Montferrier	151 748	144 421	5%
Montpellier	31 229 863	30 941 510	1%
Juvignac			
Prades	0	0	/
Saint-Brès	288 413	303 377	-5%
Sussargues	0	0	/
Villeneuve	118 991	166 203	-28%
TOTAL	32 074 506	31 794 462	1%

Commentaires :

Les volumes produits sont similaires entre 2019 et 2020.

2.1.4.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Unité : m3/j/km	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	5,14	2,12	142%
Jacou			
Le Crès	11,36	8,70	31%
Vendargues			
Lattes	4,49	7,15	-37%
Pérols			
Montferrier	5,13	5,18	-1%
Montpellier	18,62	17,79	5%
Juvignac			
Prades	4,50	8,57	-47%
Saint-Brès	6,67	12,56	-47%
Sussargues	2,26	10,34	-78%
Villeneuve	6,54	8,61	-24%
GLOBAL	13,46	13,36	1%

Commentaires :

L'indice linéaire de pertes en réseau est similaire entre 2019 et 2020.

A noter pour les communes suivantes :

- Grabels : l'ILP a augmenté en raison d'une baisse de rendement de réseau. Ce rendement reste toutefois au-dessus de l'objectif de 85%.
- Jacou / Le Crès / Vendargues : l'ILP a augmenté en raison d'une baisse de rendement de réseau (cf. paragraphe 2.1.4.8 pour les explications).
- Lattes, Pérols, Saint-Brès, Prades le Lez, Sussargues, VLM : nettes améliorations en liaison avec l'amélioration du rendement de réseau (cf. paragraphe 2.1.4.8 pour les explications).

2.1.4.7 Indice linéaire de volumes non comptés

Unité : m ³ /j/km	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	6,91	3,86	78,9%
Jacou	13,08	10,38	26,0%
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	6,04	8,69	-30,5%
Pérols			
Montferrier	6,52	6,60	-1,2%
Montpellier	21,88	20,17	8,5%
Juvignac			
Prades	6,14	10,22	-39,9%
Saint-Brès	9,08	14,91	-39,1%
Sussargues	3,69	11,65	-68,3%
Villeneuve	7,94	10,01	-20,7%
GLOBAL	16,02	15,41	4,0%

Commentaires :

Les volumes non comptés comprennent les pertes par fuites, les volumes de service (par exemple, les nettoyages de réservoirs, les purges de réseau, les désinfections après travaux...) et les volumes sans comptage (par exemple, les essais de poteaux incendie).

L'ILVNC de 2020 (16,02 m³/j/km) est supérieur à l'ILVNC de 2019 (15,41 m³/j/km).

La variation avec l'année 2019 s'explique principalement par l'ajustement des volumes de service liés aux interventions effectuées sur les réseaux et ouvrages au cours de l'année 2020 (en particulier, les feeders liés à la L5 du Tram, les travaux sur le DN1000, les travaux de renouvellement de réseau sur l'ensemble du périmètre) et une réévaluation sur certaines communes des volumes sans comptage (notamment sur PI) observés au cours de l'année en période de crise sanitaire.

2.1.4.8 Rendement du réseau de distribution

Unité : %	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	85,9%	94,1%	-9%
Jacou	74,5%	79,4%	-6%
Le Crès			
Vendargues			
Lattes	87,5%	79,7%	10%
Pérols			
Montferrier	80,8%	80,2%	1%
Montpellier	83,3%	84,1%	-1%
Juvignac			
Prades	88,6%	78,2%	13%
Saint-Brès	83,7%	71,8%	17%
Sussargues	92,4%	71,8%	29%
Villeneuve	81,3%	75,5%	8%
GLOBAL	83,2%	83,2%	0%

Commentaires :

Le rendement du réseau de distribution est similaire entre 2020 et 2019.

A noter pour les communes suivantes :

- Grabels : on observe une baisse de rendement de réseau mais celui-ci reste toutefois au-dessus de l'objectif de 85%.
- Jacou / Le Crès / Vendargues : la baisse du rendement s'explique majoritairement par les fuites importantes observées sur les canalisations en amiante ciment (sur Le Crès en particulier). Les opérations de renouvellement de ce matériau engagées depuis quelques années, devraient permettre une amélioration visible dans les prochaines années.
- Lattes, Pérols, Saint-Brès, Prades le Lez, Sussargues, VLM : nettes améliorations en liaison avec l'intensification des recherches de fuite sur ces communes et la réactivité des réparations. Les opérations de renouvellement de branchements en masse ont contribué également à l'amélioration de cet indicateur.

2.1.4.9 Qualité de l'eau

N°	Données Indicateur	Unité	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
DC.192	Nature des ressources utilisées (part souterraines)	%	88,9%	86,9%	2%
VP.059	Volume produit	m3	32 074 506	31 794 462	1%
VP.060	Volume importé	m3	3 171 449	3 166 165	0%
VP.061	Volume exporté	m3	2 516 594	2 613 420	-4%
VP.062	Volume prélevé	m3	36 377 203	34 688 552	5%
VP.063	Volume comptabilisé domestique	m3	24 894 614	24 873 490	0%
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	m3	0	0	/
VP.220	Volume de service du réseau	m3	359 000	224 000	60%
VP.221	Volumes consommés sans comptage	m3	889 900	767 940	16%
VP.232	Volumes consommés comptabilisés	m3	24 894 614	24 873 490	0%
VP.233	Volume consommé autorisé + volume exporté	m3	28 660 108	28 478 850	1%
VP.234	Volume produit + volume importé	m3	35 245 955	34 960 627	1%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.193	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau des importations	%	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.194	Volume produit à partir de ce prélèvement	m3	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.212	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de ce prélèvement	%	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.223	Volume prélevé par ce prélèvement	m3	à fournir par GIEAU DEA		-

Commentaires : Sans objet pour ce rapport.

2.1.4.10 Réseau

N°	Données Indicateur	Unité	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
VP.235	Y-a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?	oui / non	NON	NON	/
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	km	38,0	28,5	33%
DC.195	Montant financier des travaux engagés	€ HT	7 725 000 €	6 869 000 €	12%
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	100	90	11%
VP.236	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures (10 pts)	points	10	10	0%
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année (5 pts)	points	5	5	0%
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (10 pts)	points	10	10	0%
VP.239	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (1 à 5 pts)	points	5	5	0%
VP.240	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux mentionnant la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée (10 pts)	points	10	10	0%
VP.241	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux (1 à 5 pts)	points	5	5	0%
VP.242	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (10 pts)	points	10	10	0%
VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (10 pts) En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	points	10	10	0%
VP.244	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (10 pts)	points	0	0	/
VP.245	Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 pts)	points	10	10	0%
VP.246	Document identifiant les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (10 pts)	points	10	10	0%

VP.247	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... (10 pts)	points	5	0	/
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans (10 pts)	points	5	0	/
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (5 pts)	points	5	5	0%

Commentaires :

Indicateur VP.140 :

La valeur 2019 correspond au linéaire de réseaux renouvelés de 2016 à 2019.

La valeur 2020 correspond au linéaire de réseaux renouvelés de 2016 à 2020.

2.1.4.11 Diagnostic

N°	Données Indicateur	Unité	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
VP.231	Consommation moyenne par abonné	m3 / abonné	307	314	-2%
VP.224	Indice linéaire de consommation	m3 / j / km	66,43	66,22	0%
VP.225	Rendement MOYEN sur les 3 dernières années	%	83,0%	82,6%	0%
VP.226	Rendement SEUIL par défaut	%	à fournir par GIEAU DEA		-
VP.227	Rendement SEUIL pour les services prélevant plus de 2 millions de m3 en ZRE (Zone de Répartition des Eaux)	%	à fournir par GIEAU DEA		-

Commentaires : Sans objet pour ce rapport.

2.1.4.12 Nombre d'abonnés eau brute

	VALEUR 2020				VALEUR 2019				VARIATION N / N-1			
	Nombre de clients	Nombre de contrats (points de livraison facturés)	Débit souscrit (m3/h)	Volume consommation eau brute (m3/an)	Nombre de clients	Nombre de contrats (points de livraison facturés)	Débit souscrit (m3/h)	Volume consommation eau brute (m3/an)	Nombre de clients	Nombre de contrats (points de livraison facturés)	Débit souscrit (m3/h)	Volume consommation eau brute (m3/an)
Eau Brute à Usages Divers (EBUD)	204	253	1 194	176 798	199	252	1 203	207 168	2,5%	0,4%	-0,7%	-14,7%
Petits consommateurs	31	31	62	2 646	30	30	60	2 258	3,3%	3,3%	3,3%	17,2%
Agricole	15	16	270	88 907	16	17	275	77 621	-6,3%	-5,9%	-1,8%	14,5%
Appoint incendie	1	1	120	0	1	1	120	0	/	/	/	/
TOTAL	251	301	1 646	268 351	246	300	1 658	287 047	2,0%	0,3%	-0,7%	-6,5%

Commentaires : Les consommations d'eau brute sont similaires en 2019 et en 2020, encore une fois, suite aux faibles précipitations sur l'ensemble de ces années. Globalement, les précipitations ont été trois fois plus faibles en 2019 et 2020 qu'en 2018.

2.2 RESPECTER LES NORMES DE QUALITE LES PLUS EXIGEANTES

2.2.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
26	Mettre en place d'un programme réglementaire et d'auto contrôle	/	Janvier 2016	
27	Réaliser un exercice de crise s'appuyant sur une procédure (plan de secours, ...)	/	Décembre 2018	
28	Participation à la mise à jour du volet eau des Plans Communaux de Secours	/	Avril 2016	

Commentaires :

Action N°26 : Le plan d'autocontrôle a été élaboré et transmis à l'Agence Régionale de Santé en janvier 2020 pour cette nouvelle année.

Action N°27 : La période de confinement liée à la pandémie du COVID-19 a permis d'éprouver le système de gestion de crise de la Régie à travers la mise en œuvre de son Plan de Continuité d'Activité, puis de son Plan de Reprise d'Activité. Un retour d'expérience sera réalisé à l'issue de la crise.

2.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
33	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire microbiologie	Trimestrielle	%	98,2%	99,4%	96,8%	98,3%	98,1%	98,8%	-0,7%	😐	≥ 99,5%
34	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physicochimique	Trimestrielle	%	97,8%	100,0%	100,0%	100,0%	99,5%	99,5%	0,0%	😊	≥ 99,5%
35	Réalisation d'un exercice de crise	Annuelle	U	/	/	/	/	1	1	0,0%	😊	1
36	Participer à la mise à jour du volet eau potable dans les PCS	/	/	/	/	/	/	OUI	OUI	/	😊	année 2016

Commentaires :

Indicateur N°33 : Il est à noter qu'aucune des non-conformités bactériologiques constatées en 2020 par l'ARS, n'a été confirmée ni par les prélèvements de contrôle effectués par l'ARS ni par les contrôles parallèles effectués par la Régie.

Indicateur N°34 : Il est à noter qu'aucune des non-conformités physicochimiques constatées en 2020 par l'ARS, n'a été confirmée ni par les prélèvements de contrôle effectués par l'ARS ni par les contrôles parallèles effectués par la Régie.

Indicateur N°35 : Voir commentaire ci-dessus.

2.2.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

2.2.3.1 Résultats du contrôle sanitaire

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	61	57	53	57	51	53	61	72	56	75	57	49	702	749	-6,3%
Nombre de non-conformités bactériologiques	1	2	0	0	1	0	5	0	1	1	2	0	13	9	44,4%
Taux de conformité bactériologique	98,4%	96,5%	100,0%	100,0%	98,0%	100,0%	91,8%	100,0%	98,2%	98,7%	96,5%	100,0%	98,1%	98,8%	-0,7%
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	67	60	59	64	55	61	81	77	66	82	60	61	793	780	1,7%
Nombre de non-conformités physico-chimiques	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0,0%
Taux de conformité physico-chimique	98,5%	96,7%	98,3%	100,0%	99,5%	99,5%	0,0%								

Commentaires : Il est à noter que 5 des non-conformités ont eu lieu le même jour, le 02/07/2020, et correspondent à des prélèvements ayant eu lieu sur des communes différentes, à partir de systèmes de production et de distribution différents (voir détail ci-après).

2.2.3.2 Détails des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques du contrôle sanitaire

- Bactériologie :

Dates	Paramètres non-conformes	Communes	Commentaires
21/01/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 24/01/2020 : RAS
05/02/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 10/02/2020 : RAS
18/02/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 24/02/2020 : RAS
28/05/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 03/06/2020 : RAS
02/07/2020	Bactéries coliformes	Prades-le-Lez	Autocontrôle réalisé le 06/07/2020 : RAS
02/07/2020	Bactéries coliformes	Lattes	Autocontrôle réalisé le 06/07/2020 : RAS
02/07/2020	Entérocoques intestinaux Spores de micro-organismes	Lattes	Autocontrôle réalisé le 06/07/2020 : RAS
02/07/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 07/07/2020 : RAS
02/07/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 07/07/2020 : RAS
10/09/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 14/09/2020 : RAS
01/10/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 06/10/2020 : RAS
16/11/2020	Spores de micro-organismes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 18/11/2020 : RAS
20/11/2020	Bactéries coliformes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 25/11/2020 : RAS

- Physico-chimie :

Dates	Paramètres non-conformes	Communes	Commentaires
23/01/2020	Plomb	Villeneuve-lès-Maguelone	Autocontrôle réalisé le 03/02/2020 : RAS
13/02/2020	Turbidité	Grabels	Autocontrôle réalisé le 14/02/2020 : RAS
19/02/2020	Carbone Organique Total (COT)	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 04/03/2020 : RAS
30/03/2020	Carbone Organique Total (COT)	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 08/04/2020 : RAS

2.2.3.3 Résultats de l'autocontrôle

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Nombre de prélèvements bactériologiques effectués	61	37	43	27	41	44	41	47	17	72	20	41	491	499	-1,6%
Nombre de non-conformités bactériologiques	3	0	0	0	0	0	1	0	0	3	1	1	9	6	50,0%
Taux de conformité bactériologique	95,1%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	97,6%	100,0%	100,0%	95,8%	95,0%	97,6%	98,2%	98,8%	-0,6%
Nombre de prélèvements physico-chimiques effectués	7	4	4	5	3	5	5	4	3	6	3	4	53	53	0,0%
Nombre de non-conformités physico-chimiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	/
Taux de conformité physico-chimique	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	98,1%	1,9%

2.2.3.4 Détail des non-conformités bactériologiques et physico-chimiques de l'autocontrôle

- Bactériologie :

Dates	Paramètres non-conformes	Communes	Commentaires
16/01/2020	Entérocoques	Lattes	Autocontrôle réalisé le 22/01/2020 : RAS
28/01/2020	Entérocoques	Prades-le-Lez	Autocontrôle réalisé le 06/02/2020 : RAS
30/01/2020	Spores de micro-organique	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 06/02/2020 : RAS
31/07/2020	Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux)	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 03/08/2020 : RAS
06/10/2020	Bactéries coliformes	Villeneuve-lès-Maguelone	Autocontrôle réalisé le 12/10/2020 : RAS
21/10/2020	Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux)	Sussargues	Autocontrôle réalisé le 26/10/2020 : RAS
23/10/2020	Spores de micro-organismes	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 27/10/2020 : RAS
30/11/2020	Bactéries coliformes Entérocoques	Montpellier	Autocontrôle réalisé le 02/12/2020 : RAS
18/12/2020	Bactéries coliformes	Sussargues	Autocontrôle réalisé le 22/12/2020 : RAS

- Physico-chimie :

Aucune non-conformité physico-chimique de l'autocontrôle.

2.3 ASSURER LA PERFORMANCE DU RESEAU ET DES INSTALLATIONS

2.3.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date réalisation	Résultat
29	Réaliser des investissements adaptés pour renouveler, étendre et sécuriser le patrimoine	/	Janvier 2016	
30	Mettre en place une gestion rigoureuse du parc compteurs	/	Janvier 2016	
31	Réaliser une recherche active de fuites et intervenir	/	Janvier 2016	
32	Étude sur la télé relève avant 2017	/	Juin 2017	
33	Participation aux partenariats avec les laboratoires de recherche (hydrogéologie, gestion, ...).	Partenariat avec IRSTEA	Janvier 2016	

Commentaires :

Action N°29 : Un plan de renouvellement des conduites et des branchements a été élaboré en début d'année en concertation avec les services de la DEA et ajusté tout au long de l'année pour tenir compte notamment des programmes de voirie territoriaux ainsi que des urgences d'exploitation. Un Programme Prévisionnel de Renouvellement a également été défini pour les ouvrages et les équipements électromécaniques. Il est actualisé chaque année.

Action N°30 : A partir des informations (parfois partielles) sur la pyramide des âges des compteurs, le plan de renouvellement des compteurs se poursuit en 2020 sur les compteurs âgés de plus de 15 ans.

2.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
37	Taux de réalisation des investissements	Annuelle	%	/	/	/	/	88,0	89,5	-2%		≥ 85%
38	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	Annuelle	%	/	/	/	/	0,71	0,67	7%		1%
39	Âge moyen du parc des compteurs (âge limite fixé à 14 ans)	Annuelle	année	/	/	/	/	6,7	6,8	-3%		7,5 ans
40	Nombre de branchements en plomb restant	Trimestrielle	U	458	448	409	399	399	465	-14%		0
41	Rendement du parc compteur	Annuelle	%	/	/	/	/	NC	NC	/	/	> 96%
42	Pourcentage annuel du réseau ayant fait l'objet d'une recherche annuelle de fuite	Semestrielle	%	/	29,9	/	30,3	60,2	46,7	29%		50%
43	Effort de recherche	Semestrielle	%	/	NC	/	NC	0,1	0,1	0%		≥ 0,1%

Commentaires :

Indicateur N°37 : Le taux de réalisation des investissements est supérieur à l'objectif fixé. Il témoigne du lancement de plusieurs opérations d'importance (nouvelle usine de production d'eau potable à Valédeau, renforcement de l'alimentation en eau potable de l'étage 105). Ces bons résultats sont également dus à la planification efficace des services concernés et à la réactivité des prestataires notamment sur les renouvellements de réseaux d'eau potable.

Indicateur N°38 : Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable en 2020 (0,71 % hors branchements) est supérieur à 2019 (0,67 %) mais inférieur à l'objectif fixé en 2020 (1,0 %). A noter que malgré le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, 9 481 ml de réseaux ont été renforcés (2 805 ml pour l'étage 105) ou renouvelés (6 676 ml) pour répondre aux nouveaux besoins ou améliorer le fonctionnement du réseau actuel. Les travaux relatifs à la nouvelle ligne de tramway ont démarré en 2020 et seront finalisés et comptabilisés en 2021.

Indicateur N°40 : Le nombre de branchements en plomb était de l'ordre d'une centaine d'unités lors de la prise de gestion par la Régie au 01/01/2016. Ce chiffre a fortement augmenté lors de la transmission du rapport annuel du délégataire 2015 de Montpellier/Juvignac, à ce jour sans explication particulière de la part de l'ancien délégataire. La Régie renouvelle systématiquement ces organes lorsqu'elle en rencontre. Pour accélérer la finalisation de la suppression des branchements en plomb restants, il aurait été opportun d'en obtenir la liste de la part des anciens délégataires. Cette liste a été demandée mais n'a pas été transmise.

Indicateur N°42 : L'avancement par rapport à l'objectif de pourcentage annuel de recherche de fuite est en nette progression par rapport à 2019 (46,7%), 2018 (38,0%) et 2017 (33,9%) et s'explique, d'une part, par l'organisation de l'équipe (1 personne dédiée à la recherche de fuite, notamment la recherche de fuite systématique + 1 personne dédiée à la sectorisation, et éventuellement à la recherche de fuite d'urgence), et d'autre part, par le renouvellement du matériel de recherche de fuite avec des équipements plus performants.

Indicateur N°43 : En 2020, les efforts de recherche ont été réalisés auprès d'E3D Environnement (20 000 €HT). Cet organisme a pour mission d'accompagner un groupe de 10 000 foyers de Montpellier sur le périmètre d'Antigone, Port Marianne, Richter, La Lironde et Pompignane pour amener ses habitants à changer leurs habitudes et adopter des comportements écoresponsables. La démarche d'E3D repose sur 3 axes :

- Les interactions humaines : les participants ont des contacts réguliers avec un animateur du programme ;
- Les nouvelles technologies : l'accompagnement passe par la plateforme numérique GD6D développée par E3D ;
- Les sciences comportementales : l'accompagnement proposé repose sur les résultats d'études scientifiques en matière de changement d'habitude.

2.3.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

2.3.3.1 Evolution du nombre de branchements en plomb

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
TOTAL RESTANT	463	459	458	458	456	448	444	433	409	406	403	399	399	465	-14%
Dont Montpellier / Juvignac	453	449	448	448	446	438	434	423	400	398	395	391	391	455	-14%
Dont Prades le Lez	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-2	-2	-2	-3	-3	-3	-1	-200%
Dont Grabels	10	10	10	10	10	10	10	10	9	8	8	8	8	10	-20%
Dont Montferrier / Saint Brès / Sussargues	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-3	-3	-3	-6	-6	-6	-2	-200%
Dont Jacou / Le Crès / Vendargues	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	0%
Dont Villeneuve les Maguelone	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	0%
Dont Lattes / Pérols	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	-5	0%

Commentaires :

Les RADS 2015 communiqués par les derniers délégataires indiquaient qu'il ne restait plus de branchements en plomb sur les communes de Prades-le-Lez, Montferrier / Saint-Brès / Sussargues, Jacou / Le Crès / Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone et Lattes / Pérols. Cependant, au cours de nos opérations en 2020, des branchements en plomb ont été renouvelés sur certaines de ces communes. Ainsi, ces valeurs négatives apparaissent mais ne sont pas comptabilisées dans le total des branchements en plomb.

72 branchements plomb ont été remplacés en 2020 : 7 au premier trimestre, 10 au deuxième trimestre, 41 au troisième trimestre et 14 au quatrième trimestre. A noter que sur le troisième trimestre, les plombiers du service réseaux ont réalisé des enquêtes et mis l'accent sur la détection et le remplacement des branchements plomb.

2.3.3.2 Suivi des réparations de fuites

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Nombre total de fuites réparées	31	37	29	17	29	46	53	25	41	43	65	51	467	519	-10%
Nombre de réparations de fuites sur conduites	10	15	6	6	10	14	14	6	7	9	19	23	139	138	1%
Dont Grabels	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	4	-75%
Dont Jacou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-100%
Dont Le Crès	0	1	5	1	0	0	0	0	1	0	1	1	10	15	-33%
Dont Vendargues	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	1	100%
Dont Lattes	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	0	1	5	5	0%
Dont Pérols	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	6	7	-14%
Dont Montferrier-sur-Lez	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	1	4	8	-50%
Dont Montpellier	9	13	1	5	8	10	11	5	3	4	13	14	96	75	28%
Dont Juvignac	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	8	-75%
Dont Prades-le-Lez	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	0	4	3	33%
Dont Saint-Brès	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3	-67%
Dont Sussargues	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	3	3	0%
Dont Villeneuve-lès-Maguelone	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	1	5	5	0%
Nombre de réparations de fuites sur branchements	20	22	22	10	19	32	38	18	34	33	44	27	319	367	-13%
Dont Grabels	0	0	0	1	1	4	6	0	4	1	1	1	19	18	6%
Dont Jacou	0	0	0	0	1	2	1	0	1	0	4	3	12	3	300%
Dont Le Crès	0	0	9	1	0	0	0	1	3	1	8	0	23	14	64%
Dont Vendargues	0	0	2	0	1	2	1	2	0	0	0	1	9	12	-25%
Dont Lattes	1	1	1	0	0	1	0	2	5	2	1	10	24	34	-29%
Dont Pérols	2	1	1	2	2	1	1	1	7	8	3	1	30	30	0%
Dont Montferrier-sur-Lez	2	2	0	0	0	4	0	0	3	0	6	0	17	10	70%
Dont Montpellier	14	17	9	5	12	13	17	7	6	8	12	9	129	163	-21%
Dont Juvignac	0	0	0	0	1	0	4	3	2	2	2	0	14	23	-39%
Dont Prades-le-Lez	0	1	0	0	1	1	5	1	0	7	3	1	20	13	54%

Dont Saint-Brès	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	1	0	5	15	-67%
Dont Sussargues	1	0	0	1	0	4	1	0	0	0	3	1	11	18	-39%
Dont Villeneuve-lès-Maguelone	0	0	0	0	0	0	1	1	3	1	0	0	6	14	-57%
Nombre de réparations de fuites sur équipements	1	0	1	1	0	0	1	1	0	1	2	1	9	14	-36%
Dont Grabels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-100%
Dont Jacou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-100%
Dont Le Crès	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0%
Dont Vendargues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Dont Lattes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-100%
Dont Pérols	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Dont Montferrier-sur-Lez	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Dont Montpellier	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2	0	4	8	-50%
Dont Juvignac	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	/
Dont Prades-le-Lez	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	/
Dont Saint-Brès	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-100%
Dont Sussargues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Dont Villeneuve-lès-Maguelone	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	/

Commentaires :

L'activité du service réseaux a été limitée aux urgences durant le confinement. D'où un nombre de réparations de fuite en baisse (-10%) entre 2019 (519 fuites réparées) et 2020 (468 fuites réparées).

La majorité des réparations de fuites a été logiquement réalisée sur la ville de Montpellier (49%).

Les fuites identifiées ont majoritairement plus concerné les branchements (68%) que les canalisations (30%).

A noter, les réparations des fuites sur canalisation :

- Avenue du Docteur Pezet à Montpellier, en mai 2020 (DN1000) ;
- Route de Mende à Montferrier, en novembre 2020 (DN1000) ;
- Rue de Pinville à Montpellier, en juillet 2020 (DN900) ;
- Route de Mende à Montpellier, en décembre 2020 (DN400).

Démarré au début de l'année 2016, la Régie privilégiée (sauf cas techniquement difficiles) le renouvellement systématique des branchements faisant l'objet d'une fuite à la simple réparation. En parallèle, la Régie poursuit son programme de renouvellements de branchements « en masse » pour anticiper ces incidents mais également pour tenir compte des programmes de voirie territoriaux.

2.3.3.3 Suivi des DT / DICT / ATU

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Déclarant : Nombre de documents émis	521	628	769	812	2 730	3 830	-29%
Exploitant : Nombre de documents émis	2 276	1 692	2 381	2 417	8 766	8 901	-2%

Commentaires :

A partir du quatrième trimestre 2018, le logiciel utilisé concernant les délégations « Déclarant » et « Exploitant » est l'application DICT.fr développée par l'entreprise SOGELINK.

Le nombre de documents émis a diminué pour le compte « Déclarant » car la Régie a effectué moins d'interventions sur cette période par rapport à l'année précédente, en raison principalement de la crise sanitaire liée à la COVID-19 (traitement uniquement des urgences pendant la période de confinement). C'est également le cas pour le compte « Exploitant » dans une moindre mesure cependant car les études / projets avant travaux ont pu être poursuivis par les prestataires extérieurs durant cette période. Ainsi :

- Au cours du premier trimestre, on observe une diminution de -44% pour le compte « Déclarant » et de -2% pour le compte « Exploitant » ;
- Au cours du deuxième trimestre, on observe une diminution de -30% pour le compte « Déclarant » et de -20% pour le compte « Exploitant »,
- Au cours du troisième trimestre, on observe une diminution de -24% pour le compte « Déclarant » (baisse du nombre de fuites en particulier) et une augmentation de 5% pour le compte « Exploitant » (reprise active de l'activité travaux après la période de confinement).
- Au cours du quatrième trimestre, on observe une diminution de -19% pour le compte « Déclarant » et une augmentation de près de +10% pour le compte « Exploitant ».

Soit une baisse de documents émis pour le compte « Déclarant » tout au long de l'année 2020 (-29%) et une activité similaire pour le compte « Exploitant » (-2%).

2.3.3.4 Suivi des recherches de fuites et linéaires inspectés

	LINÉAIRE TOTAL (ml)	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
GRABELS	46 275	0	0	5 250	0	0	300	0	1 000	400	0	0	0	6 950	7 886	-12%
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	11,3%	0,0%	0,0%	0,6%	0,0%	2,2%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	15,0%	17,3%	/
JACOU	37 708	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 074	0	200	37 274	19 940	87%
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	98,3%	0,0%	0,5%	98,8%	53,8%	/
LE CRÈS	64 881	0	220	37 117	0	0	0	0	0	0	13 869	38 676	0	89 882	39 443	128%
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,3%	57,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	21,4%	59,6%	0,0%	138,5%	69,2%	/
VENDARGUES	48 173	0	0	13 894	0	200	0	200	200	0	0	0	200	14 694	40 251	-63%
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	28,8%	0,0%	0,4%	0,0%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	30,5%	32,2%	/
LATTES	125 254	0	0	0	0	6 505	300	200	13 219	200	2 187	200	12 342	35 153	72 119	-51%
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,2%	0,2%	0,2%	10,6%	0,2%	1,7%	0,2%	9,9%	28,1%	112,1%	/
PÉROLS	65 393	459	0	0	0	0	0	0	200	14 269	4 550	200	0	19 678	83 004	-76%
Taux d'inspection réseau		0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	21,8%	7,0%	0,3%	0,0%	30,1%	148,2%	/
MONTFERRIER-SUR-LEZ	56 701	0	0	0	0	6 869	0	0	0	0	0	27 015	200	34 084	11 254	203%
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	12,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	47,6%	0,4%	60,1%	1,6%	/
MONTPELLIER / JUVIGNAC	762 914	38 877	108 653	28 154	0	89 594	59 506	31 500	20 807	4 825	3 775	49 677	42 328	477 696	264 044	81%
Taux d'inspection réseau		5,1%	14,2%	3,7%	0,0%	11,7%	7,8%	4,1%	2,7%	0,6%	0,5%	6,5%	5,5%	62,6%	270,3%	/
PRADES LE LEZ	32 442	1 146	0	0	0	0	300	1 101	250	0	31 181	200	0	34 178	6 465	429%
Taux d'inspection réseau		3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	3,4%	0,8%	0,0%	96,1%	0,6%	0,0%	105,4%	34,7%	/
SAINT-BRES	19 217	1 290	0	0	0	0	0	200	0	0	13 326	200	0	15 016	7 592	98%
Taux d'inspection réseau		6,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	0,0%	0,0%	69,3%	1,0%	0,0%	78,1%	36,1%	/
SUSSARGUES	21 016	0	50	0	1 200	200	0	0	0	0	450	21 245	200	23 345	47 419	-51%
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,2%	0,0%	5,7%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%	101,1%	1,0%	111,1%	98,5%	/

VILLENEUVE LES MAGUELONE	56 401	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 110	0	0	0	17 110	20 923	-18%
Taux d'inspection réseau		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	37,1%	/
TOTAL	1 336 375	41 772	108 923	84 415	1 200	103 368	60 406	33 201	35 676	36 804	106 412	137 413	55 470	805 060	620 340	30%	
Taux d'inspection réseau		3,1%	8,2%	6,3%	0,1%	7,7%	4,5%	2,5%	2,7%	2,8%	8,0%	10,3%	4,2%	60,2%	46,7%	/	

Commentaires :

La recherche de fuite préventive est effectuée sur l'ensemble du périmètre de la Régie. Elle est principalement orientée en fonction des données des compteurs de sectorisation disponibles et des évolutions mensuelles des volumes mis en distribution. Cela permet de mieux cibler les secteurs fuyards.

Par ailleurs, le suivi des compteurs de sectorisation se poursuit annuellement. Celle-ci contribue encore à l'amélioration de la réactivité des recherches de fuite en cas de constatations des dérives des débits de nuit.

De plus, les équipes sont fortement mobilisées sur les interventions terrain et les agents écoutent précisément les tronçons préalablement bien définis, de bouche à clé en bouche à clé, assurant ainsi la détection de fuites plus petites qui passeraient inaperçues si les écoutes étaient réalisées tous les 300 ml tel que préconisés par les fournisseurs d'équipements de recherche de fuite.

En 2019, la Régie a investi et commencé à utiliser de nouveaux équipements plus performants. Ce matériel a permis d'inspecter des linéaires de réseaux plus importants au troisième trimestre. Les résultats sont apparus dès le quatrième trimestre 2019 et se confirment au cours du premier trimestre 2020 avec +67% de linéaire de réseau inspecté. Au cours du deuxième trimestre, la recherche de fuite a été similaire (+2%) entre 2019 et 2020 malgré le confinement. En revanche, elle a diminué au cours du troisième trimestre (-24%) pour raisons de service (arrêt maladie, congés, recrutement à réaliser). Cependant, le service s'est également équipé de nouveaux matériels, ce qui a permis d'augmenter au cours du quatrième trimestre (+67%) le linéaire de réseaux surveillé (prélocalisateur à poste fixe) et le linéaire de réseaux inspecté (prélocalisateur mobile).

2.3.3.5 Liste des travaux de renouvellement et grosses réparations réceptionnés à ce jour

2.3.3.5.1 Sur les réseaux

- Conduites, branchements et équipements

Commune	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
1^{er} trimestre						
Montpellier	Boulevard Pénélope	500	Fonte ductile	135 ml	-	293 000 €HT
Montpellier	Rue des Canepetières	80	Fonte ductile	150 ml	-	55 500 €HT
Montpellier	Rue Louis Braille	100	Fonte ductile	30 ml	11	25 500 €HT
Montpellier	Rue de la Chênaie	150	Fonte ductile	200 ml	-	94 900 €HT
Montferrier-sur-Lez	Rue de la Brèche	100	Fonte ductile	210 ml	10	115 000 €HT
2^{ème} trimestre						
Montpellier	Avenue Guilhem de Poitiers	500 200 150 100	Fonte ductile	20 ml 438 ml 83 ml 120 ml	31	374 350 €HT
Montpellier	Rue Paul Lacroix Rue Legendre Hérail	100	Fonte ductile	160 ml	-	76 530 €HT
Montpellier	Rue du Lierre	100 60	Fonte ductile	25 ml 160 ml	-	83 700 €HT
Montpellier	Portaly (déconnexion station)	500	Fonte ductile	30 ml	-	91 600 €HT
Villeneuve-lès-Maguelone	Chemin du Pilou	150 100	Fonte ductile	380 ml 40 ml	-	213 000 €HT
3^{ème} trimestre						
Le Crès	Rue du Canari Rue de l'Hirondelle Rue de Suffren	100 150	Fonte ductile	527 ml 218 ml	4	590 335 €HT
Le Crès	Rue de la Perruche	150	Fonte ductile	120 ml		63 720 €HT
Montpellier	Rue du Général Riu	100	Fonte ductile	140 ml		77 000 €HT
Montpellier	Rue du Général Vincent	100	Fonte ductile	80 ml	5	35 890 €HT
Saint-Brès	Impasse de l'Olivette	63	PEHD	85 ml	3	24 600 €HT
Sussargues	Rue des Fauvettes	80 50	Fonte ductile PEHD	130 ml 130 ml	8	90 720 €HT

Commune	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
4^{ème} trimestre						
Le Crès	Rue du Commerce Rue des Rosiers Rue des Acacias	150	Fonte ductile	580 ml	20	365 000€ HT
Montferrier sur Lez	Route de Mende	100	Fonte ductile	1307 ml	15	475 000€HT
Montferrier sur Lez	Chemin de la Qualité	150	Fonte ductile	450 ml	28	215 000 €HT
Prades le Lez	Rue de la Ducque	250 200	Fonte ductile Fonte ductile revêtue	72 ml 37 ml	4	57 450 €HT
Sussargues	Chemin de la Planchette	100	Fonte ductile	325 ml	15	118 900 €HT
Vendargues	ZAC des Châtaigniers	250	Fonte ductile	294 ml		161 000 €HT
TOTAL	/	/	/	6 676 ml	154 branchements	3 697 695 €HT

Commentaires : Dans le cadre du projet de la ligne 5 du tramway, les réseaux de la rue Henri Dunant (296 ml, DN 1000 mm, en fonte ductile) sont mis en service et sont en attente de raccordement. En effet, cette opération est commune avec la chambre de la canalisation DN 1300 et les réseaux de la rue du Truel qui seront mis en service en 2021.

- Branchements en masse

Commune	Adresse	Branchements	Montant €HT
1^{er} trimestre			
Sans objet			
2^{ème} trimestre			
Sans objet			
3^{ème} trimestre			
Lattes	Avenue du Grenache, Boirargues Rue de la Syrah, Boirargues Rue de la Clairette, Boirargues Rue du Cinsault, Boirargues	75	157 285 €HT
Pérols	Rue des Vendanges Avenue de la Tour Rue de Bône Avenue du Général Leclerc	55	147 950 €HT
4^{ème} trimestre			
Lattes	Rue d'Ostia Rue d'Antipolis Avenue de Massilia Rue de Rhoda Rue Monoikos Rue de Neapolis	177	493 800 €HT
TOTAL	/	307 branchements	799 035 €HT

Commentaires : En 2020, une importante campagne de renouvellement de branchements a été menée sur les communes de Pérols et Lattes car le traitement de l'eau au bioxyde de chlore dégrade prématurément les canalisations en polyéthylène. Cette action sera poursuivie dans les années à venir afin de diminuer le nombre d'incidents.

2.3.3.5.2 Sur les ouvrages

Commentaires : Les travaux de sécurisation et de renforcement de l'alimentation en eau potable de l'étage 105 (station de surpression) ont été exécuté tout au long de l'année 2020 et seront finalisés en 2021.

2.3.3.6 Liste des nouveaux ouvrages mis en service

2.3.3.6.1 Réseaux (extensions, renforcements) avec coûts associés

- Extension de réseau

Commune	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
1^{er} trimestre						
Sans objet						
2^{ème} trimestre						
Sans objet						
3^{ème} trimestre						
Montpellier	Grammont	63 100 150	PEHD Fonte ductile Fonte ductile	155 ml 257 ml 170 ml	7	255 000 €HT
4^{ème} trimestre						
Montpellier	Rue de Fontcarrade	100	Fonte ductile	100 ml	1	43 000 €HT
Montpellier	Rue Jean-François Breton	100	Fonte ductile	90 ml	1	30 000 €HT
TOTAL	/	/	/	772 ml	9 branchements	328 000 €HT

- Renforcement de réseau

Commune	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Montant €HT
1^{er} trimestre						
Sans objet						
2^{ème} trimestre						
Sans objet						
3^{ème} trimestre						
Sans objet						
4^{ème} trimestre						
Montpellier	Etage 105 : Route de Mende Rue de l'Hortus Avenue du Pic Saint-Loup	800 500 400 250 150 100	Fonte ductile	1 500 ml 80 ml 95 ml 285 ml 715 ml 130 ml	/	3 576 000 €HT
TOTAL	/	/	/	2 805 ml	/	3 576 000 €HT

2.3.3.6.2 Ouvrages avec coûts associés

Commentaires : Installation d'un groupe électrogène pour secourir l'alimentation de la commune de Lattes.

2.3.3.7 Liste des ouvrages mis hors service

2.3.3.7.1 Réseaux

Commentaires : Aucun réseau n'a été mis hors service en 2020.

2.3.3.7.2 Ouvrages

Commentaires : Aucun ouvrage n'a été mis hors service en 2020.

2.3.3.8 Évolution générale des bâtiments, matériels et équipements exploités

Commentaires :

- Réseaux :

En raison de leur vétusté, plusieurs réseaux structurants (feeders) comportent des fuites qu'il est difficile de localiser précisément en raison de leur nature (béton en particulier) comme c'est le cas sur le réseau de refoulement de la station Avias en DN 1400 mm. Ainsi, une inspection à l'aide d'un procédé innovant a été effectuée début 2018 pour déterminer son réel état.

La GMAO des appareils de régulation et de protection des réseaux est mise en place et sera opérationnelle à partir de septembre 2021.

- Ouvrages :

- Station Portaly : les réseaux d'alimentation de la station ont été démantelés sur le domaine public en 2020 (plus d'alimentation en service).
- Réservoirs : Plusieurs réservoirs prioritaires (7 unités) ont fait l'objet de rénovations de leur revêtement intérieur en 2018 et 2019 (travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la DEA décalés en raison d'un fort retard des rendus du MOE désigné, TPFI). D'autres travaux de réfection sont programmés à partir de 2021 suite aux diagnostics de leur état réalisés en 2020.
- Lancement des travaux de sécurisation des accès du personnel sur les sites de production et de distribution d'eau potable, fin 2020.

2.3.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

2.3.4.1 Linéaire des canalisations et des branchements du réseau

	VALEUR 2020					VALEUR 2019					VARIATION N / N-1
	Linéaire branchements (ml)	Linéaire réseau d'adduction (ml)	Linéaire réseau de distribution (ml)	Linéaire réseau canalisation (ml)	TOTAL	Linéaire branchements (ml)	Linéaire réseau d'adduction (ml)	Linéaire réseau de distribution (ml)	Linéaire réseau canalisation (ml)	TOTAL	
Grabels	16 044	3 979	42 296	46 275	62 319	15 988	3 995	41 678	45 673	61 661	1%
Jacou	13 529	0	37 708	37 708	51 237	13 516	0	37 074	37 074	50 590	1%
Le Crès	20 046	7 889	56 992	64 881	84 927	20 014	7 302	57 021	64 323	84 337	1%
Vendargues	14 411	448	47 725	48 173	62 584	14 362	448	47 717	48 165	62 527	0%
Lattes	35 408	2 831	122 423	125 254	160 662	35 408	5 286	119 737	125 023	160 431	0%
Pérols	31 338	5 512	59 881	65 393	96 731	31 270	5 512	59 889	65 401	96 671	0%
Montferrier	12 128	9 785	46 916	56 701	68 829	12 058	9 732	46 268	56 000	68 057	1%
Montpellier	226 007	7 202	698 304	705 506	931 513	225 267	7 193	694 611	701 804	927 071	0%
Juvignac	19 825	0	57 408	57 408	77 233	19 772	0	57 032	57 032	76 803	1%
Prades	12 278	0	32 442	32 442	44 720	12 232	0	32 276	32 276	44 508	0%
Saint-Brès	10 334	1 431	17 786	19 217	29 551	10 322	1 431	17 219	18 650	28 973	2%
Sussargues	7 657	1 462	19 554	21 016	28 673	7 626	1 462	19 583	21 045	28 671	0%
Villeneuve	21 799	330	56 071	56 401	78 200	21 752	330	56 059	56 390	78 142	0%
TOTAL	440 802	40 869	1 295 506	1 336 375	1 777 177	439 586	42 693	1 286 164	1 328 856	1 768 442	0%

Commentaires :

En 2020, les travaux d'extension du réseau ont ajouté environ 920 ml. De plus, le travail de mise à jour et de consolidation du SIG s'est poursuivi avec l'intégration de plans de récolement antérieurs à 2020 correspondant à un linéaire de canalisations d'environ 6 600 ml. D'où une augmentation du patrimoine réseau d'environ 7 520 ml.

Pour information, le linéaire de réseau de Saint-Clément-de-Rivière correspondant à l'adduction de la source du Lez (9 509 ml) et le linéaire de réseau de Castelnau-le-Lez correspondant à l'adduction du domaine de Verchant (3 077 ml) sur Montpellier font partie du patrimoine de la Régie, sans toutefois être comptabilisés au linéaire de canalisations présenté ci-dessus.

2.3.4.2 Nombre total de branchements sur le réseau

	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	2 286	2 278	0%
Jacou	1 929	1 927	0%
Le Crès	2 866	2 861	0%
Vendargues	2 062	2 055	0%
Lattes	5 053	5 052	0%
Pérols	4 475	4 469	0%
Montferrier	1 731	1 722	1%
Montpellier	32 091	32 016	0%
Juvignac	2 827	2 821	0%
Prades	1 761	1 753	0%
Saint-Brès	1 475	1 472	0%
Sussargues	1 095	1 092	0%
Villeneuve	3 115	3 108	0%
TOTAL	62 766	62 626	0%

Commentaires : Sans objet pour ce rapport.

2.3.4.3 Nombre de branchements neufs ajoutés

	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	8	14	-43%
Jacou	2	4	-50%
Le Crès	5	6	-17%
Vendargues	7	8	-13%
Lattes	1	18	-94%
Pérols	6	9	-33%
Montferrier	9	15	-40%
Montpellier	75	139	-46%
Juvignac	6	10	-40%
Prades	8	8	0%
Saint-Brès	3	6	-50%
Sussargues	3	12	-75%
Villeneuve	7	6	17%
TOTAL	140	255	-45%

Commentaires : Sans objet pour ce rapport.

2.3.4.4 Nombre de branchements en plomb renouvelés

	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	2	4	-50%
Jacou	0	0	/
Le Crès	0	0	/
Vendargues	0	1	-100%
Lattes	0	1	-100%
Pérols	0	0	/
Montferrier	3	4	-25%
Montpellier	64	49	31%
Juvignac	0	1	-100%
Prades	2	1	100%
Saint-Brès	0	0	/
Sussargues	1	0	/
Villeneuve	0	0	/
TOTAL	72	61	18%

Commentaires : Les renouvellements de branchements en plomb restants se font au gré des constatations effectuées sur le terrain ou suite à des signalements de particuliers. En effet, malgré ses demandes, la Régie n'a pu disposer de la part des anciens délégataires des listes exhaustives des adresses concernées.

2.3.4.5 Renouvellement des compteurs

	VALEUR 2020			VALEUR 2019			VARIATION N / N-1		
	Nb de compteurs total	Nb de compteurs renouvelés	Taux de renouvellement	Nb de compteurs total	Nb de compteurs renouvelés	Taux de renouvellement	Nb de compteurs total	Nb de compteurs renouvelés	Taux de renouvellement
Grabels	2 601	208	8%	2 557	129	5%	2%	61%	59%
Jacou	2 548	79	3%	2 530	202	8%	1%	-61%	-61%
Le Crès	3 841	239	6%	3 741	237	6%	3%	1%	-2%
Vendargues	2 962	113	4%	2 873	171	6%	3%	-34%	-36%
Lattes	5 930	542	9%	5 920	204	3%	0%	166%	165%
Pérols	4 247	117	3%	4 204	259	6%	1%	-55%	-55%
Montferrier	1 882	78	4%	1 832	25	1%	3%	212%	204%
Montpellier	46 257	2 404	5%	45 264	3 150	7%	2%	-24%	-25%
Juvignac	4 063	156	4%	3 924	185	5%	4%	-16%	-19%
Prades	2 395	23	1%	2 364	277	12%	1%	-92%	-92%
Saint-Brès	1 640	41	3%	1 595	109	7%	3%	-62%	-63%
Sussargues	1 197	61	5%	1 172	64	5%	2%	-5%	-7%
Villeneuve	4 005	242	6%	3 989	190	5%	0%	27%	27%
TOTAL	83 568	4 303	5%	81 965	5 202	6%	2%	-17%	-19%

Commentaires : Le nombre de compteurs renouvelés en 2020 correspond essentiellement à ce qui a été prévu dans le programme de renouvellement préventif. Les compteurs peuvent également être remplacés pour causes curatives : compteurs bloqués, gelés ou défectueux.

3 PERENNISER LA REGIE PAR UNE GESTION PERFORMANTE, RESPONSABLE ET EQUILIBREE

3.1 GARANTIR UNE GESTION SOBRE ET DURABLE

3.1.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
34	Mise en place de dispositions permettant de suivre et de maîtriser les charges	/	Janvier 2016	
35	Mise en place d'une comptabilisation analytique, notamment sur l'eau brute	/	Janvier 2016	
36	Initiative concernant les procédures communes (réunions, rencontres, outils, ...) nécessaires au développement d'une culture commune	/	Janvier 2016	

3.1.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
44	Rapport entre les dépenses réelles de fonctionnement et le produit des ventes d'eau	Annuelle	%	/	/	/	/	69,48	66,81	4%	😊	< 80%
45	Durée d'extinction de la dette	Annuelle	année	/	/	/	/	0,22	0,19	18%	😊	≤ 7 ans
46	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Annuelle	%	/	/	/	/	2,72	1,94	40%	😐	≤ 2,5%
47	Trésorerie disponible	Semestrielle	k€HT	/	22 490	/	24 993	24 993	21 820	15%	😊	> 7 M€HT
48	Taux d'autofinancement des investissements	Annuelle	%	/	/	/	/	100	100	0%	😊	80%
49	Taux d'irrecouvrables	Annuelle	%	/	/	/	/	0,29	0,09	237%	😊	< 3%
50	Niveau d'épargne nette	Annuelle	k€HT	/	/	/	/	10 244	14 923	-31%	/	/
51	Évolution des charges de fonctionnement entre l'année N et l'année N-1	Annuelle	k€HT	/	/	/	/	17 978	17 404	3%	😐	1,5% / an
52	Nombre de rencontres de procédures communes mises en place	Annuelle	U	/	/	/	/	0	2	-100%	/	/
53	Taux de "dialogue"	Annuelle	U	/	/	/	/	0	0	/	/	/
54	Nombre de rencontres d'animations communes décloisonnées (groupe de travail technique, rencontre sportive...)	Annuelle	U	/	/	/	/	0	2	-100%	😐	2
55	Nombre d'outils partagés	Semestrielle	U	/	6	/	9	9	6	50%	😊	5 en 2017

Commentaires :

Indicateur N°44 : Voir les annexes correspondantes. De plus, la méthode de calcul a été revue en 2018 et l'indicateur est calculé comme les dépenses réelles de fonctionnement – l'atténuation de produit (redevance agence de l'eau : pollution et réseaux de collecte) – le prélèvement sur la ressource.

Indicateur N°46 : Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (2,72 %) est supérieur à l'objectif 2020 (2,50 %). Il résulte de la situation spécifique de crise sanitaire en 2020, de l'arrêt des relances durant le confinement et de la possible dégradation du pouvoir d'achat des ménages. Il conviendra de suivre cet indicateur avec attention dans les années à venir.

Indicateur N°47 : L'indicateur correspond au solde du compte de trésorerie (ligne 515) qui inclut les sommes liées à l'assainissement et aux reversements dus à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée (AERMC).

Indicateur N°48 : Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Indicateur N°49 : Il s'agit du rapport entre le montant des factures déclarées en non-valeur et le montant total des factures. L'augmentation du taux d'irrecouvrable en 2020 est liée à la validation des créances en non-valeur d'un montant supérieur aux années précédentes.

Indicateur N°50 : Il s'agit du résultat cumulé du budget eau potable.

Indicateur N°51 : Le budget 2020 comprenait des dépenses liées à la mise en place du projet Usagers 2021 au 01/01/2021 (recrutement de personnels pour faire face à l'internalisation de l'activité, prestations externes, logistique). Ces dépenses s'élèvent à 634 000 € en 2020. Hors projet Usagers 2021, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 sont stables par rapport à l'année précédente.

Indicateur N°52 : Le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas été favorable à la mise en place de procédures communes en 2020.

Indicateur N°53 : Il serait opportun pour répondre à cet objectif de prévoir une enquête à ce sujet en deux phases : une première auprès des chefs de service et de l'encadrement ; une seconde auprès des collaborateurs de chaque service. Au vu des sujets prioritaires, cette enquête sera menée conjointement avec les services de la DEA, selon un planning à définir.

Indicateur N°54 : Le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas été favorable à l'organisation d'animations communes décloisonnées en 2020.

Indicateur N°55 : En 2020, 6 outils sont partagés entre la Métropole et la Régie.

En effet :

- Depuis 2015, la Régie utilise la plateforme de publication des marchés publics (plateforme acheteur) mutualisée de la Métropole,
- Depuis 2016, l'ensemble des travaux réalisés sur le territoire communal de Montpellier sont identifiés dans la plateforme « Coordin »,
- Depuis 2016, la couche SIG AEP est mutualisée entre les services de la Régie et les services métropolitains, au sein du SIG métropolitain,
- Depuis 2016, la Métropole dispose d'un accès direct en lecture à la plateforme de supervision (SCADA) afin de pouvoir surveiller en temps réel le fonctionnement des ouvrages et le niveau des différents réservoirs,
- Depuis 2017, la Régie transmet à la Métropole toutes les 5 minutes les données brutes des capteurs de niveau de la source du lez et de débit du rejet à la source du Lez,

- Depuis 2018, le réseau LORa (LORA) a été développé par la Métropole. Cet outil en test au niveau de la téléréleve à la Régie, d'abord avec un périmètre de 20 compteurs, puis avec 3 000 compteurs d'ici fin 2021,
- Depuis 2020, la plateforme SoM2M-IOT développée par la Métropole et son partenaire SYNOX est en cours d'expérimentation dans le cadre de la mise en place de la téléréleve auprès de 5 usagers « grands comptes » de la Régie (Ville de Juvignac, Ville de Montpellier, Métropole, Région Occitanie, MHSC) et sera déployée plus largement courant 2021,
- Depuis 2020, les données physico-chimiques des résultats d'analyse d'eau potable (ARS uniquement) sont publiées sur la plateforme open data de la Métropole,
- Depuis 2020, les données de certains capteurs piézométriques sur la nappe du Lez, des débits observés à la vasque Source du Lez et les débits d'étiages au fleuve Lez, sont transmises en temps réel en format brut aux services de la DEA de la Métropole.

Pour la suite :

- La Gestion Électronique des Documents (GED) est en production, mais pas encore sur la partie DEA. Les attentes et besoins de la DEA ont été recueillis et pris en compte.
- Une interface de requêtes statistiques (ODP et Tableau software) portant sur les principales données de production et de sectorisation, ainsi qu'un jeu de tableaux de bords seront mis à disposition de la Métropole.
- Un outil de modélisation du réseau sera acquis par la Régie au second semestre 2021.
- Le projet de gestion patrimoniale des réseaux est reporté à 2022 (AMO désigné et sourcing réalisé en 2019). La Régie est dans l'attente et s'inspirera des retours relatifs au projet similaire (Alteréo Kis) lancé par la Métropole sur la partie Assainissement.

3.1.3 DONNEES COMPLEMENTAIRES DES SERVICES

3.1.3.1 État de la trésorerie

	Montant HT année 2020				Montant HT année 2019
	31/03/2020	30/06/2020	30/09/2020	31/12/2020	31/12/2019
Montants engagés	9 295 605,34 €	19 942 579,98 €	11 906 917,35 €	14 377 773,99 €	15 601 840,12 €
Commandes en cours	3 502 672,36 €	5 798 383,72 €	5 716 499,82 €	3 880 420,39 €	6 059 524,04 €
Total en cours	12 798 277,70 €	25 740 963,70 €	17 623 417,17 €	18 258 194,38 €	21 661 364,16 €
Trésorerie en caisse	23 210 215,80 €	22 490 114,03 €	28 355 188,23 €	24 992 763,87 €	21 820 031,99 €
Trésorerie disponible	10 411 938,10 €	-3 250 849,67 €	10 731 771,06 €	6 734 569,49 €	158 667,83 €

Commentaires : Le montant du solde du compte de trésorerie (ligne 515, trésorerie en caisse) inclut les sommes liées à l'assainissement et aux reversements dus à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

3.1.3.2 Recettes des ventes d'eau

	Montant HT année 2020					Montant HT année 2019
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total	Total
Recettes ventes d'eaux domestiques + abonnements	7 460 398,28 €	5 411 919,39 €	7 250 182,31 €	7 525 871,49 €	27 648 371,47 €	25 919 926,71 €
Recettes ventes d'eau domestiques	7 013 065,41 €	4 980 182,54 €	6 776 586,88 €	7 030 016,21 €	25 799 851,04 €	24 303 371,29 €
Recettes abonnements	447 332,87 €	431 736,85 €	473 595,43 €	495 855,28 €	1 848 520,43 €	1 616 555,42 €
Recettes ventes d'eaux non domestiques + abonnements						
Recettes ventes d'eau non domestiques						
Recettes abonnements						
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-23 628,06 €	-11 422,66 €	-26 472,81 €	-43 077,49 €	-104 601,02 €	-162 337,31 €
Recettes ventes en gros		170 973,36 €		255 138,68 €	426 112,04 €	451 887,89 €
Total recettes de vente d'eau	7 460 398,28 €	5 411 919,39 €	7 250 182,31 €	7 525 871,49 €	27 648 371,47 €	25 919 926,71 €

Commentaires : Il s'agit des sommes encaissées en 2020.

3.1.3.3 Montant des impayés

	Montant TTC année 2020					Montant TTC année 2019
	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total	Total
Montant des impayés	/	/	/	/	794 722,06 €	534 566,69 €
Taux (1)	/	/	/	/	2,72%	1,94%

Commentaires : Le taux (1) correspond au taux d'impayés des factures relatives à l'eau potable, au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. Ce taux est donc calculé en 2020 sur les factures 2019.

3.1.3.4 Suivi de la sinistralité

Numéro interne	Adresse du sinistre	Sinistre	Date d'apparition	Assureur / Expert	Principales étapes du dossier	Responsabilité Régie	Montant associé (€ TTC)
20SIN001	Route de Montferrier, Grabels	Fuite sur canalisation enterrée après compteur et surconsommation d'eau en raison de la surpression sur le réseau d'eau à Grabels en novembre 2019	11/11/2019	AMF ASSURANCES / MATMUT INSPECTION	29/01/2020 : expertise 12/02/2020 : transmission PAT à l'abonné 16/02/2020 : l'abonné rejette les termes de l'accord 09/04/2020 : signature PAT	Oui	462,66 €
20SIN002	Rue des Alouettes, Juvignac	Chute à moto avec dommages corporels et matériels en raison de l'état détérioré de la chaussée suite à des travaux réalisés pour le compte de la Régie par l'entreprise EHTP	13/12/2019	AMV ASSURANCE	21/01/2020 : réception de la réclamation 06/03/2020 : réponse adressée à l'assureur du sinistré informant du rejet de la demande d'indemnisation aux motifs que la Régie ne peut être tenue responsable du sinistre dès lors que les travaux étaient correctement signalés et balisés 14/08/2020 : mise en demeure de régler les dommages : nouvelle relance de la part de l'assureur du sinistré. 14/09/2020 : relance de EHTP en charge du chantier pour prise en charge des dommages. Attente avant de clôturer.	Non	
20SIN003	Route de Montpellier, Sussargues	Dégât des eaux en raison d'une casse sur le réseau	18/04/2019	AVIVA ASSURANCE / TEXA	20/02/2020 : expertise 19/05/2020 : classement sans suite du dossier → responsabilité du propriétaire de l'immeuble qui a laissé pendant plus de 15 ans un trou de plus d'1 m de profondeur dans le mur de l'immeuble juste derrière les compteurs d'eau	Non	0,00 €
20SIN004	Rue des Terrasses, Grabels	Détérioration du coffret électrique du sinistré en raison de travaux réalisés par la Régie dans la rue	15/10/2019		06/02/2020 : transmission PAT à l'abonné 11/02/2020 : signature PAT	Oui	437,39 €
20SIN005	Rue du Clos des Aires, Sussargues	Détérioration des équipements intérieurs en raison d'une quantité importante de particules de calcaire dans le réseau d'alimentation suite à l'installation d'un surpresseur à Sussargues	14/01/2020		13/02/2020 : transmission PAT à l'abonné 28/02/2020 : signature PAT	Oui	407 €
20SIN006	Rue des Fauvettes, Sussargues	Endommagement chauffe-eau et lave-linge en raison d'une quantité importante de particules de calcaire dans le réseau d'alimentation suite à l'installation d'un surpresseur à Sussargues	17/11/2019		13/02/2020 : transmission PAT à l'abonné 05/05/2020 : signature PAT	Oui	408,99 €
20SIN007	Rue de l'Olivier, Sussargues	Détérioration des équipements intérieurs en raison d'une quantité importante de particules de calcaire dans le réseau d'alimentation suite à l'installation d'un surpresseur à Sussargues	11/2018		14/02/2020 : transmission PAT à l'abonné 25/02/2020 : signature PAT	Oui	1 104,98 €
20SIN008	Ancien Chemin de Saint-Jean de Cornies, Sussargues	Endommagement lave-vaisselle en raison d'une quantité importante de particules de calcaire dans le réseau d'alimentation suite à l'installation d'un surpresseur à Sussargues	T4 2019		14/02/2020 : transmission PAT à l'abonné 20/02/2020 : signature PAT	Oui	229,00 €

Numéro interne	Adresse du sinistre	Sinistre	Date d'apparition	Assureur / Expert	Principales étapes du dossier	Responsabilité Régie	Montant associé (€ TTC)
20SIN009	Quai du Verdanson, Montpellier	Dégât des eaux avec inondation de la cave et endommagement des biens entreposés en raison de la casse d'une canalisation	21/10/2019	GMF / POLYEXPERT	31/03/2020 : expertise L'expertise initialement prévue n'a pu avoir lieu en raison de la situation d'urgence sanitaire. Elle sera reportée à une date ultérieure. 27/05/2020 : expertise → Régie non responsable	Non	0,00 €
20SIN010	Rue Elsa Triolet, Le Crès	Fuite devant la copropriété non investiguée par la Régie des eaux	01/12/2019		02/04/2020 : transmission PAT pour signature 06/04/2020 : signature PAT	Oui	450,00 €
20SIN011	Rue de la Treille, Grabels	Casse d'une canalisation après compteur consécutif à l'épisode de surpression survenu sur une partie de la commune de Grabels en novembre 2019	06/11/2019		27/05/2020 : signature PAT	Oui	137,01 €
20SIN012	Allée des Thermes, côté Green, Juvignac	Rupture d'une canalisation après compteur suite à une intervention sur des poteaux incendie	26/09/2019	MMA / ELEX	05/06/2020 : expertise → Régie non responsable car pas de gestion des poteaux incendie	Non	0,00 €
20SIN013	Rue des Marguerites, Montpellier	Fuite sur le réseau d'eau avant compteur ayant entraîné une infiltration d'eau dans la cage d'ascenseur de la résidence et sa détérioration	21/03/2020	ALLIANZ / POLYEXPERT	0/04/2020 : expertise 20/04/2020 : réclamation Allianz 23/06/2020 : signature PAT	Oui	1 239,75 €
20SIN014	Rue des Aires, Sussargues	Détérioration d'un lave-vaisselle et encrassement d'une électrovanne d'un système d'arrosage automatique ayant entraîné une surconsommation d'eau en raison de la présence excessive de particules de calcaire dans l'EPO suite à la mise en service de pompes de surpression dans le réservoir sur tour de Sussargues	T4 2019		03/06/2020 : signature PAT	Oui	630,91 €
20SIN015	Rue des Carignans, Sussargues	Détérioration des équipements intérieurs (réducteur de pression, filtre, chasse d'eau) en raison de la présence excessive de particules de calcaire dans l'EPO suite à la mise en service de pompes de surpression dans le réservoir sur tour de Sussargues	T4 2019		22/06/2020 : signature PAT	Oui	168,50 €
20SIN016	Place de la Comédie, Montpellier	Infiltration d'eau en plafond au niveau de l'accès au parking de la comédie par le tunnel	2019		08/06/2020 : expertise 27/01/2021 : pas de retour de l'assureur adverse suite à expertise. Attente avant de clôturer.	En attente	
20SIN017	Avenue de Saint-Maur, Montpellier	Fuite après compteur suite à un mauvais raccordement du branchement lors des travaux réalisés par TTPR	17/10/2019		15/07/2020 : signature PAT responsabilité TTPR	Oui	2 323,80 €
20SIN018	Rue de la Grave, Montpellier	Endommagement des équipements intérieurs consécutif à l'épisode de surpression survenu sur une partie de la commune de Grabels en novembre 2019	04/11/2019		31/08/2020 : signature PAT	Oui	388,80 €
20SIN019	Grand Rue, Jacou	Endommagement d'un véhicule suite à la projection d'une barrière de chantier par une rafale de vent lors de travaux réalisés par l'entreprise TTPR	03/07/2020		30/09/2020 : signature PAT responsabilité TTPR	Oui	612,60 €

Numéro interne	Adresse du sinistre	Sinistre	Date d'apparition	Assureur / Expert	Principales étapes du dossier	Responsabilité Régie	Montant associé (€ TTC)
20SIN020	Rue du Puits, Sussargues	Endommagement des équipements intérieurs suite à des décrochages de calcaire consécutifs à la remise en eau réalisée après une intervention effectuée sur le réseau d'eau potable par l'entreprise Faurie pour le compte de la Régie des eaux	30/06/2020		15/07/2020 : envoi PAT 23/07/2020 : signature PAT	Oui	480,00 €
20SIN021	Avenue de Palavas, Montpellier	Fuite sur canalisation intérieure ayant entraîné des dommages au plafond, consécutive à un défaut de raccordement lors du remplacement du compteur	19/02/2020	AREAS ASSURANCE/POLYEXPERT	7/08/2020 : expertise → Régie responsable (en attente de la réclamation de l'assureur) 05/01/2021 : PAT envoyé	Oui	705,00 €
20SIN022	La Castelle, lieu-dit Le Bois, Lattes	Dégât des eaux ayant entraîné des dommages au chemin d'accès et au portail du sinistré	03/07/2020	GENERALI / TEXA	21/08/2020 : expertise 25/09/2020 : expertise 12/10/2020 : rédaction PAT 23/10/2020 : signature PAT	Oui	415,00 €
20SIN023	Rue du Puits, Sussargues	Fuite sur canalisation avant compteur ayant entraîné des dommages aux biens	29/05/2020	BPCE ASSURANCES / POLYEXPERT	17/08/2020 : expertise → Régie responsable (en attente de la réclamation de l'assureur) 18/01/2021 : PAT envoyé	Oui	2 852,85 €
20SIN024	Impasse Joseph Vidal, Montpellier	Fuite sur réseau AEP ayant entraîné une infiltration d'eau dans les sous-sols du bâtiment	23/06/2020		27/07/2020 : envoi PAT 05/08/2020 : signature PAT	Oui	485,45 €
20SIN025	Rue André Chamson, Montpellier	Fuite sur réseau AEP ayant entraîné un affaiblissement du terrassement réalisé par le sinistré pour la construction d'une piscine	20/06/2020		01/10/2020 : envoi PAT 05/08/2020 : signature PAT	Oui	700,00 €
20SIN026	Rue Henri Cochet, Pérols	Fuite sur un raccord après compteur occasionnée par l'entreprise EHTP lors de travaux réalisés en 2019 et ayant entraîné une surconsommation d'eau	15/06/2020		07/09/2020 : expertise 30/09/2020 : signature PAT responsabilité EHTP	Oui	481,70 €
20SIN027	Rue des Aires, Sussargues	Endommagement des installations intérieures en raison de la présence de particules de calcaire dans les réseaux d'alimentation en eau potable	12/08/2020		14/08/2020 : envoi PAT 25/08/2020 : signature du PAT	Oui	80,25 €
20SIN028	Rue d'Oran, Montpellier	Endommagement du réseau d'Orange lors de travaux	28/07/2020		En attente de l'évaluation du préjudice par Orange En attente éléments pour confirmer que TTPR est en charge des travaux	En attente	Non communiqué
20SIN029	Rue de Bône, Pérols	Dommages aux installations intérieures et dégât des eaux en raison de la présence de gravier dans les réseaux suite à la remise en eau après un déplacement de compteur	08/07/2020	GMF / Centre expertise	14/10/2020 : expertise Partage de responsabilité : Régie responsable des dommages intérieurs / EHTP responsable dommages façades En attente de transmission du montant prise en charge de EHTP	En attente	
20SIN030	Rue Clos des Aires, Sussargues	Dommages aux installations intérieures en raison de la présence de calcaire dans le réseau d'eau	Récurrent depuis 2019		18/09/2020 : envoi PAT 02/10/2020 : signature PAT	Oui	1 714,50 €
20SIN031	Chemin du Nouau, Prades-le-Lez	Dégât des eaux	22/06/2020	PACIFICA / ELEX	07/10/2020 : expertise - pas de dommages	Non	0,00 €
20SIN032	Rue de l'Université, Montpellier	Dégât des eaux consécutif à une fuite sur une vanne d'arrêt au niveau du n°7 de la rue l'université	03/07/2020	FILIA MAIF / POLYEXPERT	13/10/2020 : expertise - Régie non responsable, dégâts des eaux consécutifs à fuite après compteur de la copropriété mitoyenne	Non	0,00 €

Numéro interne	Adresse du sinistre	Sinistre	Date d'apparition	Assureur / Expert	Principales étapes du dossier	Responsabilité Régie	Montant associé (€ TTC)
20SIN033	Rue de la Brèche, Montpellier	Dégât des eaux suite à un coup de bélier consécutif à des travaux Régie entraînant un déboitement au niveau du compteur et une casse de la canalisation privative de l'abonné	19/06/2020	GROUPAMA / POLYEXPERT	27/10/2020 : expertise 23/12/2020 : PAT rédigé 06/01/2021 : PAT envoyé 15/01/2021 : contestation PAT par avocat 27/01/2021 : courrier de réponse envoyé	En attente	
20SIN034	Rue Buffon, Montpellier	Dégât des eaux suite à la rupture d'une canalisation AEP	04/03/2020	SWISS LIFE LEVALLOIS / SEDGWICK	22/10/2020 : expertise 14/10/2020 : courrier annulation de l'expertise - fuite après compteur. - Régie non concerné	Non	0,00 €
20SIN035	Rue Henri René, Montpellier	Chute suite à vis non signalée	01/10/2020	MAIF	3/11/2020 : courrier réalisé refus	Non	0,00 €
20SIN036	Rue de Montferrier, Grabels	Travaux réalisés pour le compte de la Régie qui endommagent des câbles électriques	10/09/2020		08/10/2020 : renvoi du dossier vers TTPR	Non	0,00 €
20SIN037	Route de Lattes, Pérols	Travaux qui auraient causé des dégâts des eaux, mais pas d'intervention	09/09/2020	AXA / ELEX	18/11/2020 : expertise, en attente de l'éventuel rapport avant de clôturer	En attente	0,00 €
20SIN038	Rue des Mazes, Sussargues	Casse des installations privées provoquée par les variations de pression suite à travaux, mais réseaux de l'abonné vétuste	Mai et juin 2020		20/10/2020 : rejet réclamation	Non	0,00 €
20SIN039	Place du Comte de Toulouse, le Belvédère des Garrigues, Montpellier	Surconsommation, problème sur compteur général de l'immeuble qui se retrouve sous l'eau malgré plusieurs signalements et interventions de la Régie	23/04/2020	SMA COURTAGE / Polyexpert	4/11/2020 : expertise 30/11/2020 : courrier rejet demande 22/12/2020 : rejet réclamation 19/01/2021 : courrier rejet demande frais recherche fuite réalisé	En attente	
20SIN040	Rue des Goélands, Montpellier	Fuite sur canalisation au niveau de la Rue Pinville provoquant des endommagements des murs du domicile du sinistré	31/07/2020	AXA / TEXA	19/11/2020 : expertise, en attente de l'éventuel procès-verbal d'expertise	En attente	
20SIN041	Rue Joffre, Montpellier	Peinture d'une porte de résidence abimée suite à affichage d'une intervention de travaux.	10/11/2020		Attente rapport fiche suivie pour réaliser PAT - attente confirmation pour payer	En attente	200,00 €
20SIN042	Rue Joffre, Montpellier	Travaux qui provoqueraient des fissures chez le riverain	10/11/2020	Polyexpert / Groupama	08/01/2021 : expertise - lien de causalité par établi mais en attente du procès-verbal d'expertise	En attente	
20SIN043	Rue Léon Bassier, Sussargues	Les travaux à Sussargues provoquent sables et calcaires dans les canalisations du riverain	01/09/2019		19/01/2021 : PAT rédigé en attente signature	Oui	2 500,00 €
20SIN044	Chemin du Mas de Priou - Montferrier sur Lez	Suppression provoquant des dommages chez le riverain	02/12/2020	Polyexpert / Maif	06/01/2021 : expertise - réseaux vétuste en attente du procès-verbal d'expertise	En attente	
20SIN045	Impasse des Cardonilles - Montferrier Sur Lez	Travaux, coups de béliers, qui auraient fait dysfonctionner la chaudière d'un riverain	05/12/2020		25/01/2021 : courrier demande attestation non intervention assureur	Oui	590,70 €

Données Indicateur	Unité	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Nb total sinistres	U	36	45	-20%
Responsabilité Régie (hors dossier en attente)	%	83%	53%	58%
Montant associé	€ HT	20 206,84 €	19 547,80 €	3%

3.1.3.5 Suivi des contentieux

Numéro interne	Type de recours	Motif	Juridiction	Suite donnée	Décision tribunal
20CTX001	Civil : contentieux de la protection et de proximité	Contestation d'une facture d'eau en raison de l'utilisation supposée d'un mauvais index de départ pour le calcul des consommations d'eau potable	Tribunal judiciaire de Montpellier	25/02/2020 : première audience ; affaire renvoyée au 12/05/2020 15/09/2020 : conclusion d'un PAT en attente d'homologation par le juge	En attente
20CTX002	Référé expertise	Mise en cause de la responsabilité de la Régie suite à un dégât des eaux dans les locaux de la société archéologique de Montpellier consécutif à une casse sur le réseau AEP : désaccord sur la répartition des responsabilités et montant du préjudice qui n'a pu se régler à l'amiable	Tribunal judiciaire de Montpellier	17/09/2020 : audience de référé	En attente
20CTX003	Référé expertise	Nomination d'un expert pour la constatation de l'état des bâtiments et réseaux dans le cadre d'un projet de démolition et construction immobilière Avenue Emile Bertin-Sans à Montpellier	Tribunal judiciaire de Montpellier	22/10/2020 : audience de référé	En attente
20CTX004	Référé expertise	Nomination d'un expert pour la constatation de l'état des bâtiments et réseaux dans le cadre d'un projet de démolition et construction immobilière	Tribunal judiciaire de Montpellier	15/10/2020 : audience de référé	En attente

Données Indicateur	Unité	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Nb total contentieux	U	4	2	100%
Décision du tribunal en faveur de la Régie (hors dossier en attente)	%	En attente	100%	-

3.1.4 INDICATEURS RELATIFS AUX RPQS ET SISPEA

N°	Données Indicateur	Unité	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VALEUR 2018	VARIATION N / N-1
VP.182	Encours total de la dette	€	2 343 021,12 €	2 582 402,90 €	2 818 266,75 €	-9%
VP.183	Epargne brute annuelle	€	10 244 000,00 €	14 923 266,35 €	14 012 182,11 €	-31%
VP.185	Montant TTC facturé au 31/12/20NN (hors travaux) au titre de l'année 20NN	€ TTC	27 771 885,03 €	29 213 655,65 €	27 607 534,11 €	-5%

Commentaires : Sans objet pour ce rapport.

3.2 BATIR UN SERVICE PUBLIC FONDE SUR UN MODELE D'ENTREPRISE ETHIQUE

3.2.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
37	Mise en place d'un dialogue social	/	Janvier 2016	
38	Mise en place d'une GPEC	/	2017	
39	Mise en place d'outils collaboratifs de communication interne	Journal interne + Plateforme RH	Septembre 2016	
41	Mise en œuvre de dispositifs en faveur de l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations	/	/	
42	Mise en place d'un plan de formation sur les pratiques professionnelles et la lutte contre les accidents	/	Janvier 2016	

Commentaires :

Action N°37 : De nouvelles élections des représentants du personnel ont eu lieu en mai 2019.

Action N°38 : Action réalisée en 2017.

Action N°42 : Un premier plan de formation a été effectué en 2016. Il était majoritairement axé sur la remise à niveau des collaborateurs de la Régie (recyclage ou formation initiale) sur le thème de la sécurité au travail. Depuis, ce plan est reconduit annuellement et conforté notamment pour tenir compte de la réglementation :

- En 2016, avec les habilitations électriques, les produits chimiques, le chlore, le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) et le sauveteur secouriste du travail (SST),
- En 2017, avec les espaces confinés (pré-CATEC et CATEC), les travaux à proximité des réseaux (AIPR), la formation des membres du CHSCT,
- En 2018, avec les risques routiers et l'éco-conduite, les travaux en hauteur (port du harnais), la sécurité incendie (utilisation des extincteurs), les gestes et postures, l'utilisation de l'Appareil Respiratoire Isolant (ARI),
- En 2019, avec les risques routiers et l'éco-conduite, la sécurité industrielle, la signalisation temporaire et le balisage, la formation des membres du CSE,
- En 2020, avec les espaces confinés (CATEC), la sécurité industrielle, la sécurité informatique, l'accompagnement du programme U2021.

3.2.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	1er semestre	2ème semestre	ANNUUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
56	Taux de réalisation de l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés	Annuelle	%	/	/	7,0	7,1	-2%		6%
57	Taux d'absentéisme compressible du personnel	Annuelle	%	/	/	4,1	5,1	-19%		< 5%
59	Taux de gravité des accidents du travail	Annuelle	/	/	/	0,03	0,03	0%		< 1
60	Taux de fréquence des accidents du travail affectant le personnel	Annuelle	/	/	/	6,84	6,71	2%		< 20
61	Lancer une campagne interne d'information	Semestrielle	U	5	4	9	5	80%		1
62	Montant consacré à la formation, exprimé en % de la masse salariale	Annuelle	%	/	/	3,4	3,6	-5%		3%
63	Pourcentage d'agents ayant suivi une formation au cours des deux dernières années	Annuelle	%	/	/	86,5	87,4	-1%		80%

Commentaires :

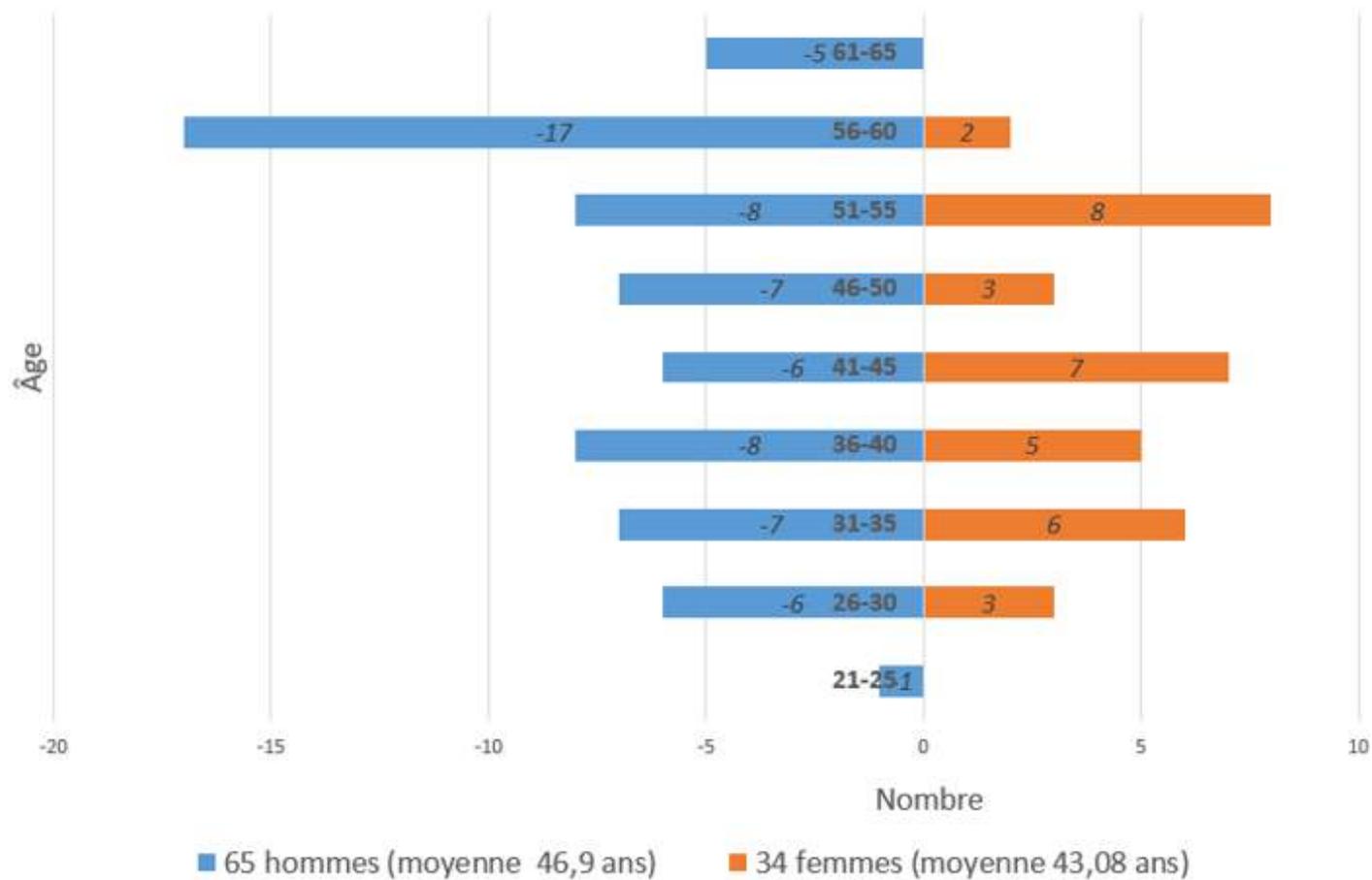
Indicateur N°57 : Pour information, la pyramide des âges du personnel est présentée ci-après.

Indicateur N°61 : En 2020, la campagne interne d'information a été composée de 9 parutions : 4 lettres « rés'eau » et 5 « U2021 : le mag ».

Indicateur N°62 : Le plan de formation a été formalisé en 2016 pour atteindre l'objectif de 2017 à 2020.

Pyramide des âges au 31 décembre 2020 (y compris agents publics et hors apprenti)

Moyenne d'âge : 45,6 ans



3.3 S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE ECO RESPONSABLE

3.3.1 ACTIONS

N°	Actions	Échéance / Mise en œuvre	Date de réalisation	Résultat
44	Augmentation de la consommation d'énergie d'origine renouvelable	Réalisé	Janvier 2016	
45	Mener une politique d'achat durable	/	/	
47	Mise en place d'actions favorisant l'engagement environnemental des salariés	/	/	/

Commentaires : Sans objet pour ce rapport.

3.3.2 INDICATEURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

N°	Données Indicateur	Fréquence minimum	Unité	ANNUEL 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1	RÉSULTAT	OBJECTIF 2020
64	Efficacité énergétique : consommation électrique sur l'ensemble des installations (kWh par m3 d'eau potable produit)	Annuelle	kWh	0,11	0,11	-2%	/	-0,2
65	Développer l'électromobilité	Annuelle	%	7,9	1,8	337%	😞	10%
67	Consommation d'énergies renouvelables	Annuelle	%	100	100	0%	😊	20%
68	Renouveler (acheter) un parc informatique éco-labellisé	Annuelle	%	100	100	0%	😊	100%
69	Émission de gaz à effet de serre du système d'alimentation en eau (en tonne de CO2 par m3 d'eau potable produit)	Annuelle	t CO2 / m3 produit	NC	NC	/	/	-20%
70	Mettre en place un Plan de Déplacement Entreprise	/	/	Oui	Oui	/	😊	fin 2017
71	Mettre en place un plan de formation du personnel à l'écoconduite	Annuelle	%	0,0	55,4	-100%	😞	100%
72	Mettre en place un plan de formation aux pratiques économes	Annuelle	%	0,0	30,7	-100%	😞	100%

Commentaires :

Indicateur N°64 : La consommation électrique de l'ensemble des installations ramenée au volume d'eau potable produit est stable entre 2019 et 2020. Il est nécessaire de préciser quel objectif est attendu pour 2020 avec la valeur « - 0,2 », étant donné que l'indicateur s'exprime en kWh par m³ d'eau potable produit. S'il s'agit d'une comparaison avec la valeur de l'année 2010, il faudra nous la transmettre.

Indicateur N°65 : La Régie a développé son électromobilité grâce à l'acquisition de voitures électriques : 1 en 2018, 1 en 2019 et 3 en 2020, soit 5 voitures électriques sur 63 véhicules en parc actif. La Régie poursuivra ses efforts dans le domaine en 2021.

Indicateur N°67 : Depuis 2019, les contrats souscrits via le marché de fourniture d'électricité auprès d'Hérault Energies garantissent l'utilisation de 100 % d'énergies renouvelables pour l'énergie consommée sur les installations de la Régie.

Indicateur N°68 : Ce paramètre a été pris en compte dans le marché de matériel informatique sorti en 2017. De même, ce marché relancé au premier trimestre 2019 demande exclusivement du matériel éco-labellisé.

Indicateur N°69 : Il est nécessaire de préciser quel objectif est attendu pour 2020 avec la valeur « - 20 % », étant donné que l'indicateur s'exprime en tonnes de CO₂ par m³ d'eau potable produit. S'il s'agit d'une comparaison avec la valeur de l'année 2010, il faudra nous la transmettre, ainsi que la nouvelle méthode de mesure proposée.

Indicateur N°71 et N°72 : Le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 n'a pas été favorable à la poursuite du plan de formation du personnel à l'écoconduite et aux pratiques économes. En effet, la priorité a été donnée aux formations réglementaires.

ANNEXES

ANNEXES 1 – DONNEES FINANCIERES

ANNEXE 1.1 – NOTE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE 2020

ANNEXE 1.2 – COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE 2020

ANNEXE 1.3 – NOTE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU BRUTE 2020

ANNEXE 1.4 – COMPTE ADMINISTRATIF EAU BRUTE 2020

ANNEXE 1.5 – TARIFS EN VIGUEUR EAU BRUTE

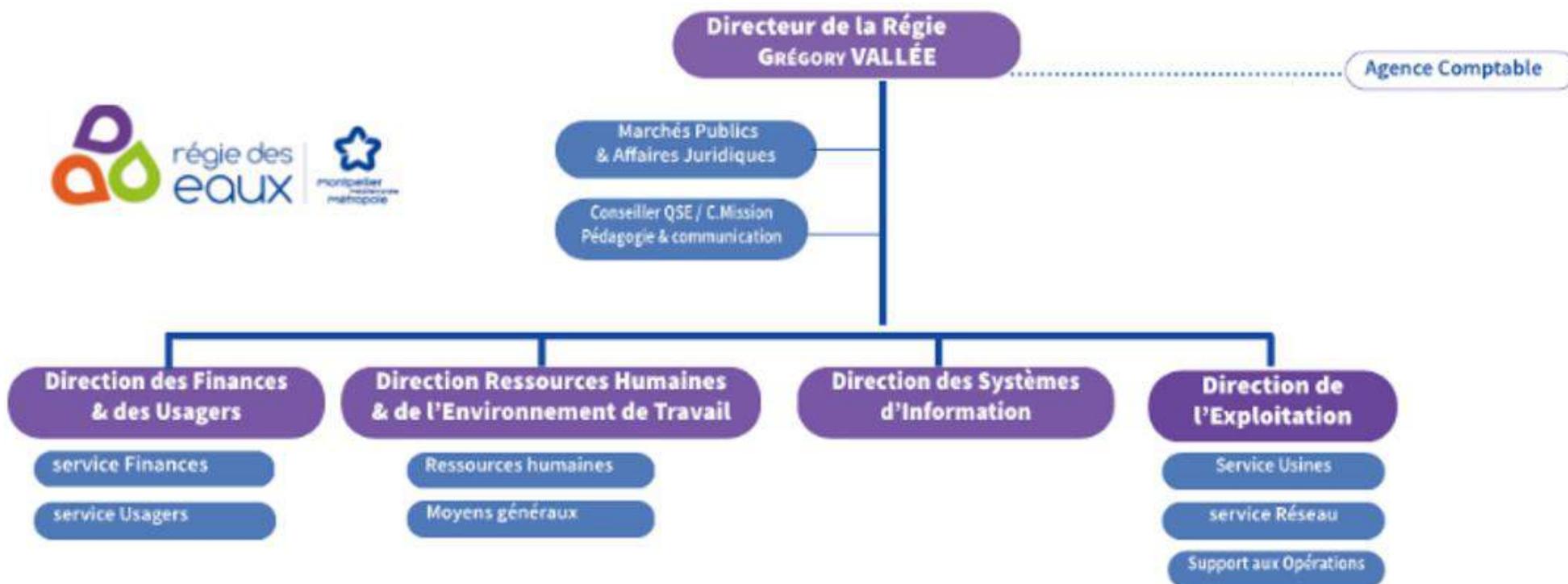
Pas de modifications par rapport aux tarifs 2019.

ANNEXE 1.6 – TARIFS EN VIGUEUR EAU POTABLE

Pas de modifications par rapport aux tarifs 2019.

ANNEXES 2 – DONNEES SOCIALES

ANNEXE 2.1 – ORGANIGRAMME



ANNEXE 2.2 – MODIFICATIONS EVENTUELLES DE L'ORGANISATION

Dans le cadre de la fin du marché d'assistance à la gestion des abonnés de la Régie, référencé 15CLI001, le 31 décembre 2021, l'organisation de la relation à l'utilisateur doit évoluer. Certaines tâches vont être internalisées lorsque d'autres continueront à être conduites par des prestataires extérieurs.

Pour préparer ce changement important aux enjeux significatifs, un programme regroupant de nombreux projets est engagé sous le nom « U 2021 ». Ce programme concerne l'ensemble des services de la Régie des eaux avec comme objectif commun l'amélioration des services rendus à nos usagers.

Il convient de préciser qu'à l'occasion du débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2019, le Conseil d'administration a été informé que l'internalisation d'une partie importante de la gestion de la relation usager à compter du 1^{er} janvier 2021 représentait 8 ETP.

Afin d'assurer la conduite de ce programme en respectant les délais, budgets et niveaux de qualité présentés, la création de 8 postes a été nécessaire :

- Sur le service Usagers (5 postes) :
 - La gestion de la facturation et de la relation Usagers (3 postes) :
 - Établissement des tarifs et des factures pro-forma ;
 - Pré-contrôle des factures sur les gros consommateurs et traitement des anomalies ;
 - Ouverture des lots de facturation, balayage et clôture des lots ;
 - Gestion des relances par courrier en phase amiable ;
 - Gestion de toutes les demandes de niveau 2 et 3.
 - La gestion des dégrèvements (1 poste) ;
 - Traitement complet des dossiers associés à la loi Warsmann ;
 - Traitement des dossiers de dégrèvement autre ;
 - Le pilotage des prestataires et le reporting lié à l'activité (1 poste) ;
- A l'Agence comptable (3 postes) pour la mise en place de la régie de recette et d'avance :
 - Gestion des encaissements (vérification des paiements sur le compte Régie et contrôle facture) ;
 - Décaissement aux abonnés ;
 - Fonction de régisseur ;
 - Relations avec le Centre de paiement de Lille.

A cet effet, il a été demandé au Conseil la création de 8 postes qui portent à 106 postes permanents, dont 1 apprenti, les effectifs de la Régie des eaux.

ANNEXE 2.3 – EFFECTIF PAR ETP ET QUALIFICATION

Les tableaux ci-dessous présentent les effectifs au 30/11/2020 :
(2 départs en retraite courant décembre 2020)

	Répartition
Cadres	16
Agents de maîtrise	15
Techniciens	30
Employés et ouvriers	40
Apprenti	1
Total	102

	ETP
Cadres	16,0
Agents de maîtrise	15,0
Techniciens	30,0
Employés et ouvriers	40,0
Apprenti	1,0
Total	102,0

RAPPORT

RELATIF AU PRIX ET A
LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC

DE L'EAU POTABLE
ET DE L'EAU BRUTE 2020

montpellier3m.fr



Montpellier
Méditerranée
Métropole

I PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	5
I.1 LE CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT ANNUEL	5
I.2 PRECISIONS CONCERNANT LES INDICATEURS FIGURANT DANS LE RAPPORT	5
II LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE: DESCRIPTION	8
III LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE: ORGANISATION	9
III.1 MODE DE GESTION	9
III. 2 FONCTIONNEMENT	12
III.2.1 PRESENTATION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	12
III.2.2 PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX	13
IV LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU SERVICE	15
IV.1 DESCRIPTION DE LA RESSOURCE	15
IV.2 LES ACTIONS DE PRESERVATION DE LA RESSOURCE	17
IV.2.1 SUR LA QUANTITE DE LA RESSOURCE EN EAU	17
IV.2.1.1 PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU – PGRE	17
IV.2.1.2 LE PROJET AQUAMETRO AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE	18
IV.2.2 SUR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU	18
IV.2.2.1 LE SUIVI DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE ET DU DEBIT RESTITUE DE LA SOURCE DU LEZ	18
IV.2.2.1 PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES - PAEC	20
IV.2.2.2 PLAN D'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES – PAPPH	23
IV.2.2.3 AIRES DE LAVAGE ET DE REMPLISSAGE SECURISEES DES PULVERISATEURS AGRICOLES	24
V LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	26
V.1 LE PATRIMOINE	26
V.1.1 LES OUVRAGES DE CAPTAGE, LES STATIONS DE TRAITEMENT ET RESERVOIRS	26
V.1.1.1 LES OUVRAGES DE CAPTAGE	26
V.1.1.2 LES STATIONS DE TRAITEMENT	26
V.1.1.3 LES RESERVOIRS	27
V.1.2 LES RESEAUX DE DISTRIBUTION, LES BRANCHEMENTS ET LES COMPTEURS	28
V.1.2.1 LES RESEAUX DE DISTRIBUTION	28
V.1.2.2 LES BRANCHEMENTS	29
V.1.2.3 LES COMPTEURS	30
V.2 LES TRAVAUX	31
V.2.1 LES TRAVAUX DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	31
V.2.2 LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT	33
V.2.2.1 CONDUITES, BRANCHEMENTS ET EQUIPEMENTS	33
V.2.2.2 EXTENSIONS, RENFORCEMENTS	35
V.3 SECTORISATION ET RECHERCHE DE FUITES	36
V.3.1 REPARATION DE FUITES	36
V.3.2 LINEAIRE DE RECHERCHE DE FUITES (EN ML)	36

VI INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	37
<hr/>	
VI.1 NOMBRE D'ABONNEMENTS ET ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS	37
VI.1.1 VOLUMES	38
VI.1.1.1 VOLUMES PRELEVES	38
VI.1.1.2 LES VOLUMES ACHETES	39
VI.1.1.3 LES VOLUMES CONSOMMES ET MIS EN DISTRIBUTION	39
VI.1.1.4 LES VOLUMES VENDUS	40
VI.1.2 LA QUALITE DU RESEAU - PERTES ET RENDEMENT	40
VI.1.2.1 L'INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	40
VI.1.2.2 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	41
VI.2 LES VISITES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE EN 2020	42
VI.3 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	43
VI.3.1 CADRE JURIDIQUE	43
VI.3.2 RESULTATS ET CONFORMITE DES ANALYSES SUR L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE	43
VII CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU SERVICE	44
<hr/>	
VII.1 LE BUDGET	44
VII.2 LA TARIFICATION DE L'EAU POTABLE	45
VII.2.1 PRINCIPES DE LA TARIFICATION	45
VII.2.2 DECOMPOSITION DU TARIF AU 1ER JANVIER 2020	46
VII.2.2.1 LA PART DESTINEE A LA COLLECTIVITE	46
VII.2.2.2 LA PART DESTINEE A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE	46
VIII. LES COMPETENCES DECI ET FONTAINES	48
<hr/>	
VIII.1 LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE – DECI	48
VIII.1.1 CADRE JURIDIQUE	48
VIII.1.2 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	48
VIII.1.3 LES DOMAINES D'INTERVENTION DU SERVICE DECI	48
VIII.1.4 LE SCHEMA DIRECTEUR DECI	49
VIII.2 LA GESTION DES FONTAINES DE LA VILLE DE MONTPELLIER	50
VIII.2.1 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	50
VIII.2.2 LES DOMAINES D'INTERVENTION DU SERVICE	51
IX LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU BRUTE	53
<hr/>	
IX.1 PRESENTATION GENERALE	53
IX.2 LE PATRIMOINE	53
IX.3 LE SCHEMA DIRECTEUR DE DESSERTE EN EAU BRUTE AGRICOLE	54
IX.4 LES INDICATEURS DU SERVICE	55
IX.4.1 NOMBRE D'ABONNES	55
IX.4.2 VOLUME CONSOMMATION EAU BRUTE (M3/AN)	55
IX.5 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU SERVICE	56
IX.5.1 LE BUDGET	56
IX.5.2 LA TARIFICATION	57

ANNEXE 1 NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE	59
ANNEXE 2 DESCRIPTIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	63
ANNEXE 3 SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – SUIVI DES OPERATIONS	70
ANNEXE 4 RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA REGIE DES EAUX	70

POINTS CLES DE L'ANNEE

2020 A ETE MARQUEE PAR :

Le démarrage du confinement de la population à partir du 17 mars en raison de la crise sanitaire relative au coronavirus.

La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité pour assurer la continuité de la distribution de l'eau aux abonnés.

La mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité pour assurer le retour à une situation nominale d'activité.

Un maintien du rendement au même niveau que l'année dernière à 83,2%, malgré les confinements.

Le démarrage de la période d'exécution des travaux relatif à la sécurisation et au renforcement de l'alimentation en eau potable de l'étage 105 (réseaux). Les travaux de canalisation (1ère phase : route de Mende, rue de l'Hortus et avenue du Pic Saint-Loup) se sont achevés fin 2020.

La réalisation d'un audit blanc en vue de la certification ISO 9001 prévue en 2021.



36 millions de m³ ont été prélevés dans les ressources afin d'alimenter 388 208 habitants

80 985 abonnés

89 669 m³ mis en distribution chaque jour

2 081 prélèvements réalisés pour le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau (dont 1 529 dans le cadre du contrôle sanitaire et 544 dans le cadre de l'autocontrôle)

1 328 km de réseaux d'adduction et de distribution hors branchements

30 réservoirs ou bâches de stockage

1 station de traitement en service

67 m³ d'eau consommés par personne annuellement, c'est-à-dire 183 l/pers/jour

I PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Ce rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux et à permettre un suivi des efforts et des résultats du service.

Sauf indication contraire, les chiffres et résultats présentés dans ce rapport correspondent au périmètre de la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole.



I.1 Le cadre juridique du rapport annuel

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-1 à D2224-5 et L 1413-1.

L'article L2224-5 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI, ici la métropole) doit présenter ces rapports à son assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et les transmettre aux communes, qui ont douze mois après la clôture de l'exercice concerné pour présenter ces rapports en conseil municipal (article D2224-3).

La Régie des Eaux de Montpellier étant un établissement autonome, elle a été considérée comme un EPCI auquel la Métropole a transféré sa compétence. Montpellier Méditerranée Métropole présente donc son propre rapport avant le 30 septembre.

L'article L 1413-1 dispose que la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année ces rapports. Ceux-ci doivent être mis à la disposition du public à la Métropole et dans les communes. Parallèlement, un exemplaire doit être adressé par le Président au Préfet pour information (articles L2225-5 et D2224-5).

I.2 Précisions concernant les indicateurs figurant dans le rapport

Les indicateurs présentés dans ce rapport et leurs modalités de calcul sont définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et les annexes V et VI des articles D2224-1, 2224-2 et 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque indicateur est caractérisé par un code alphanumérique expliqué ci-dessous :

Une lettre pour la catégorie de l'indicateur	D pour descriptif
	P pour performance
Un chiffre pour identifier le service	1 pour Alimentation en Eau Potable
	2 pour Assainissement Collectif
	3 pour Assainissement Non Collectif
Un numéro d'ordre à deux chiffres pour distinguer les indicateurs communs à l'ensemble des services de ceux réservés aux services de plus grand périmètre	de 01 à 50 pour toutes les collectivités
	de 51 à 99 pour celles qui disposent d'une commission consultative des services publics locaux
Un chiffre d'identification de la dimension du développement durable concernée	0 sans objet
	1 pour le pilier social
	2 pour le pilier économique
	3 pour le pilier environnemental

Ces indicateurs permettent la comparaison entre services à l'échelle nationale, en venant notamment alimenter de manière volontaire par les maîtres d'ouvrage la base de données du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA). Ils sont indiqués dans le présent rapport, à chaque chapitre concerné de la façon suivante :

D101.0 : Nombre d'habitants desservis : au total, le réseau dessert 388 208 habitants.

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs¹. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. **Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.**

Liste des indicateurs du service public de l'eau potable

Indicateurs Descriptifs des services	
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis
D 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (€/m ³) (au 01/01/2020)
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service
Indicateurs de Performance	
P 109.0	Montant d'abandon des créances ou des versements à un fond de solidarité
P 154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

¹ Le détail du calcul des indicateurs est présenté en annexe 2 du présent Rapport

Indicateurs permettant l'évaluation de l'inscription du service public d'eau potable dans une stratégie de développement durable.

P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/1000 abonnés)
P 152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
P 155.1	Taux de réclamations (u/1000 abonnés)
Gestion Financière et patrimoniale	
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
P 153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
Performance Environnementale	
P 104.3	Rendement du réseau de distribution
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)
P 106.3	Indices linéaires de pertes en réseau (m ³ /jour/km)
P 108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

II LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE: DESCRIPTION

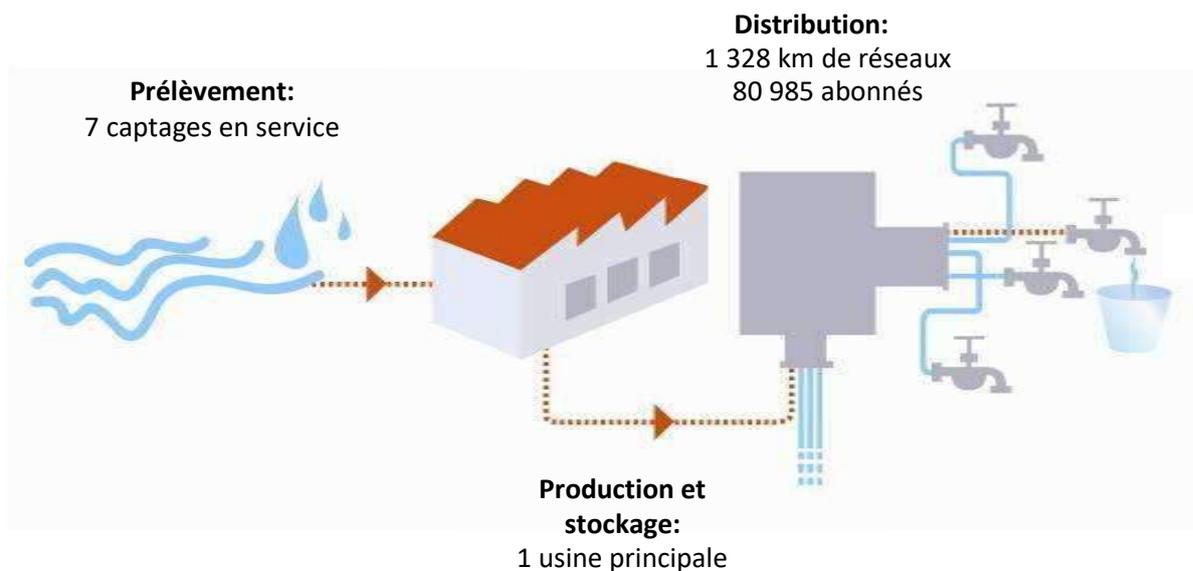


La mission principale du service public de l'eau potable consiste à assurer la fourniture en eau potable de la population communale.

En premier lieu, afin de distribuer de l'eau à toute une population, il faut la produire, c'est-à-dire pomper de l'eau souterraine grâce à un ou des forages, ou de l'eau superficielle grâce à un captage dans le lit d'un cours d'eau ou d'un canal.

En second lieu, l'eau produite doit être traitée pour respecter les normes de qualité précisées par le Code de la Santé Publique, et fournir une eau dont les paramètres doivent être constants à toute heure et en tout point du réseau. Ce traitement peut être très simple lorsque l'eau captée est déjà de bonne qualité, ou plus complexe, et l'on doit alors créer une usine de traitement de l'eau.

Enfin, la dernière étape est l'acheminement de cette eau traitée jusqu'au robinet de l'utilisateur, ce qui nécessite un réseau de distribution.



III LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE: ORGANISATION

Montpellier Méditerranée Métropole exerce depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence « Eau Potable » de plein droit en lieu et place des Communes membres en application de l'arrêté préfectoral n°2009-1-1532 du 22 juin 2009.

III.1 Mode de gestion

Un système de distribution d'eau potable est composé de différents ouvrages, qui doivent être conçus, construits, puis exploités.

Différents acteurs peuvent être chargés de ces opérations. Il existe en effet différentes possibilités d'organisation, en particulier pour ce qui concerne l'exploitation des ouvrages: on distingue principalement la Régie de la délégation du service public.

La régie signifie que la collectivité assure elle-même un service public dans son ensemble: dans le cas de l'eau potable, elle devrait donc assumer à la fois les investissements et la gestion du patrimoine.

La délégation de service public et du service aux abonnés en général, fait intervenir des professionnels du secteur privé et peut prendre deux formes principales, l'affermage et la concession.

Par délibération en date du 07 mai 2014, la Métropole a adopté le principe d'une gestion en régie des services de l'eau potable et de l'eau brute pour les treize communes en compétence directe et de l'eau brute pour l'ensemble du territoire métropolitain et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

Sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, la compétence « eau potable » est donc gérée :

- **En régie sur 13 communes** : Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Prades-le-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Pérols, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone.

Le passage en régie publique le 1er janvier 2016 concerne ces 13 communes, soit 388 208 **habitants**², ce qui représente environ 80% des habitants de la Métropole.

- **Selon le principe de représentation substitution sur 18 de ces 31 communes** en siégeant aux conseils syndicaux des syndicats intercommunaux d'eau potable de Garrigues Campagne (SMGC) et du Bas Languedoc (SBL).

La Régie des Eaux a été créée par délibération du 28 avril 2015 sous forme de Régie personnalisée, dotée d'une personnalité juridique distincte de celle de la Métropole, et de l'autonomie financière.

Son Conseil d'Administration est composé de 20 membres, 14 membres issus du Conseil Métropolitain,

² Source Insee de la population légale mise à jour au 1er janvier 2019

4 représentants d'associations de consommateurs ou de défense de l'environnement, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel, tous à voix délibérative.

Par délibération du 16 décembre 2015, la Métropole a établi en concertation avec la Régie une convention d'objectifs d'une durée de 5 ans qui précise les relations entre la Métropole et la Régie. Elle fixe les missions de chacune des parties, organise le suivi de l'activité de la Régie, définit les enjeux et les objectifs à atteindre par le service. Cette convention a été renouvelée pour une durée de deux ans par délibération en date du 29 mars 2021.

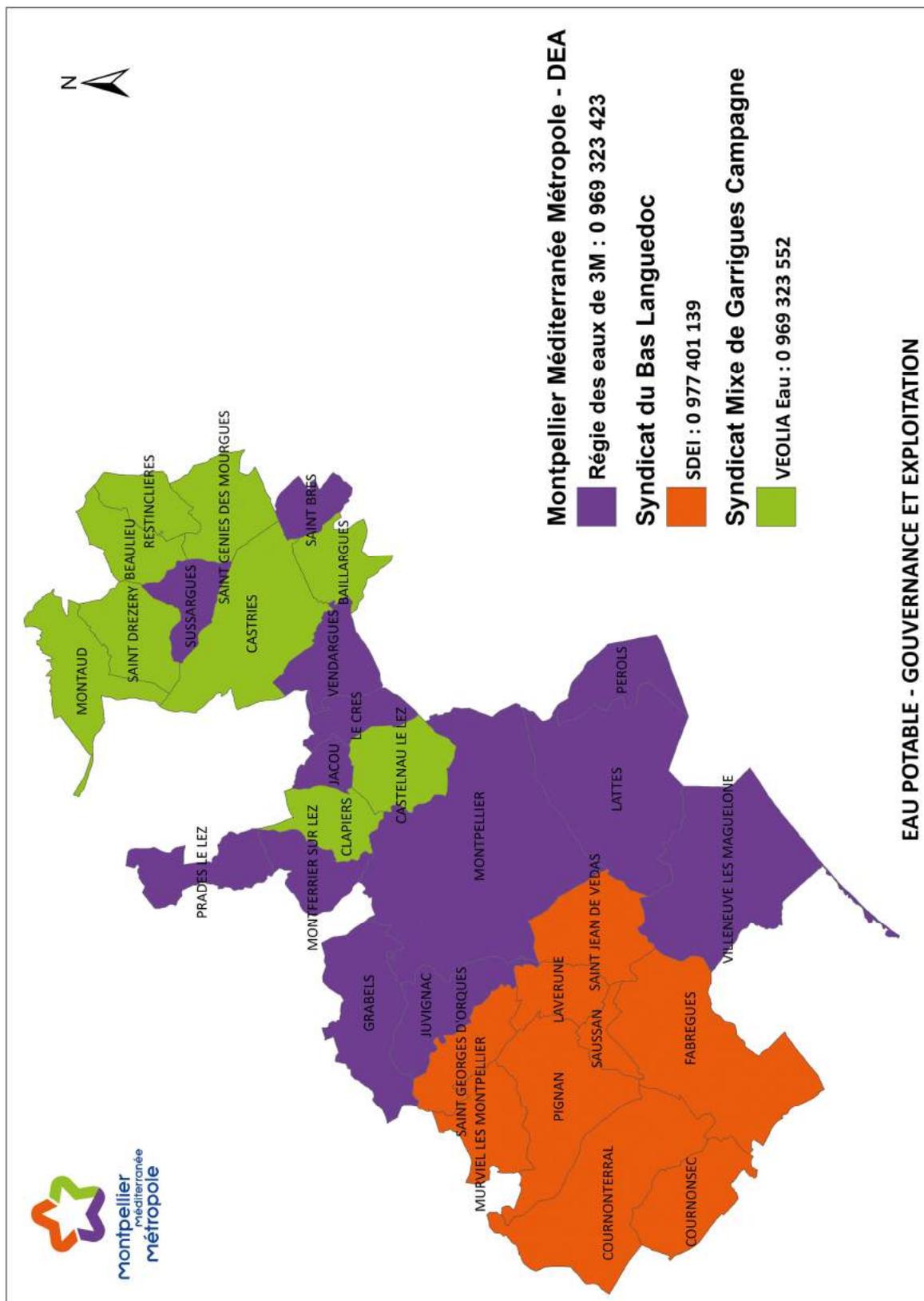
Le service Maîtrise du Service Public assure le suivi de la Régie, et vérifie que les objectifs de la convention d'objectifs sont bien respectés.

La Régie doit remettre chaque année un bilan joint en annexe présentant les activités menées dans l'année, comme définis par les articles L2224-5, D2224-1 à D2224-5 et L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est sur la base de ce bilan annuel qu'un certain nombre d'indicateurs de performance du service sont ensuite calculés.

Comme indiqué précédemment, la Régie des Eaux ne gère pas la compétence « eau potable » sur les 18 autres communes de la Métropole : ce sont le SMGC et le SBL qui sont compétents sur ce périmètre.

Le suivi de ces syndicats d'eau potable est assuré au sein de la DEA par le service Gestion Intégrée de l'Eau. Cela comprend notamment l'analyse de l'ordre du jour des conseils syndicaux (minimum trois par an par syndicat), la participation aux séances et le retour d'informations aux élus métropolitains.

Structures compétentes en Eau Potable sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole au 1^{er} janvier 2020 :



III. 2 Fonctionnement

Par délibération du 16 décembre 2015, la Métropole de Montpellier a établi en concertation avec la Régie des Eaux une convention d'objectifs. Celle-ci a été renouvelée pour une durée de deux ans par délibération en date du 29 mars 2021.

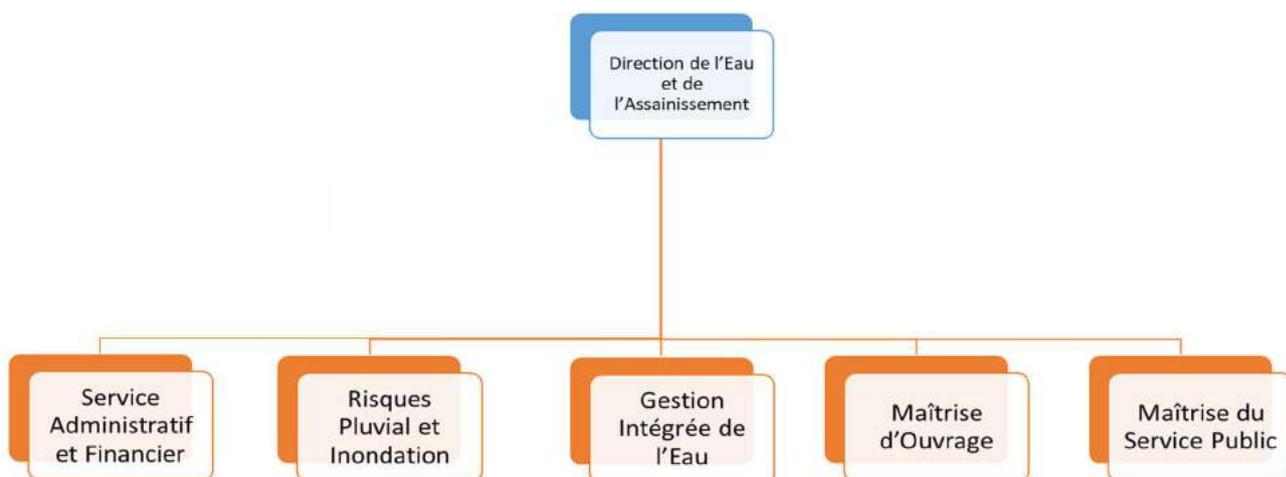
Cette convention vise à fixer le cadre des relations entre la Métropole, autorité organisatrice et la Régie en définissant les responsabilités et missions de chacun.

Ainsi la Métropole, autorité organisatrice du service public de l'eau, définit la politique de l'eau et en fixe les grands objectifs. La Direction de l'Eau et de l'Assainissement contrôle l'activité de la Régie au sein de la Métropole et peut réaliser les grands travaux par le biais de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

La Régie, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière est chargée à compter du 1^{er} janvier 2016, de gérer le Service Public Industriel et Commercial de l'eau potable et de l'eau brute ; elle rend compte à l'autorité organisatrice de l'accomplissement de ses missions.

III.2.1 Présentation de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Les effectifs de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) au sein des services de Montpellier Méditerranée Métropole se composent de 80 agents. L'organigramme de la DEA est actuellement le suivant :



Le Service Administratif et Financier: En charge de la gestion des ressources humaines, des budgets, de la comptabilité et des marchés publics Il est également en charge de l'exécution du recouvrement de la surtaxe (titrage).

Le service Risques Pluvial et Inondation: En charge de la définition de la stratégie métropolitaine en matière de gestion des eaux pluviales et de prévention des inondations ainsi que de la planification des études et travaux à mener en la matière pour accompagner le développement urbain du territoire. Il a également la charge de la conception et la réalisation des ouvrages de lutte contre les inondations,

l'assistance à leur exploitation ainsi que la gestion des cours d'eau et préservation de ces milieux aquatiques.

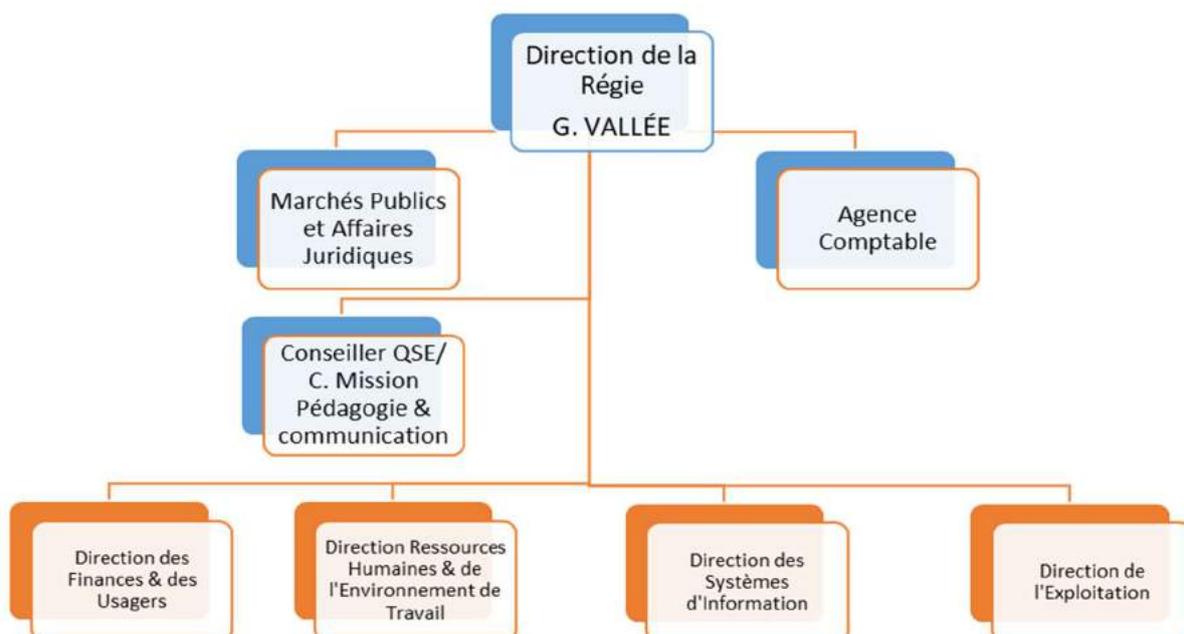
Le service Gestion Intégrée de l'Eau: En charge d'assurer les relations institutionnelles, partenariales et contractuelles liées à l'action des Etablissements Territoriaux de bassin et des syndicats d'eau potable. Il étudie et planifie les travaux dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable et de l'eau brute, tout en assurant la cohérence avec l'aménagement du territoire. Il assure également la préservation et le partage des ressources en eau et participe à la préservation des étangs littoraux et au développement durable de la zone littorale.

Le service Maîtrise d'Ouvrage: En charge d'assurer la direction des études et la réalisation des travaux neufs relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le domaine de l'assainissement et l'eau potable.

Le service Maîtrise du Service Public: Assure le contrôle des exploitants du service public d'assainissement qui ont en charge la gestion et l'entretien des équipements, organise et assure la gestion patrimoniale des réseaux, ainsi que des poteaux incendies et des fontaines. Il est également en charge du suivi et contrôle de la convention d'objectif de la Régie de l'Eau potable. Ce service est en charge du contrôle de la bonne facturation et recouvrement de la surtaxe assainissement, et dans l'ensemble de toutes les parts liées à l'eau en général. Enfin, il est en charge de la relation aux usagers de l'assainissement collectif et non collectif.

III.2.2 Présentation de la Régie des Eaux

Les effectifs de la Régie des Eaux se composent de 101 agents. L'organigramme de la Régie est actuellement le suivant :



La Régie assure l'exploitation et l'entretien des équipements qui lui ont été confiés ainsi qu'un certain nombre d'obligations en matière de renouvellement des ouvrages.

Elle assure également la facturation et la gestion des abonnés. Les coordonnées de la Régie et les services accessibles aux usagers du service sont présentés dans le tableau suivant :

Régie des Eaux	
Adresse Postale	391 avenue de Fontfroide 34965 MONTPELLIER cedex 2
Accueil du public	391 avenue de Fontfroide 34965 MONTPELLIER cedex 2
Service client téléphonique	0 969 323 552 (prix d'un appel local) Du lundi au vendredi de 8h à 19h Le samedi matin de 9h à 12h
Agence en ligne	www.regiedeseaux.montpellier3m.fr
Astreintes	0 969 323 552 24h/24 et 7j/7

IV LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU SERVICE

La Métropole de Montpellier a pour vocation de gérer l'ensemble du cycle de l'eau sur l'ensemble des 31 communes de son territoire qu'il s'agisse du cycle naturel en intégrant les problématiques d'inondation, d'érosion, de biodiversité ou encore de qualité de l'eau et le cycle domestique incluant les thématiques d'eau potable et d'assainissement.

IV.1 Description de la ressource

La Source du Lez est la ressource principale du territoire puisqu'elle assure l'alimentation en eau potable de 92% de la population sur les 13 communes gérées par la Régie et de 74% de la population sur les 31 communes. Cependant d'autres ressources sont prélevées afin de satisfaire les besoins en eau de l'ensemble de la population. Il s'agit notamment de l'Eau du canal du Bas-Rhône pour l'alimentation des communes de Lattes et Pérols et du Forage du Château et du Pradas pour la commune de Grabels.

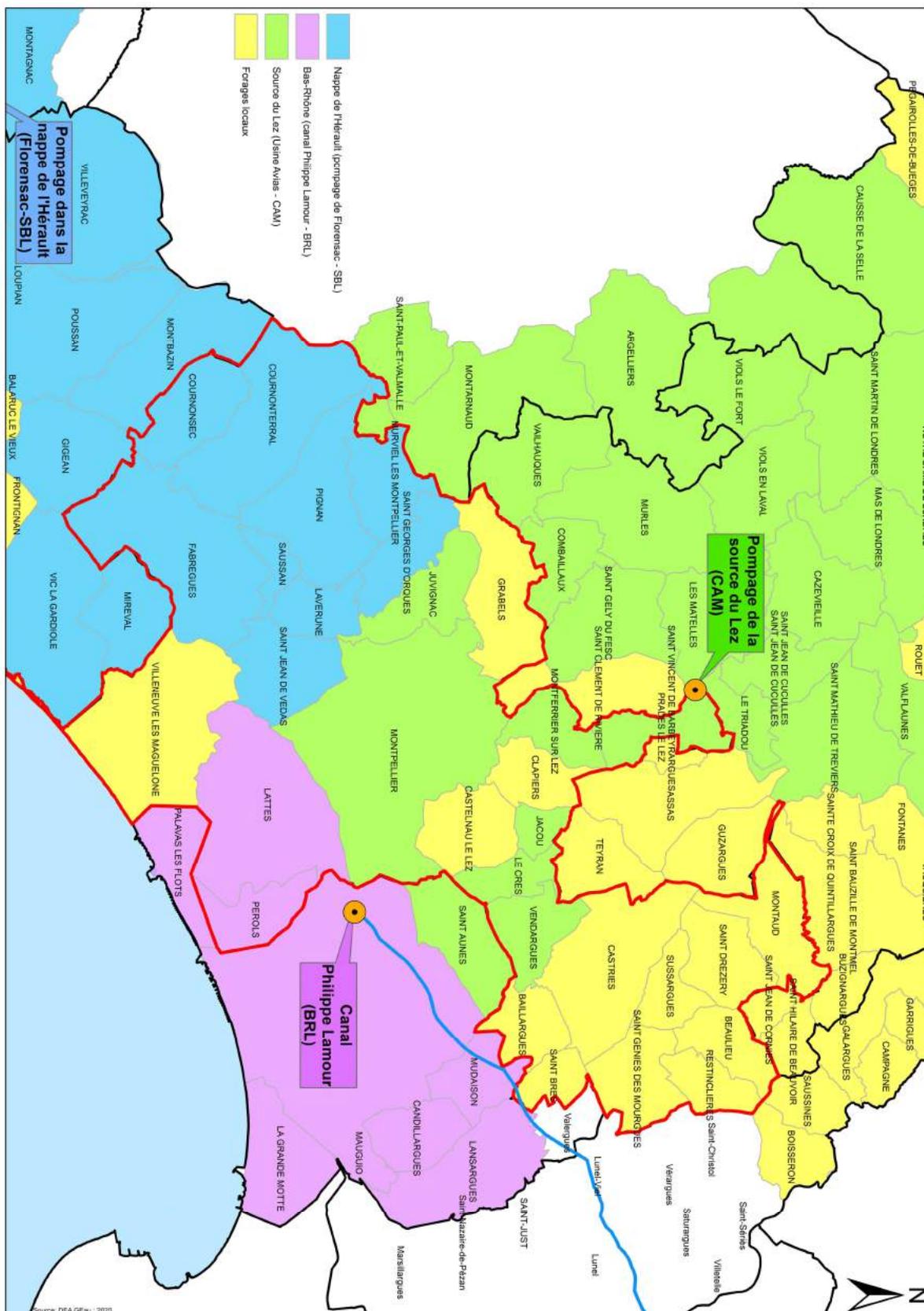
Ces ressources sont pompées par forage dans des nappes souterraines ou prélevées en surface dans des cours d'eau.

Le tableau ci-dessous présente et décrit l'ensemble des ressources en eau du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole :

Communes	Ressource principale	Aquifère capté /Eau de surface captée	DUP	Débit maximal autorisé	Ressource complémentaire / Secours
Grabels	Forage du Château et du Pradas	Calcaires lacustres du Lutétien des formations tertiaires de l'avant pli de Montpellier.	06/09/1989	1750 m3/j	Source du Lez
Jacou	Source du Lez	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nords-montpelliéraines	05/06/1981	1700 l/s - 146 880 m3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Lattes	Eau du canal du Bas-Rhône	Eau superficielle du Rhône.	SO	SO	Source du Lez
Le Crès	Source du Lez	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nords-montpelliéraines	05/06/1981	1700 l/s - 146 880 m3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Montferrier-sur-Lez	Source du Lez	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nords-montpelliéraines	05/06/1981	1700 l/s - 146 880 m3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Montpellier-Juvignac Prades-le-Lez	Source du Lez	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nords-montpelliéraines	05/06/1981	1700 l/s - 146 880 m3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Pérols	Eau du canal du Bas-Rhône	Eau superficielle du Rhône.	SO	SO	SO
Saint-Brès	Forages du Stade et de l'Olivette	Karst semi-barré, calcaires jurassiques, avant pli de Montpellier	Olivette: 23/02/1989 Stade: 27/01/1986	Olivettes : 37 m3/h	SO
Sussargues	Forages Fontbonne Mougères Est	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nords-montpelliéraines	07/11/2011	300 m3/h - 6000 m3/j	SO
Vendargues	Source du Lez	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nords-montpelliéraines	05/06/1981	1700l/s - 146 880 m3/j	Eau du canal du Bas-Rhône
Villeneuve-lès-Maguelone	Forage du Flès	Aquifère karstique (calcaires et dolomies jurassiques) et formations sus-jacente mio-pliocène	12/07/1999	100 m3/h 2000m3/j	Source du Lez

SO = Sans Objet

Carte schématique des ressources en eau de Montpellier Méditerranée Métropole et des interconnexions :



IV.2 Les actions de préservation de la ressource

Au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, l'unité "Ressources en eau" est en charge de la préservation et du partage des ressources en eau. L'animation et les missions réalisées au sein de cette unité bénéficient du soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et de l'Union Européenne (fonds FEADER⁴ et FEDER⁵).

IV.2.1 Sur la quantité de la ressource en eau

IV.2.1.1 Plans de Gestion de la Ressource en Eau – PGRE

Le SDAGE⁶ 2016 – 2021, stipule que les PGRE devaient être élaborés fin 2017 pour une mise en œuvre dès 2018. L'objectif est qu'en 3 ans (d'ici 2021), le déficit quantitatif soit résorbé.

Lez, Mosson et Karst Mosson (CLE⁷, animation SYBLE)

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur les cours d'eau Lez et Mosson et sur l'aquifère des calcaires jurassiques du pli Ouest de Montpellier réalisé par le Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE) a été approuvé en Commission Locale de l'Eau le 20 décembre 2018.

L'objectif est de résorber les déficits à l'horizon 2021. Sur le Lez, le retour à l'équilibre est permis par l'augmentation du débit réservé à la source – sur l'aval du fleuve, la connaissance précise des prélèvements effectués pour alimenter les zones humides du Méjean et du Gramenet ainsi que l'évaluation des échanges nappe/cours d'eau sont à entreprendre. Pour la Mosson, bassin versant qualifié en équilibre précaire, un travail d'actualisation des données est à conduire.

Le SYBLE et la Métropole se sont accordés sur le lancement d'une étude hydrogéologique sur le Karst Mosson en vue de :

- Caractériser les relations hydrauliques entre la nappe souterraine et la rivière Mosson
- Définir des niveaux piézométriques de référence et la gamme de volumes prélevables supplémentaires envisageable avec la protection de la ressource

Castries-Sommières (animation SMGC – 3M)

A la demande des services de l'Etat, la Métropole a initié en 2017, en partenariat avec le Syndicat Mixte Garrigues Campagne, une étude en vue de permettre l'établissement d'un PGRE sur la masse d'eau souterraine Castries-Sommières, et de permettre ainsi la résorption du déficit quantitatif de cette masse d'eau. Après validation par les services de l'Etat, le PGRE a été approuvé à l'été 2018 par délibération des deux Maîtres d'Ouvrages.

⁴ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

⁵ Fonds Européen de Développement Régional.

⁶ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

⁷ Commission Locale de l'Eau

Le PGRE fixe des règles de partage de la ressource et propose quatorze actions visant directement ou indirectement la résorption du déficit par :

- l'amélioration de la connaissance du fonctionnement de l'aquifère,
- la sensibilisation des populations,
- la maîtrise des pertes sur le réseau d'eau potable
- l'utilisation de ressources de substitution, si l'objectif ne peut être atteint par les actions précédentes.

Actions réalisées :

- Bancarisation des déclarations « puits et forages » à l'échelle du PGRE et des communes de la Métropole (fiche action n°3).
- Concertation SMGC/DDTM sur la révision des autorisations de prélèvement (fiche action n°0).

Un Comité de Pilotage pour le bilan de la mise en œuvre du PGRE est prévu au 1er trimestre 2021.

IV.2.1.2 Le projet AQUAMETRO avec l'Agence Locale de l'Energie



Un appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse lancé en 2015 a été une opportunité de s'associer à l'ALEC pour mettre en place un programme « économie d'eau ».

Ce programme d'un montant de 115 000 € en 2020, baptisé **Aquamétro**, vise plusieurs publics, le scolaire à travers le défi Eco'minots, le grand public à travers l'Espace Info Eau, le collectif à travers Copr'Eau et le municipal par une identification et une analyse des consommations communales et métropolitaines permettant d'enrichir une base de données et de fournir des indicateurs locaux de niveaux de consommation.

En 2020, ce programme est financé par :

- Montpellier Méditerranée Métropole à hauteur de 31%,
- la Région Occitanie à hauteur de 17%,
- les communes à hauteur de 32%
- Fonds Propres à hauteur de 20%.
-

L'arrêt des financements de l'Agence de l'Eau et de l'ADEME nécessite de recalibrer le projet : sortie du défi Eco'minots du dispositif - création à l'échelle de la Métropole d'un label « communes économes en eau » - développement des outils de suivi des consommations d'eau d'ACM.

IV.2.2 Sur la qualité de la ressource en eau

IV.2.1.1 Le suivi du fonctionnement hydrogéologique et du débit restitué de la Source du Lez



La source du lez alimente en eau potable près de 370 000 habitants de la Métropole de Montpellier Méditerranée et d'une partie du territoire de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup. Cette eau trouve son origine dans les ressources souterraines

au Nord de Montpellier, protégées en surface par un écran agro-naturel de plus de 500 km². Un suivi spécifique est dédié à cette ressource.

Un diagnostic des pratiques et dynamiques agricoles a été réalisé et une stratégie d'action a été proposée et validée par le Comité de pilotage de l'étude réunissant entre autres Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. Ces propositions d'actions ont une visée commune : réduire et minimiser l'impact des pratiques agricoles de surface sur la ressource en eau.

Ces actions doivent s'implémenter sur le territoire afin de faire naître une dynamique positive d'accompagnement de la profession agricole. D'ores et déjà en 2020, Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu la démarche PSE (Paiements Pour Services Environnementaux) de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup qui est en parfaite adéquation avec les objectifs du projet OMONLEZ.

Gestion optimisée de la restitution à la source du LEZ

Concernant l'exploitation de la source du Lez et le relèvement de son débit réservé à 230 litres/seconde fixé par l'arrêté préfectoral d'août 2018, un comité technique (COTRELEZ) associant les services de l'Etat, le SYBLE⁸ et la Régie des eaux se réunit a minima chaque année pour suivre l'évolution de la situation.

Ce comité s'est réuni en août 2020 en visioconférence pour faire un point de la situation durant l'étiage.

Rapport de suivi hydrogéologique de l'aquifère de la source du Lez

Dans le cadre des mesures préconisées par la Déclaration d'Utilité Publique de la source du Lez, un rapport sur le suivi hydrogéologique de l'aquifère de la source du Lez doit être réalisé chaque année. Le bureau d'études ANTEA a été missionné pour réaliser ce bilan en 2019 rétroactivement sur les années 2016, 2017 et 2018.

⁸ Syndicat du Bassin du Lez.

L'expertise a permis en outre de réaliser un diagnostic des 19 piézomètres de mesures et de mettre en évidence les travaux nécessaires pour leur sécurisation, selon les normes en vigueur, voir pour le comblement de quatre d'entre eux à l'abandon et qui peuvent constituer des points d'accès direct à la nappe. L'étude a été également l'occasion de redéfinir clairement un schéma et une nomenclature des volumes d'eau comptabilisés.

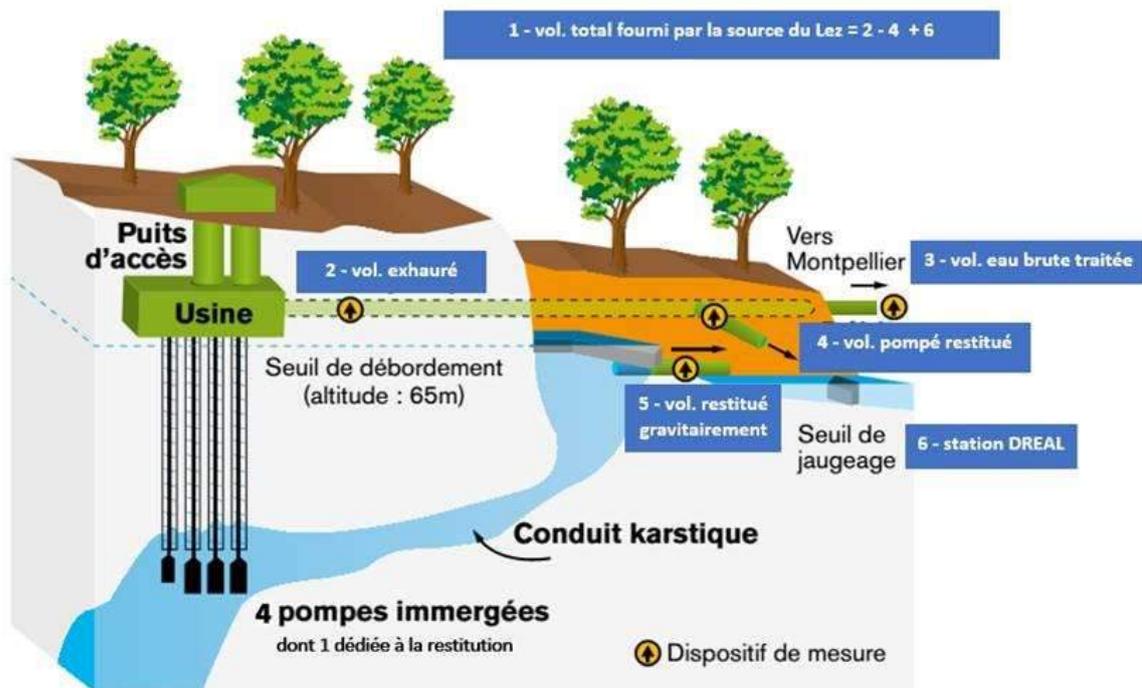


Figure 1 : coupe de l'installation de l'usine de pompage à la source du Lez

IV.2.2.1 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques - PAEC

La Métropole a reçu des fonds pour des projets liés au PAEC dans le cadre de l'appel d'offre régional. Ces fonds seront utilisés pour financer des changements dans les pratiques agricoles basés sur le volontariat. Ces mesures visent par exemple la diminution voire la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse.

La période d'engagement des mesures agro-environnementales et climatiques¹⁰ était comprise entre l'année 2016 à l'année 2019. Cette année marque la fin de la période de participation et l'heure des bilans.

PAEC Captages du Flès :

- Enveloppe attribuée pour 2018-2019 : 220 000 €
- Surface engagée en 2019 : 51 ha

Le bilan 2016-2019 sur ce PAEC est le suivant : surface agricole engagée égale à 213 ha, 16 contrats

¹⁰ MAEC

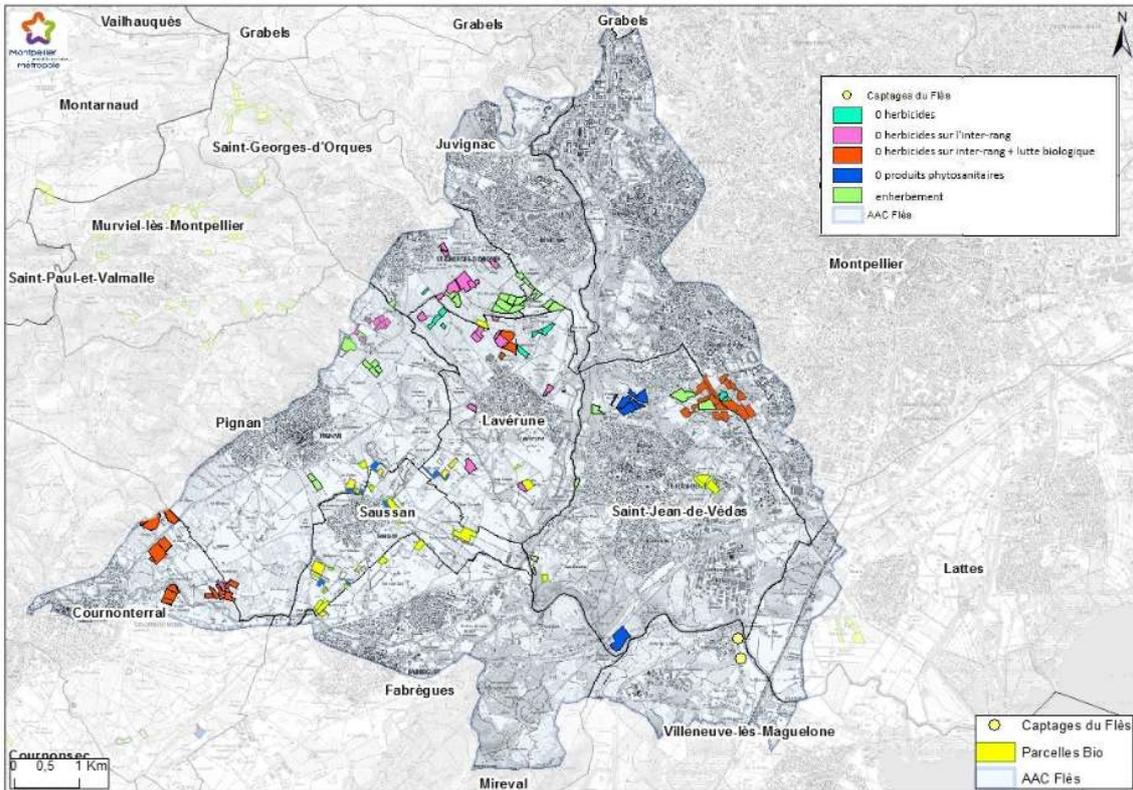
MAEC ont été signés et un montant global de 300 000 € mobilisé.

PAEC Captages Garrigues Basses Bérange :

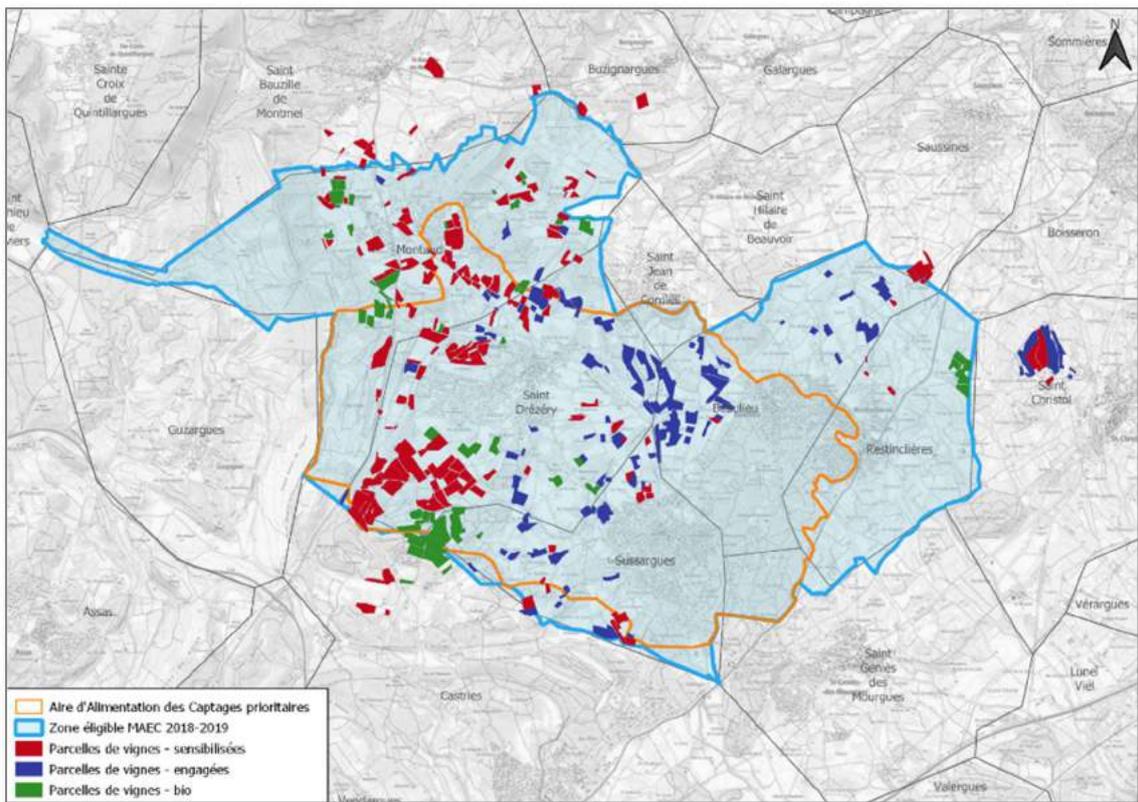
- Enveloppe attribuée pour 2018-2019 : 110 000 €
- Surface engagée en 2019 : 18 ha

Le bilan 2015-2019 sur ce PAEC est le suivant: sur les 950 ha de vignes incluses dans le PAEC, 420 ha ont fait l'objet de sensibilisation et 215 ha de vignes ont été engagés (20%), dont 140 ha en MAEC et 75 ha en Bio ou sans produit phytosanitaire de synthèse, soit une augmentation de 5 à 8 % de la SAU viticole exploitée en Bio.

En 2020 un bilan et suivi annuel des exploitants engagés ont été initiés, dans l'attente du prochain appel à projets régional qui suivra l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC (2023).



PAEC Captages du Flès



PAEC Captages Garrigues Basses Bérange

IV.2.2.2 Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles – PAPPH

Sur le secteur Ouest (aire d'alimentation des captages du Flès)



Une démarche avait été lancée fin 2018 pour réaliser 10 Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles communaux et 2 plans métropolitains sur les pôles territoriaux Plaine Ouest et Piémonts Garrigues, pour un budget global de 100 000€, subventionné à 80%.

L'objectif est la mise en place d'une gestion différenciée sur les espaces publics avec la suppression des produits phytosanitaires de synthèse et des pratiques économes en eau.

Actions réalisées en 2020 :

- Formations à destination des agents techniques et des élus sur l'entretien des plantes méditerranéennes et les plantes couvre-sols,
- Dépôt d'un dossier unique et obtention de subventions FEDER à hauteur de 425 000 € par la Métropole pour le compte des communes et des pôles territoriaux, en vue de l'achat de matériel permettant la gestion des espaces sans produits phytosanitaires et la réalisation d'actions de communication.

C'est la Métropole qui a sollicité une subvention européenne (FEDER) pour tout le territoire sur ce dossier et qui redistribuera les fonds aux communes.

Sur le secteur Est (aire d'alimentation des captages de Garrigues Basses Bérange)

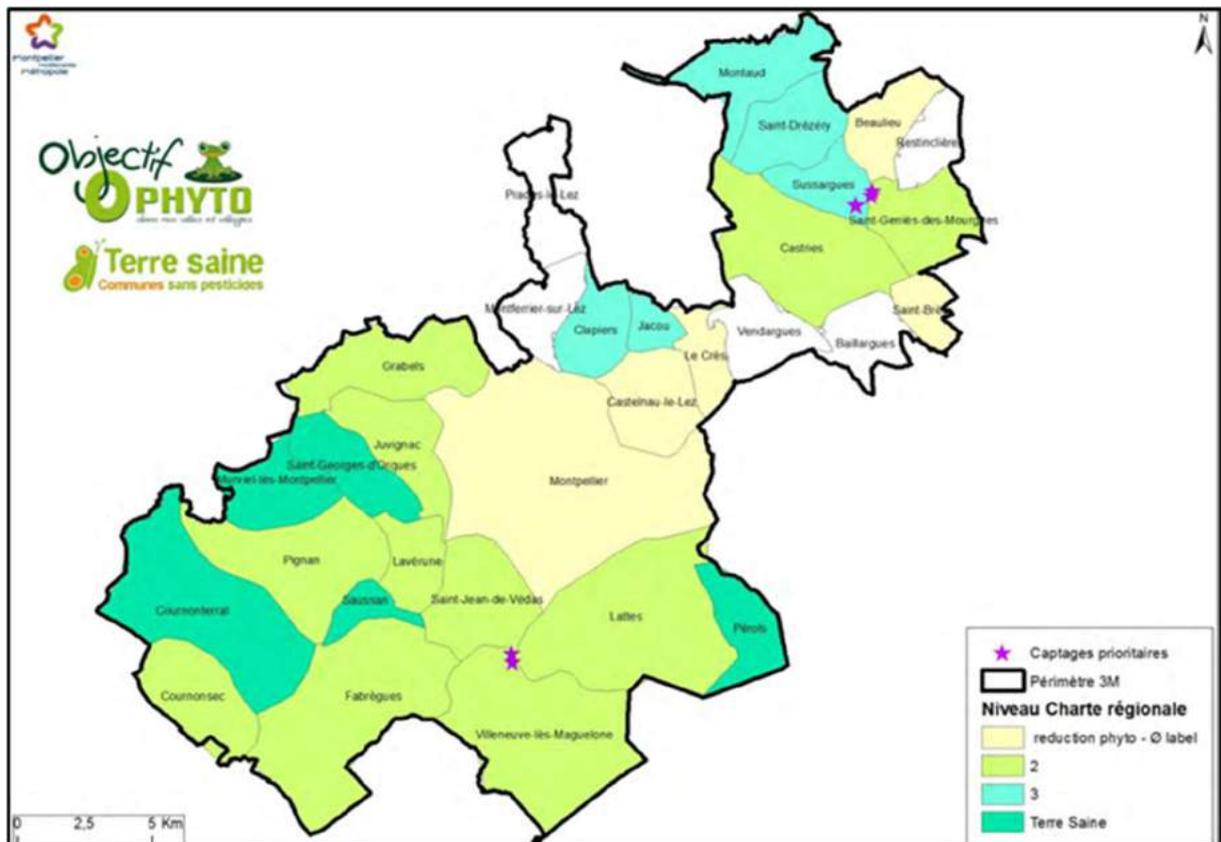
L'ensemble des communes sont d'ores et déjà engagées dans la mise en œuvre de leur PAPPH validé en 2018. Les actions mises en œuvre en 2020 sont les suivantes:



- Tests d'enherbements des cimetières de Saint Génès des Mourgues et de Sussargues
- Soirée chauve-souris à Montaud

L'animation et l'accompagnement réalisés autour des PAPPH ont largement favorisé l'engagement des communes au sein de la charte régionale « 0 phyto ».

Les communes de Montaud, Saint Drézéry et Sussargues obtiennent le Label « Terre Saine » en 2020.



IV.2.2.3 Aires de lavage et de remplissage sécurisées des pulvérisateurs agricoles

La Métropole a poursuivi l'accompagnement technique de la commune de Saint-Georges d'Orques pour initier la phase préalable aux travaux d'une aire collective de rinçage et de remplissage sécurisée des pulvérisateurs agricoles. La consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée en fin d'année. Après libération du terrain, consistant en la destruction de l'ancienne station d'épuration sur le terrain de la Métropole, les travaux pourront débuter au premier semestre 2021.

Projet d'aire sur le secteur St-Drézéry-Montaud

Une étude de faisabilité, portée par le SMGC, avait été lancée fin 2018. Ce projet a connu en 2020 des avancées significatives.



La finalisation de l'étude avant-projet, l'obtention du permis et la mobilisation agricole ont permis de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour un projet estimé à 350 000 €HT (hors foncier).

Une réunion de restitution de l'étude et de présentation du projet aux agriculteurs s'est tenue en Juillet 2020.

Les aides Feader/Agence de l'eau/Département (275 000 €) ont été accordées suite à l'avis favorable

du Conseil Régional de Programmation lors de sa séance du 24 décembre 2020.

L'année 2021 sera marquée par la consultation de la maîtrise d'œuvre travaux, l'achat de la parcelle par la commune de Montaud et son raccordement électrique.

Projet d'aire sur le secteur Cournonterral-Cournonsec-Fabrègues

Ce projet est né de l'opportunité créée par l'implantation d'un hameau agricole dans le projet de ZAC de Cannabe à Cournonterral.

La finalisation de l'étude avant-projet, l'obtention du permis et la mobilisation agricole ont permis de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour un projet estimé à 390 000 €HT (hors foncier).

Les aides Feader/Agence de l'eau/Département (297 000 €) ont été accordées suite à l'avis favorable du Conseil Régional de Programmation lors de sa séance du 24 décembre 2020.

L'année 2021 sera marquée par la consultation de la maîtrise d'œuvre travaux, et l'achat du lot de la ZAC concerné par le projet.

Projet d'aire sur le secteur Pignan-Saussan

Ce projet né du besoin exprimé par la profession viticole (cave coopérative de Pignan) est au stade d'étude de faisabilité. Un terrain à Pignan appartenant à la Métropole pourrait accueillir cet équipement destiné à une vingtaine d'utilisateurs d'après l'enquête agricole réalisée cette année.

La finalisation de l'étude avant-projet, l'obtention du permis de construire et la mobilisation agricole ont permis de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour un projet estimé à 446 000 €HT.

Les aides Feader/Agence de l'eau/Département (252 000 €) ont été accordées suite à l'avis favorable du Conseil Régional de Programmation lors de sa séance du 24 décembre 2020.

L'année 2021 sera marquée par la consultation de la maîtrise d'œuvre travaux.

V LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

V.1 Le patrimoine

V.1.1 Les ouvrages de captage, les stations de traitement et réservoirs

V.1.1.1 Les ouvrages de captage

Montpellier Méditerranée Métropole possède 7 captages en service qui représentent la principale source d'alimentation en eau potable de ses habitants. Tous ces captages sont situés sur le territoire de le Métropole, à l'exception de la source du Lez, située sur la commune des Matelles faisant partie de la Communauté de Commune du Grand Pic Saint-Loup.

V.1.1.2 Les stations de traitement

L'eau prélevée dans les ressources souterraines étant de bonne qualité, elle n'est traitée la plupart du temps que par simple désinfection par injection de chlore gazeux au moment de la mise en distribution de l'eau dans le réseau.

Ainsi, seules les eaux de la source du Lez et du BRL sont traitées dans une usine de potabilisation. Il s'agit des stations François ARAGO, d'une capacité de 2 000 l/s et 158 000m³/j, Vauguières (usine appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or) et de celle du Crès (usine appartenant à BRL).

Description du procédé de traitement de l'eau de la station Arago		
Origine de l'Eau	Source du Lez	BRL
Capacité Réglementaire	1 700 l/s	700 l/s
Description du traitement	Floculation Décantation (si turbidité > 4NTU) Filtration Chlore Gazeux	Sulfate de cuivre Charbon Actif en poudre Floculation Décantation Filtration + Bicouche Chloration au break point Chlore gazeux

L'usine Arago peut également, en cas de nécessité (baisse du niveau du Lez en période d'étiage, travaux...), traiter sur une file dédiée l'eau du Bas-Rhône acheminée via le canal Philippe Lamour.

L'eau brute y est traitée par une floculation physico-chimique suivie d'une décantation, le passage dans des filtres à sable ainsi que la désinfection finale au bioxyde de chlore.

Le processus de production est contrôlé en continu :

- au niveau de la source du Lez :
 - mesures de la turbidité, de la température et de la conductivité.
- au niveau de l'usine François Arago :
 - en mode de traitement par simple filtration :
 - contrôle de la turbidité et du pH sur l'eau brute, l'eau traitée et l'eau distribuée, mesure permanente du stérilisant résiduel.
- en mode de traitement station complète :
 - outre les paramètres déjà énoncés précédemment, contrôle permanent de la turbidité de l'eau décantée.

V.1.1.3 Les réservoirs

L'eau prélevée dans le milieu naturel, quelle que soit son origine (souterraine, de surface) est préalablement stockée dans un ou des réservoirs, avant son envoi dans le réseau de distribution.

Ce stockage permet de répondre à la demande des usagers quel que soit le débit global nécessaire à tout moment de la journée. En effet, certains créneaux horaires tels que le matin et le soir sont des périodes d'utilisation accrue de l'eau pour les besoins quotidiens des usagers. Il est donc nécessaire d'avoir des réserves en eau permettant de maintenir un approvisionnement constant du réseau au débit utile.

Ces réservoirs peuvent être de type enterrés, semi-enterrés ou aériens. On distingue également des réservoirs (permettant une distribution directe) des bâches de reprise permettant le relèvement de l'eau potable vers un autre réservoir.



Réservoir du Puech Garou de Villeneuve lès Maguelone



La Régie a l'obligation de procéder au nettoyage annuel des réservoirs dont elle a la charge. Ces nettoyages font l'objet d'un planning étudié pour éviter les périodes sèches, où les besoins en eau sont accrus.

Les réservoirs de Montpellier Méditerranée Métropole sont au nombre de 30, pour une capacité totale de 113 800 m³ de stockage.

Communes	Nombre de réservoirs	Capacité totale de stockage (m ³)
Grabels	1	1 800
Jacou	1	600
Juignac	0	0
Lattes	3	3 300
Le Crès	1	5 000
Montferrier-sur-Lez	4	2000
Montpellier	11	93 600
Pérols	0	0
Prades-le-Lez	1	1 000
Saint-Brès	1	1 000
Sussargues	2	700
Vendargues	2	3 000
Villeneuve-lès-Maguelone	3	1 800
TOTAL	30	113 800

V.1.2 Les réseaux de distribution, les branchements et les compteurs

V.1.2.1 Les réseaux de distribution

Le réseau est constitué de canalisation d'adduction de l'eau depuis son prélèvement dans la ressource jusqu'à son stockage dans un réservoir, permettant ensuite sa distribution via des canalisations de distribution.

Sur les 13 communes gérées par Montpellier Méditerranée Métropole, la longueur totale du réseau public, hors branchements, est d'environ 1 336 km en 2020. L'évolution du linéaire du réseau est résumée ci-dessous, dont l'unité est le mètre :

Communes	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Grabels	43 987	44 274	45 673	46 275	3,16%
Jacou	35 636	35 460	37 074	37 708	4,55%
Le Crès	64 335	64 070	64 323	64 881	0,39%
Vendargues	46 640	46 647	48 165	48 173	3,25%
Lattes	128 675	125 122	125 023	125 254	-0,08%
Pérols	65 087	65 306	65 401	65 393	0,15%
Montpellier	689 091	700 086	701 804	56 701	0,25%
Juvignac	56 446	56 752	57 032	705 506	0,49%
Prades	31 813	31 822	32 276	57 408	1,43%
Montferrier	55 848	54 885	56 000	32 442	2,03%
Saint-Brès	17 785	18 650	18 650	19 217	0,00%
Sussargues	19 874	20 787	21 045	21 016	1,24%
Villeneuve	41 208	55 684	56 389	56 401	1,27%
TOTAL	1 296 425	1 319 545	1 328 855	1 336 375	0,71%

V.1.2.2 Les branchements

Les habitations individuelles ou groupées sont desservies par des branchements, qui acheminent l'eau potable du réseau situé en domaine public vers les canalisations privées des habitations. Le nombre de branchements de chaque commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	2 286	2 278	0%
Jacou	1 929	1 927	0%
Le Crès	2 866	2 861	0%
Vendargues	2 062	2 055	0%
Lattes	5 053	5 052	0%
Pérols	4 475	4 469	0%
Montferrier	1 731	1 722	1%
Montpellier	32 091	32 016	0%
Juvignac	2 827	2 821	0%
Prades	1 761	1 753	0%
Saint-Brès	1 475	1 472	0%
Sussargues	1 095	1 092	0%
Villeneuve	3 115	3 108	0%
TOTAL	62 766	62 626	0%

Les branchements en plomb doivent être supprimés afin de respecter les contraintes réglementaires du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 imposant de nouvelles limites de qualité au paramètre plomb dans l'eau potable.

Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/L.

Les renouvellements de branchements en plomb restants se font au gré des constatations effectuées sur le terrain ou suite à des signalements de particuliers. Le nombre de branchements en plomb renouvelés en 2020 est indiqué ci-après :

	VALEUR 2020	VALEUR 2019	VARIATION N / N-1
Grabels	2	4	-50%
Jacou	0	0	/
Le Crès	0	0	/
Vendargues	0	1	-100%
Lattes	0	1	-100%
Pérols	0	0	/
Montferrier	3	4	-25%
Montpellier	64	49	31%
Juvignac	0	1	-100%
Prades	2	1	100%
Saint-Brès	0	0	/
Sussargues	1	0	/
Villeneuve	0	0	/
TOTAL	72	61	18%

Au 31 décembre 2020, il reste 399 branchements au plomb sur les réseaux. Ces derniers, étant

difficilement accessibles car le tronçon problématique est installé dans la partie privative, feront l'objet de renouvellement dès que le service pourra accéder à la zone concernée.

V.1.2.3 Les compteurs



Les compteurs sont les instruments de mesure des volumes d'eau qui transitent dans une canalisation. Il y en a pour différents usages: mesure de volumes transités dans le réseau ou mesure de volumes distribués au niveau des branchements.

Les compteurs recensés dans le tableau ci-dessous sont les compteurs permettant la facturation de la consommation d'eau potable des usagers et faisant donc l'objet d'une relève bisannuelle afin de connaître les volumes consommés.

Ils font l'objet d'un programme de renouvellement ainsi que d'un contrôle périodique de leur bon fonctionnement suivant l'arrêté du 6 mars 2007. Le nombre de compteurs renouvelés en 2020 correspond essentiellement à ce qui été prévu dans le programme de renouvellement préventif élaboré chaque année, soit environ 4 000 compteurs.

Les compteurs sont des instruments fragiles et particulièrement sensibles au gel car ils ne sont généralement pas enterrés. Il appartient à l'utilisateur de protéger son compteur de manière efficace contre le gel (couverture avec des matériaux isolants tel que le polystyrène par exemple).

	VALEUR 2020		
	Nb de compteurs total	Nb de compteurs renouvelés	Taux de renouvellement
Grabels	2 601	208	8%
Jacou	2 548	79	3%
Le Crès	3 841	239	6%
Vendargues	2 962	113	4%
Lattes	5 930	542	9%
Pérols	4 247	117	3%
Montferrier	1 882	78	4%
Montpellier	46 257	2 404	5%
Juvignac	4 063	156	4%
Prades	2 395	23	1%
Saint-Brès	1 640	41	3%
Sussargues	1 197	61	5%
Villeneuve	4 005	242	6%
TOTAL	83 568	4 303	5%

V.2 Les travaux

V.2.1 Les travaux du Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable

Le Schéma Directeur d’Eau Potable qui couvre la période de 2015 à 2035, dont la Maîtrise d’Ouvrage est réalisée depuis le 1^{er} Janvier 2016 par la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, prévoit 195 millions d’euros d’investissements.

Plusieurs opérations prioritaires du Schéma ont été confiées par convention de délégation de Maîtrise d’Ouvrage à la Direction de l’Eau et de l’Assainissement de Montpellier Méditerranée Métropole¹¹, dont les opérations suivantes :

Sécurisation du système Lez – Usine de traitement d’eau de Valedeau

Afin de sécuriser l’alimentation du système Lez, la construction d’une unité de traitement d’eau potable de 750l/s à partir de l’eau brute de BRL sur le site de VALEDEAU à l’Est de Montpellier est programmée au Schéma Directeur. L’étude de faisabilité réalisée en 2015-2016 a permis de valider la faisabilité technico-financière, de définir un programme de travaux et une enveloppe financière pour ce projet ; enveloppe et programme approuvés par le conseil de Montpellier Méditerranée Métropole le 25 janvier 2017 et par le conseil d’administration de la Régie des Eaux le 3 février 2017.

Les études préliminaires réalisées par EGIS Eau en 2019, dans le cadre de leur mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage, ont permis de préparer la consultation pour le marché de conception-réalisation, procédure devant s’achever en 2021.

En 2020, en parallèle du lancement de la consultation pour le marché de conception-réalisation, des études environnementales ont été menées afin de préparer le dossier de dérogation espèces protégées (lézard ocellé) et de définir les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

Le coût de la réalisation de cet ouvrage est estimé à 27 millions d’euros hors taxes. La mise en service prévisionnelle est programmée pour fin 2023.

Réhabilitation de réservoirs

Cinquante ouvrages de stockage d’eau potable ont été recensés sur les 13 communes du territoire de la Régie. Le prédiagnostic réalisé dans le cadre du Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable a montré que plus de la moitié de ces ouvrages (37) nécessitait des travaux de réhabilitation. En 2018, sept ouvrages classés en priorité 1 ont été réhabilités.

Une seconde campagne de diagnostic a été réalisée en 2019 et a permis d’identifier les prochains travaux de réhabilitation des ouvrages suivants :

- Le réservoir de Pioch de Baillos à Montferrier-sur-Lez (cuves 1 et 2),
- Le réservoir du Baillarguet à Montferrier-sur-Lez,
- Le réservoir des Hauts de Massane à Montpellier (cuve triangulaire).

La maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de ces réservoirs a été lancée fin 2021, les travaux de réhabilitations étant prévus en 2022 et 2023.

Renforcement et sécurisation de l’étage 105

L’opération est fondée sur la nécessité de sécuriser l’alimentation en eau potable de l’étage 105, de

¹¹ Le détail du Schéma Directeur d’eau Potable est présenté en annexe 3 de ce rapport.

sécuriser à 100% les besoins de la commune de Grabels actuels et futurs, de renforcer le système d'alimentation de l'étage 105 pour répondre aux besoins de l'urbanisation future et de renouveler et réhabiliter les équipements structurants le nécessitant : stations de pompage, réservoirs, canalisations.

Ainsi le projet consiste à :

- Créer une station de pompage sur le site de Montmaur de 640 l/s → 710 l/s (horizon 2040)
- De créer un réseau DN 800 mm entre la station de pompage et le réseau existant DN 500 mm Fonte de l'avenue du Pic Saint Loup (1^{ère} phase).
- De créer un réseau DN 500 mm Fonte en parallèle du réseau existant entre l'avenue du Pic Saint Loup jusqu'au croisement avec la rue de la Croix de Lavit (2^{ème} phase).

Les travaux de canalisation (1^{ère} phase : route de Mende, rue de l'Hortus et avenue du Pic Saint-Loup) se sont achevés fin 2020. La construction de la station de pompage sur le site de Montmaur a démarré fin 2019 et a été mise en service en février 2021.

Le coût des travaux de la phase 1 canalisations et de la station de pompage est de 6,1 M€ HT.

L'étude de projet pour la phase 2 « canalisations » est en cours, les travaux étant prévus en 2022.

Renforcement de l'alimentation en eau potable de St Brès.

Le SDAEP de 2013 avait prévu dans sa programmation, la réalisation de plusieurs nouveaux ouvrages sur la commune (Mise en service du forage Farel, Refoulement depuis ce forage, Traitement, Stockage, Suppression) pour permettre l'alimentation des nouvelles zones d'urbanisation (ZAC de Cantausseil-1500 logements) et limiter l'utilisation du forage des Olivettes à son débit autorisé.

Suite à l'avis défavorable de l'hydrogéologue agréé pour l'obtention de la DUP de Farel, et aux travaux envisagés par le SMGC pour desservir Baillargues, le programme de travaux du SDAEP a évolué. Compte tenu de l'organisation spatiale des ouvrages existants de Saint Brès, les travaux à réaliser consistent à :

- La création d'une canalisation de transfert (DN 200mm) depuis Baillargues vers les réservoirs existants de St Brès à alimenter (2000 ml)
- La création d'une unité de surpression (de 150 à 200 m³/h) à l'emplacement des stockages existants
- Le renforcement d'un réseau de distribution en sortie de surpresseur.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont terminées en 2020 et le lancement de la consultation des entreprises est prévu en 2021. Les travaux évalués à 1,7 M€ HT devrait être menés en 2022.

Renforcement de l'alimentation en eau potable des communes de Jacou, Le Crès et Vendargues

Les principaux enjeux du projet sont de renforcer l'alimentation en eau potable des communes de Jacou, Le Crès et Vendargues, au regard de la situation actuelle et des projets de développement futurs, pour un besoin en eau potable horizon 2040 (feeder et surpresseur) ainsi que des capacités de stockage pour un besoin en eau potable horizon 2040.

En 2019, la réalisation d'une étude d'opportunité a permis de valider le programme de travaux.

Les études préliminaires se sont déroulés au 2^{ème} semestre 2020 et ont permis d'acter :

- Le dimensionnement de la future station de surpression située sur le site de Valedeau
- La réalisation d'un nouveau réservoir sur la commune du Crès, d'un volume de 3 500 m³
- Le tracé de la canalisation de transfert d'eau (feeder) depuis l'usine de surpression qui sera implantée sur le site de Valedeau

Le montant des travaux (hors station de surpression), est évalué au stade des études préliminaires à 5,5 M€ H.T.

Renforcement de la capacité de stockage de la commune de Prades-le-Lez

La commune de Prades-le-Lez est alimentée par l'usine Arago via la canalisation qui alimente le syndicat du Pic-Saint-Loup. Cette commune ne dispose pas d'alimentation de secours et sa capacité de stockage actuelle est de 1 000 m³.

Une étude d'opportunité réalisée en 2020 a permis de confirmer ce besoin supplémentaire et de préparer la consultation de maîtrise d'œuvre. Les études de maîtrise d'œuvre seront réalisées en 2021 et les travaux sont prévus à compter de fin 2022.

Le montant des travaux est estimé, au stade de l'étude d'opportunité, à 1 M€ H.T.

V.2.2 Les travaux d'entretien et de renouvellement

Comme toute infrastructure, ce patrimoine a besoin d'être entretenu. Cela se traduit par la réalisation de travaux d'entretien (réparation des fuites, casses, etc.), mais également par des travaux de renouvellement des canalisations.

V.2.2.1 Conduites, branchements et équipements

Commune	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Nombre Branchements	Coût en €HT
1^{er} trimestre						
Montferrier-sur-Lez	Rue de la Brèche	100	Fonte ductile	210 ml	10	115 000
Montpellier	Boulevard Pénélope	500	Fonte ductile	135 ml	-	293 000
Montpellier	Rue des Canepetières	80	Fonte ductile	150 ml	-	55 500
Montpellier	Plan Louis Braille	100	Fonte ductile	30 ml	11	25 500
Montpellier	Rue de la Chênaie	150	Fonte ductile	200 ml	-	94 900
2^{ème} trimestre						
Montpellier	Rue Paul Lacroix Rue Legendre Hérail	100	Fonte ductile	160 ml	-	76 530
Montpellier	Rue du Lierre	100 60	Fonte ductile	25 ml 160 ml	-	83 700
Montpellier	Portaly	500	Fonte ductile	30 ml	-	91 600
VLM	Chemin du Pilou	150 100	Fonte ductile	380 ml 40 ml	-	213 000

Commune	Adresse	Diamètre	Matériau	Linéaire	Nombre Branchements	Coût en €HT
Montpellier	Avenue Guilhem de Poitiers	500	Fonte ductile	20 ml	31	374 350
		200		438 ml		
		150		83 ml		
		100		120 ml		
3^{ème} trimestre						
Montpellier	Rue du Général Riu	100	Fonte ductile	140 ml	-	77 000
Montpellier	Rue du Général Vincent	100	Fonte ductile	80 ml	5	35 890
Le Crès	Rue de la Perruche	150	Fonte ductile	120 ml	8	36 720
Le Crès	Rue du Canari	100	Fonte ductile	527 ml	4	590 335
	Rue de l'Hirondelle	150		218 ml		
	Rue De Suffren					
Saint-Brès	Impasse de l'Olivette	63	PEHD	85 ml	3	24 600
Sussargues	Rue des Fauvettes	80	Fonte ductile	130 ml	8	90 720
		50	PEHD	130 ml		
4^{ème} trimestre						
Le Crès	Rue du Commerce	150	Fonte ductile	580 ml	20	365 000
	Rue des Rosiers					
	Rue des Acacias					
Montferrier-sur-Lez	Route de Mende	150	Fonte ductile	1307 ml	15	475 000
Montferrier-sur-Lez	Chemin de la Qualité	150	Fonte ductile	450 ml	28	215 000
Prades Lez	Rue de la Ducques	250	Fonte ductile	72 ml	4	57 450
		200	Fonte ductile revêtue	37 ml		
Sussargues	Chemin de la Planchette	100	Fonte ductile	325 ml	15	118 900
Vendargues	ZAC des Chataigniers	250	Fonte ductile	294 ml	-	161 000

Dans le cadre du projet de la ligne 5 du tramway, les réseaux de la rue Henri Dunant (296 ml, DN 1000 mm, en fonte ductile) sont mis en service et sont en attente de raccordement. En effet, cette opération est commune avec la chambre de la canalisation DN 1300 et les réseaux de la rue du Truel qui seront mis en service en 2021.

V.2.2.2 Extensions, Renforcements

Communes	Adresses	Diamètre	Matériau	Linéaire	Branchements	Coût en €HT
3^{ème} trimestre						
Montpellier	Grammont	63	PEHD	155 ml	7	255 000
		100	Fonte ductile	257 ml		
		150	Fonte ductile	170 ml		
4^{ème} trimestre						
Montpellier	Rue de Fontcarrade	100	Fonte ductile	100 ml	1	43 000
Montpellier	Rue Jean-François Breton	100	Fonte ductile	90 ml	1	30 000
Montpellier	Etage 105 :	800	Fonte ductile	1500 ml	/	3 576 000
	Route de Mende	500		80 ml		
	Rue de l'Hortus	400		95 ml		
	Avenue du Pic	250		285 ml		
	Saint Loup	150		715 ml		
		100		130 ml		

V.3 Sectorisation et recherche de fuites

La recherche de fuite permet de diminuer les pertes sur le réseau et donc les prélèvements sur les ressources naturelles.

V.3.1 Réparation de fuites

L'activité du service réseaux a été limitée aux urgences durant le confinement. D'où un nombre de réparations de fuite en baisse (-10%) entre 2019 (519 fuites réparées) et 2020 (468 fuites réparées). La majorité des réparations de fuites a été logiquement réalisée sur la ville de Montpellier (49%). Les fuites identifiées ont majoritairement plus concerné les branchements (68%) que les canalisations (30%).

Démarré au début de l'année 2016, la Régie privilégie (sauf cas techniquement difficiles) le renouvellement systématique des branchements faisant l'objet d'une fuite à la simple réparation. En parallèle, la Régie poursuit son programme de renouvellements de branchements « en masse » pour anticiper ces incidents mais également pour tenir compte des programmes de voirie territoriaux.

Communes	2017	2018	2019	2020
Grabels	29	22	23	1
Jacou	9	3	5	0
Le Crès	38	18	31	10
Vendargues	7	17	13	2
Lattes	27	15	40	5
Pérols	42	35	37	6
Montferrier	28	28	18	4
Montpellier	303	257	246	96
Juvignac	16	24	31	2
Prades	17	33	16	4
Saint-Brès	8	11	19	1
Sussargues	12	16	21	3
Villeneuve-lès-Maguelone	22	21	19	5
TOTAL	558	500	519	319

V.3.2 Linéaire de recherche de fuites (en ml)

La recherche de fuite préventive est effectuée sur l'ensemble du périmètre de la Régie. Elle est principalement orientée en fonction des données des compteurs de sectorisation disponibles et des évolutions mensuelles des volumes mis en distribution. Cela permet de mieux cibler les secteurs fuyards.

Par ailleurs, le suivi des compteurs de sectorisation se poursuit annuellement. Celle-ci contribue encore à l'amélioration de la réactivité des recherches de fuite en cas de constatations des dérives des débits de nuit.

De plus, les équipes sont fortement mobilisées sur les interventions terrain et les agents écoutent précisément les tronçons préalablement bien définis, de bouche à clé en bouche à clé, assurant ainsi

la détection de fuites plus petites qui passeraient inaperçues si les écoutes étaient réalisées tous les 300 ml tel que préconisés par les fournisseurs d'équipements de recherche de fuite.

Communes	2017	2018	2019	2020
Grabels	19 437	15 327	7 886	6 950
Jacou	3 391	14 227	19 940	37 274
Le Crès	47 047	9 214	39 443	89 882
Vendargues	10 571	38 974	40 251	14 694
Lattes	21 476	14 803	72 119	35 153
Pérols	24 849	30 134	83 004	19 678
Montferrier	62 986	24 808	11 254	34 084
Montpellier-Juvignac	166 803	266 439	264 044	477 696
Prades	29 700	39 439	6 465	34 178
Saint-Brès	6 674	3 968	7 592	15 016
Sussargues	14 400	14 400	47 419	23 345
Villeneuve-lès-Maguelone	31 743	29 422	20 923	17 110
TOTAL	439 077	501 155	620 340	805 060

VI INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

VI.1 Nombre d'abonnements et estimation du nombre d'habitants desservis

Le nombre d'abonnés correspond au nombre de contrats de distribution d'eau potable passés entre les usagers et le délégataire responsable de la distribution.

Un usager représente un abonné au service ; chaque abonnement dessert un nombre variable d'habitants. Un usager peut donc être titulaire de plusieurs abonnements (plusieurs branchements et cas des branchements jardins), de même qu'un abonnement peut desservir plusieurs usagers (cas des immeubles avec compteur général sans individualisation).

Communes	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Grabels	2 378	2 477	2 509	2 549	1,59%
Jacou	2 386	2 475	2 478	2 504	1,05%
Juvignac	3 675	3 778	3 841	3 981	3,64%
Lattes	5 539	5 716	5 754	5 760	0,10%
Le Crès	3 608	3 655	3 665	3 769	2,84%
Montferrier-sur-Lez	1 739	1 776	1 798	1 845	2,61%
Montpellier	41 288	42 364	43 462	44 505	2,40%
Pérols	3 896	3 954	4 112	4 165	1,29%
Prades-le-Lez	2 203	2 217	2 300	2 338	1,65%
Saint-Brès	1 486	1 516	1 557	1 607	3,21%
Sussargues	1 101	1 145	1 152	1 172	1,74%
Vendargues	2 608	2 638	2 797	2 892	3,40%
Villeneuve-lès-Maguelone	3 800	3 854	3 886	3 898	0,31%
TOTAL	75 707	77 565	79 311	80 985	2,11%

D101.0 : Nombre d'habitants desservis : au total, le réseau dessert 388 204 habitants.

VI.1.1 Volumes

Un bilan des volumes mis en oeuvre dans le cycle de l'eau potable est présenté ci-dessous. Il s'agit de décrire les chiffres en mètres cube :

- **des volumes prélevés à la source et non restitués** : Soit directement dans un aquifère (nappe d'eau souterraine), soit dans un canal, une rivière ou un fleuve (ressource superficielle).
- **des volumes achetés** : La Régie achète tout au long de l'année de l'eau à BRL, SAUR et VEOLIA pour palier les déficits d'eau dont peuvent souffrir ses réserves territoriales, notamment en cas de forte période de sécheresse.
- **des volumes consommés autorisés** : Représente la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs ...). Il est ramené sur 365 jours.
- **des volumes mis en distribution** : Correspond au volume qui est envoyé dans les réseaux de distribution, après traitement.
- **des volumes vendus** : C'est celui qui constaté sur les factures émises dans l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation. Ce volume est ramené sur 365 jours prorata temporis, en fonction du nombre de semaines afférent à la période de consommation.

VI.1.1.1 Volumes prélevés

Communes	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Grabels	364 627	347 204	267 622	238 951	285 491	19,48%
Forage Le Pradas	208 086	210 434	148 120	146 176	166 879	14,16%
Forage le Château	156 540	136 770	119 502	92 775	118 612	27,85%
Achat d'eau Montpellier	<i>Compris dans les volumes prélevés au Lez</i>					
Montferrier-sur-Lez	213 540	188 168	153 808	144 421	151 748	5,07%
Forage Fescou	213 540	188 168	153 808	144 421	151 748	5,07%
Achat d'eau Montpellier	<i>Compris dans les volumes prélevés au Lez</i>					
Montpellier-Juignac	28 591 400	32 745 380	32 301 920	33 835 600	35 532 560	5,02%
Source du Lez	28 591 400	32 745 380	32 301 920	33 835 600	35 532 560	5,02%
Dont restitution au Lez	1 550 975	3 618 690	2 205 885	4 215 837	4 965 569	17,78%
Prades-le-Lez	<i>Compris dans les volumes prélevés au Lez</i>					
Saint-Brès	244 972	245 979	288 183	303 377	288 412	-4,93%
Forages du Stade	38 626	74 526	84 901	76 739	71 845	-6,38%
Forage des Olivettes	206 346	171 453	203 282	226 638	216 567	-4,44%
Sussargues	158 998	179 874	125 935	0	0	/
Forage Garrigues-Basses	158 998	179 874	125 935	0	0	/
Villeneuve-lès-Maguelone	214 769	178 894	180 529	166 203	118 991	-28,41%
Forage du Flès	214 769	178 894	180 529	166 203	118 991	-28,41%
Arrivées Montpellier	<i>Compris dans les volumes prélevés au Lez</i>					
TOTAL	29 788 306	33 885 499	33 317 997	34 688 552	36 377 202	4,87%

VI.1.1.2 Les volumes achetés

Communes	2016	2017	2018	2019	2020
BRL Usine Arago - Montpellier	55 940	1 277 210	950	1 416 170	733 570
BRL - Le Crès	441 664	429 422	430 274	435 355	431 671
SAUR - Lattes	1 384 734	1 276 436	1 272 816	1 422 836	1 471 063
SAUR - Pérols	1 097 738	993 275	1 017 616	1 026 669	1 040 942
VEOLIA - Sussargues (SMGC)		0	86 645	281 305	227 773
Total	2 980 076	3 976 343	2 808 301	4 582 335	3 905 019

Par rapport à l'année 2019, les volumes achetés à d'autres services en 2020 sont en baisse (-15%), principalement parce que l'alimentation de l'usine Arago de Montpellier avec de l'eau brute de BRL a été moins importante (-48%).

VI.1.1.3 Les volumes consommés et mis en distribution

Volumes « consommés autorisés »

Communes	2019	2020	Evolution 2019-2020
Grabels	567 845	532 733	-6,18%
Jacou	389 786	404 748	3,84%
Le Crès	627 703	653 774	4,15%
Vendargues	517 459	487 838	-5,72%
Lattes	1 193 636	1 340 924	12,34%
Pérols	759 215	857 911	13,00%
Montferrier	428 201	447 981	4,62%
Montpellier-Juvignac	20 054 167	19 965 734	-0,44%
Prades	361 744	414 240	14,51%
Saint-Brès	217 866	241 528	10,86%
Sussargues	201 847	210 404	4,24%
Villeneuve	545 961	585 698	7,28%
Total	25 865 430	26 143 513	1,08%

Les volumes consommés autorisés sont globalement similaires entre 2019 et 2020.

Volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution sont globalement similaires entre 2019 et 2020.

Communes	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Grabels	595 553	582 293	603 261	619 836	2,75%
Jacou	1 947 343	1 838 215	2 009 636	2 173 064	8,13%
Le Crès					
Vendargues	1 285 818	1 272 816	1 422 836	1 471 063	3,39%
Lattes					
Pérols	993 275	949 024	1 026 669	1 040 942	1,39%
Montferrier-sur-Lez	584 854	499 505	534 123	554 379	3,79%
Montpellier	24 360 415	24 318 157	24 980 228	25 165 593	0,74%
Juvignac					
Prades-le-Lez	480 465	488 438	462 684	467 685	1,08%
Saint-Brès	243 280	288 183	303 377	288 413	-4,93%
Sussargues	218 058	212 580	281 305	227 773	-19,03%
Villeneuve-lès-Maguelone	805 853	688 984	723 088	720 613	-0,34%
Total	31 514 914	31 138 195	32 347 207	32 729 361	1,18%

VI.1.1.4 Les volumes vendus

Communes	2017	2018	2019	2020
Grabels	445 018	593 131	538 845	502 733
Jacou	415 080	355 709	370 786	384 748
Juvignac	750 126	715 647	738 425	611 774
Lattes	1 041 403	1 174 329	1 139 636	454 838
Le Crès	594 826	564 863	587 663	1 285 924
Montferrier-sur-Lez	431 487	353 900	399 201	804 511
Montpellier	18 359 811	18 339 212	18 655 742	418 981
Pérols	794 214	643 249	705 815	18 220 668
Prades-le-Lez	340 083	317 056	342 244	835 067
Saint-Brès	181 915	166 902	201 866	394 740
Sussargues	194 895	169 057	191 847	224 528
Vendargues	462 709	452 938	484 459	199 404
Villeneuve-lès-Maguelone	562 557	520 503	516 961	556 698
TOTAL	24 574 124	24 366 496	24 873 490	24 894 614

Une mise à jour de la base de données « abonnés » est en cours de réalisation afin de distinguer les volumes des eaux domestiques des volumes des eaux non domestiques. Ces volumes « vendus par période de relève selon le décret » correspondent aux volumes consommés.

VI.1.2 La qualité du réseau - pertes et rendement

VI.1.2.1 L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Il s'agit donc du ratio entre le volume de pertes (qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé) et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Grabels	7,96	-2,08	2,12	5,14	142,45%
Jacou-Le Crès-Vendargues	7,23	7,07	8,70	11,36	30,57%
Lattes-Pérols	4,77	4,29	7,15	4,49	-37,20%
Montferrier	6,46	6,02	5,18	5,13	-0,97%
Montpellier-Juvignac	8,50	8,36	17,79	18,62	4,67%
Prades	10,50	13,17	8,57	4,50	-47,49%
Saint-Brès	7,85	16,29	12,56	6,67	-46,89%
Sussargues	3,06	5,34	10,34	2,26	-78,14%
Villeneuve Les Maguelone	14,31	6,91	8,61	6,54	-24,04%
TOTAL	12,93	12,17	13,36	13,45	0,67%

L'indice linéaire de pertes en réseau est similaire entre 2019 et 2020.

A noter pour les communes suivantes :

- **Grabels** : l'ILP a augmenté en raison d'une baisse de rendement de réseau. Ce rendement reste toutefois au-dessus de l'objectif de 85%.
- **Jacou / Le Crès / Vendargues** : l'ILP a augmenté en raison d'une baisse de rendement de réseau
- **Lattes, Pérols, Saint-Brès, Prades le Lez, Sussargues, VLM** : nettes améliorations en liaison avec l'amélioration du rendement de réseau

VI.1.2.2 Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

L'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II impose le respect d'un rendement minimal du réseau de distribution d'eau, fixé par l'article 2 du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'actions comprenant s'il y a lieu un projet de programme pluriannuel de travaux, doit être établi avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté.

Le rendement doit être de 85% ou de $65 + ILC \times 0,2$ avec $ILC = \text{Indice Linéaire de Consommation}$

P104.3 : Rendement du réseau de distribution : le rendement consolidé du réseau des 13 communes est 83,20%

Communes	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Grabels	78,50%	105,80%	94,10%	85,90%	-8,71%
Jacou - Le Crès - Vendargues	82,50%	82,00%	79,40%	74,50%	-6,17%
Lattes-Pérois	85,20%	86,60%	79,70%	87,50%	9,79%
Montferrier-sur-Lez	77,50%	75,90%	80,20%	80,80%	0,75%
Montpellier-Juvignac	82,40%	82,50%	84,10%	83,30%	-0,95%
Prades-le-Lez	74,60%	68,70%	78,20%	88,60%	13,30%
Saint-Brès	79,10%	61,50%	71,80%	83,70%	16,57%
Sussargues	89,80%	80,90%	71,80%	92,40%	28,69%
Villeneuve-lès-Maguelone	73,30%	79,60%	75,50%	81,30%	7,68%
MOYENNE	82,10%	82,60%	83,20%	83,20%	0,00%

Le rendement du réseau de distribution est similaire entre 2020 et 2019.

A noter pour les communes suivantes :

- **Grabels** : on observe une baisse de rendement de réseau mais celui-ci reste toutefois au-dessus de l'objectif de 85%.
- **Jacou / Le Crès / Vendargues** : la baisse du rendement s'explique majoritairement par les fuites importantes observées sur les canalisations en amiante ciment (sur Le Crès en particulier). Les opérations de renouvellement de ce matériau engagées depuis quelques années, devraient permettre une amélioration visible dans les prochaines années.
- **Lattes, Pérois, Saint-Brès, Prades le Lez, Sussargues, VLM** : nettes améliorations en liaison avec l'intensification des recherches de fuite sur ces communes et la réactivité des réparations. Les opérations de renouvellement de branchements en masse ont contribué également à l'amélioration de cet indicateur.

VI.2 Les visites des installations d'eau potable en 2020

Le tableau ci-dessous présente le recensement du nombre de visites des installations d'eau potable proposées au public (scolaires, élus, écoles d'ingénieurs). Ce nombre est en forte baisse, dû aux confinements.

Station de Pompage AVIAS Montpellier	Station de Clarification FRANCOIS ARAGO Montpellier
4	4

VI.3 Qualité de l'eau distribuée

VI.3.1 Cadre juridique

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-15 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, le responsable de la distribution d'eau vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de son autocontrôle.

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n°2010-344 du 31 mars 2010. Les analyses sont réalisées par le laboratoire régional officiel (IPL).

Les points de prélèvement répartis sur l'ensemble des communes ont été définis en concertation avec l'ARS. Le responsable de la distribution réalise également des analyses suivant les nécessités du service (casses, recherches spécifiques, enquêtes, mise en service de réseaux nouveaux, etc.).

Depuis la mise en place du plan VIGIPIRATE en septembre 2001, les taux de traitement de chlore libre ont été portés à 0,3 mg/l en sortie de réservoir avec un résiduel minimum de 0,1 mg/l en tout point du réseau.

VI.3.2 Résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée

« Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou à titre gratuit et sous quelque forme que ce soit, est tenue de s'assurer que cette eau est propre à la consommation dispose l'article L1321-1 du Code de la Santé Publique.

Pour répondre à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de paramètres portant sur la qualité microbiologique, la qualité organoleptique, la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux, les substances indésirables, les substances toxiques, les pesticides et produits apparentés.

Les limites de qualité sont des seuils qui ne doivent pas être dépassés car cela engendre un risque sanitaire. Le dépassement récurrent d'une de ces limites peut entraîner la mise en œuvre de traitement de l'eau plus adapté de sorte à rétablir la qualité de l'eau, mais peut également entraîner l'arrêt de la distribution de l'eau aux usagers si celle-ci est jugée dangereuse pour la santé.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives d'une bonne qualité mais dont le non-respect ponctuel n'engendre pas de risque pour la santé. Elles concernent les substances sans incidence directe sur la santé, aux teneurs habituellement observées dans l'eau.

P110.1 et P110.2 : Taux de conformité des prélèvements microbiologiques 98,2% et physico-chimiques 100 %

VII CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU SERVICE

VII.1 Le budget

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service de l'eau potable sont retracées dans le budget autonome de la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole.

Situation

Résultat de clôture 13,1 M€

Dette du service de l'Eau Potable

S'élevait au 31 décembre 2020 à **2,6 M€**

A généré le paiement de **92 K€** d'intérêts et le remboursement de **239 K€** de capital.

Compte Administratif d'exploitation



Les recettes d'exploitation sont composées quasiment exclusivement des ventes d'eau qui proviennent des produits perçus auprès des usagers en contre partie de la fourniture d'eau potable (25,8 M€).

Les dépenses d'exploitation sont principalement composées de dépenses à caractère général (19,40 M€ dont 2,4 M€ d'achats d'eau) et des charges de personnel (6 M€)



Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel des réserves de la Régie (15M€ d'excédents d'exploitation affectés à l'investissement).

P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 0,19 ans

P109.0 : Montant d'abandon des créances ou des versements à un fonds de solidarité 106 822,59 €

VII.2 La tarification de l'eau potable

En application du principe d'égalité des usagers devant le service public, et dans un souci de solidarité communautaire, Montpellier Méditerranée Métropole a décidé de mettre en place, dès le 1er février 2011, un tarif unique de l'eau potable sur l'ensemble des 13 communes dont elle a la compétence.

Les incontournables de la facturation de l'eau potable :

Elle est assise sur le volume d'eau consommé

La facturation incombe au délégataire du service eau potable ou au service communautaire de l'eau

VII.2.1 Principes de la tarification

La tarification repose sur deux principes :

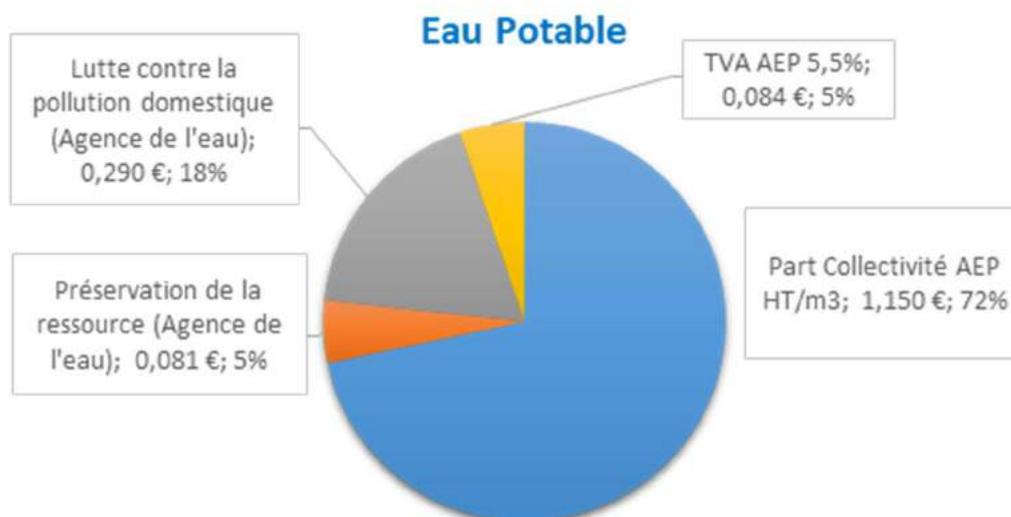
Le principe « l'eau paie l'eau » : la Régie des Eaux dispose d'un budget autonome pour le service de distribution d'eau distinct. Les recettes perçues auprès des usagers, doivent équilibrer les dépenses du budget de la Régie.

Le principe « pollueur payeur », est défini en France par le Code de l'Environnement (L110-1, II, 3°) : « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur. ».

La tarification et ses modalités en vigueur sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. La facture émise à terme échu est établie tous les 6 mois et comporte une part fixe et une part variable proportionnelle à la quantité d'eau réellement consommée.

VII.2.2 Décomposition du tarif au 1er janvier 2020

La tarification se décompose ainsi, une part destinée à la collectivité et une part destinée aux autres organismes publics.



VII.2.2.1 La part destinée à la collectivité

Cette part est composée de deux parties, une part fixe et une part proportionnelle.

La partie fixe semestrielle, fonction du diamètre du compteur, est fixée à 9 € H.T. pour un compteur de 20 mm ou moins, et est intégralement perçue par l'exploitant.

La partie proportionnelle dont le montant total est fixé :

- à 1,000€ H.T. par mètre cube pour la 1ère tranche de consommation de 0 à 120 m³ par an
- à 1,123€ H.T. par mètre cube pour la 2ème tranche de consommation au-delà de 120 m³

VII.2.2.2 La part destinée à L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse perçoit auprès de l'ensemble des usagers des services d'eau des redevances. Celles-ci sont destinées à aider le financement des investissements nécessaires et à inciter une gestion plus efficace des équipements¹³.

Il faut distinguer deux types de redevances perçues par l'Agence de l'Eau :

- **La redevance pour prélèvement d'eau dans la ressource**, assujettie à l'eau potable, en fonction du

¹³ Tous les détails sur les aides et redevances de l'agence de l'eau sont disponibles sur son site internet www.eaurmc.fr

volume annuel prélevé, du type de captage, de la consommation estimée à partir du volume non-restitué au milieu naturel par rapport au volume prélevé.

- **La redevance pour pollution domestique**, calculée sur le volume d'eau consommé par chaque habitant. Elle vise à responsabiliser les consommateurs et fait apparaître l'activité polluante d'un foyer. Cette redevance participe au financement des actions de préservation du milieu aquatique.

Le montant des redevances dues aux organismes publics varie d'une commune à l'autre.

VIII. LES COMPETENCES DECI ET FONTAINES

La Métropole exerce également deux autres compétences en lien avec l'eau potable que sont la Défense Extérieure Contre l'Incendie et la gestion des fontaines de la ville de Montpellier. Ces deux compétences relèvent du budget général de la Métropole.

VIII.1 La Défense Extérieure Contre l'Incendie – DECI

VIII.1.1 Cadre juridique

Le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2225-1 précise que **la Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau (publics ou privés) identifiés à cette fin.**

Cette compétence est placée sous l'autorité du Président de la Métropole depuis sa création et conformément à l'article L-5217-2 du CGCT.



VIII.1.2 Présentation générale du service

Alors que la responsabilité du maintien de la conformité des poteaux incendies privés incombe aux propriétaires des parcelles concernées, la Métropole assure la gestion de tous les points d'eau dédiés à la DECI situés sur le domaine public.

En 2020, cela concernait 4876 poteaux incendie répartis sur les 31 communes de la Métropole, avec un taux de conformité moyen de 89 % (Poteaux incendies HS et en emploi restreints).

Pour mettre en œuvre cette compétence, la Métropole s'appuie sur une équipe de deux techniciens soutenus par l'ingénieur, chef d'unité Gestion du Patrimoine au sein du service Maîtrise du Service Public de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

VIII.1.3 Les domaines d'intervention du service DECI

Contrôle de la conformité des poteaux existants:

Marché de contrôle de conformité des ouvrages de DECI :

- 3 lots géographiques
- 1 an renouvelable 3 fois, fin du contrat en mars 2021

En 2020, **3093** poteaux ont été contrôlés par le prestataire, qui est engagé, dans le cadre de son contrat, à contrôler l'intégralité du parc de poteaux incendie tous les deux ans.

C'est essentiellement la commune de Montpellier qui a été concernée en 2020 par la campagne de

contrôle.

Maintenance, renouvellement et création d'ouvrages :

Marché de maintenance, renouvellement et création des ouvrages de DECI :

- 4 lots géographiques
- 1 an renouvelable 3 fois, fin des contrats en février 2021 et février 2022

En 2020, le service DECI a commandé la réalisation de **395** opérations de maintenance sur des poteaux existants (fermeture de poteaux ouverts, réparations, numérotation, ...) et a fait renouveler **195** poteaux (4 % du parc) qui étaient « hors-service » ou à remplacer dans le cadre de projets de voirie sur le territoire ou lors de renouvellement de conduites d'eau potable.

Par ailleurs, **8** nouveaux poteaux ont été créés pour permettre la délivrance de Permis de Construire.

Mise à jour de la base de données Hydraclic:

Au fur et à mesure des informations reçues (remplacement de poteaux, contrôles de conformité, signalement de riverains...) les agents du service DECI tiennent à jour le répertoire des moyens DECI du territoire par l'intermédiaire d'un logiciel du SDIS 34, HYDRACLIC.

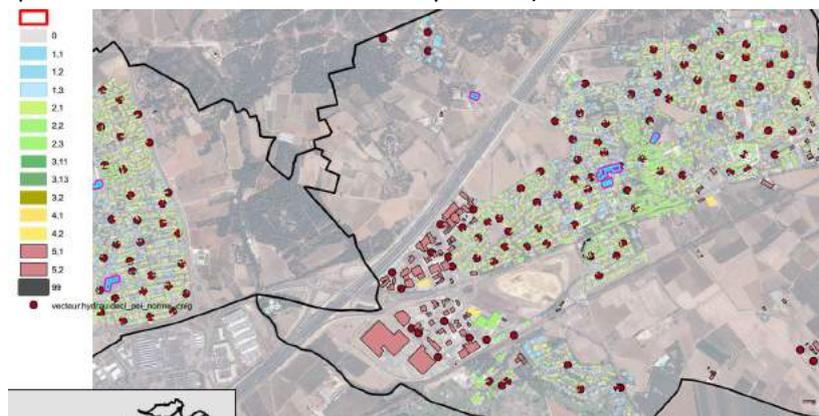
Grâce à ce travail, les pompiers disposent en permanence de la meilleure information possible sur la disponibilité et conformité des moyens à leur disposition dans le cadre de leurs interventions.

VIII.1.4 Le Schéma Directeur DECI

La préparation du Schéma Directeur DECI est prise en charge par le service Gestion Intégrée de l'Eau qui, en 2019, a commencé à s'approprier les enjeux et les attendus en lien avec le nouveau règlement départemental (RD) DECI émis par le SDIS en 2017.

Un parangonnage avec 7 Métropoles (Lyon et Grenoble en particulier) a été réalisé de manière à orienter efficacement le SDDECI à venir.

La cartographie des risques bâtiments vis-à-vis de l'incendie selon les critères du RD DECI (débit-volume-distance poteau-bâtiment et inter-distance poteaux) est en cours d'élaboration.



Par ailleurs, des échanges avec le SMGC ont été menés concernant le dimensionnement des réseaux AEP vis-à-vis du risque incendie au vu des projets d'urbanisme à venir : des demandes de modification de sectorisation ont été faites par GIEau de manière à limiter les travaux d'investissement initialement prévus.

VIII.2 La gestion des fontaines de la ville de Montpellier



VIII.2.1 Présentation générale du service



Fontaine "Les arrosoirs arrosés" - Hôtel des Collections MOCO

La Métropole assure la mission d'entretien et de maintenance des fontaines publiques de Montpellier, qui sont au nombre de 54 ouvrages avec génie civil, plus deux jets d'eau (devant l'hôtel de Région et au bassin Jacques Cœur).

La Métropole assure aussi un conseil technique aux communes et aux autres services de la Métropole pour la maintenance et la création de nouvelles fontaines. Elle gère par ailleurs certaines fontaines situées sur le domaine privé des communes (par exemple Fontaine du MOCO) suite à l'établissement d'une convention.

Pour assurer cette mission, elle s'appuie sur les compétences d'un technicien, soutenu par l'ingénieur chef d'unité Gestion du Patrimoine au sein du service Maîtrise du Service Public de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

VIII.2.2 Les domaines d'intervention du service

Entretien et maintenance des ouvrages:

Marché d'entretien et de maintenance des fontaines :

- 1 lot Entretien et 1 lot Maintenance
- Durée de 1 an renouvelable 3 fois, fin du contrat en juillet 2023

L'entretien comprend l'exploitation et la surveillance des équipements, le nettoyage (courant, semestriel et biennal) et le traitement de l'eau.

La maintenance comprend les travaux de réparation et de remplacements d'équipements défectueux (pompes, matériels électriques, clapets, éclairages...). **150** interventions de maintenance ont été effectuées en 2020.

Contrôle de la conformité électrique:

- Marché métropolitain de contrôle de conformité électrique.

Les installations électriques des fontaines sont soumises à un contrôle annuel obligatoire de conformité électrique.

Travaux ponctuels:

- Marché de travaux ponctuels de réfection des fontaines
 - Durée de 1 an reconductible 3 fois, fin du contrat en juillet 2023

Ce marché permet la réalisation de travaux de rénovation, réhabilitation d'ouvrages (génie civil, étanchéité...) 12 interventions de travaux ont été réalisées en 2020.

FONTAINE	DESCRIPTION TRAVAUX
Prés d'arènes	Reprise étanchéité déversoir
Paraf	Reprise étanchéité bassin
Miroir d'eau	Remplacement lyre INOX filtration
Tournezy	Reprise canalisation acier et modification alimentation en eau
Tastavin	Réfection regard et remplacement vidange
Grammont	Remplacement cadre INOX accès local enterré
Les licornes	Réfection étanchéité bassin
Les licornes	Travaux de restauration
Pompignane	Remplacement des vanne de réglages jet et réparation fuite alimentation EDV
Révolution	Remise en état de la porte étanche
Grand-mail	Remise en état alimentation EDV
Nombre d'or	Dérouillage et remise en peinture de tous les supports de pompes

Contrôle de contamination légionnelles

Le service organise chaque année entre début mai et fin septembre, tous les quinze jours, des prélèvements sur 9 fontaines test afin de s'assurer de l'absence de développement de Légionnelles.

En cas de détection, une intervention de désinfection est programmée afin de ramener le taux sous le seuil détectable. En 2020 :

- **Aucun** bassin de fontaine ne s'est révélé positif (> 100 ufc/l)

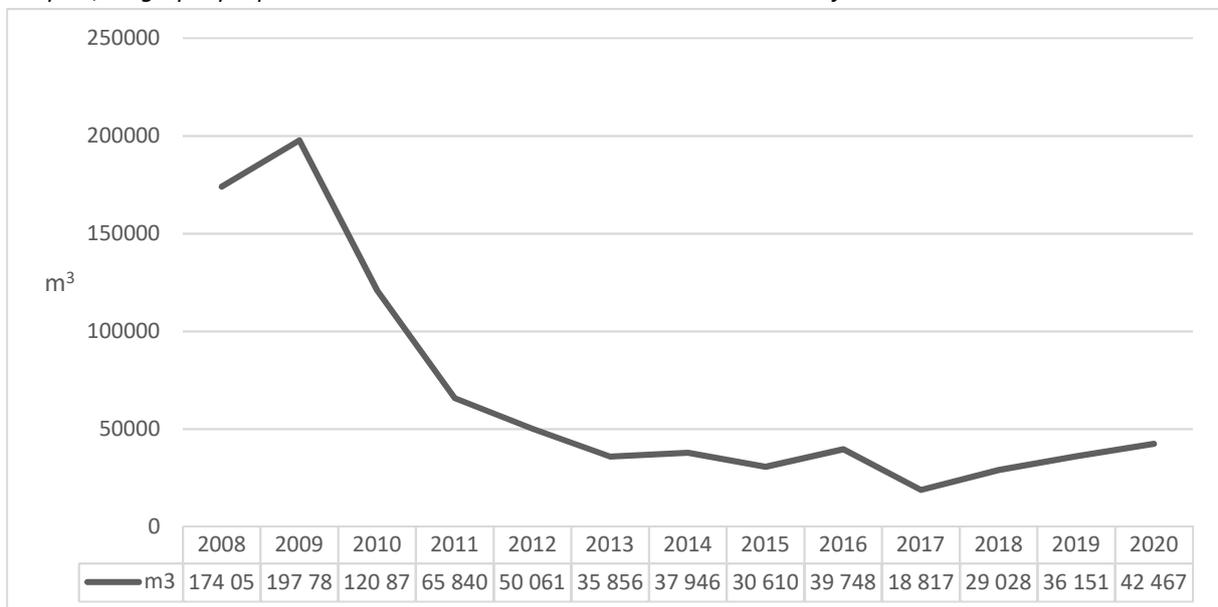
Suivi des consommations d'eau et d'électricité

La bonne conduite des installations implique un suivi des consommations d'eau et d'électricité des ouvrages.

En 2020, les fontaines de la Ville de Montpellier ont consommé 26 668 m³ d'eau potable, 15 799 m³ d'eau brute, et ont généré une facture d'électricité de 105 000 € TTC.

L'effort du service portant sur la limitation de la consommation d'eau, se concentre essentiellement sur des aménagements de circuit d'eau fermé plutôt que sur des systèmes à eau perdue.

Ci-après, un graphique présentant l'évolution des consommations d'eau des fontaines :



IX LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU BRUTE

IX.1 Présentation générale

En application de l'arrêté préfectoral n°2008-1-3230 du 11 décembre 2008, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence "Développement et gestion des réseaux d'acheminement de l'eau brute du Bas Rhône et du Languedoc" dite "Eau Brute" de plein droit en lieu et place des communes membres.

IX.2 Le patrimoine



Le patrimoine Eau Brute de la Métropole se situe sur quatre sites distincts, en milieu urbain. Ces réseaux ont pour objet l'arrosage d'espaces verts publics ou privés afin de préserver les ressources locales destinées à l'alimentation en eau potable locale.

Ces sites sont listés et décrits ci-après.

Commune de Baillargues :

Résidence du « Colombier » dont 67 lots sont desservis individuellement et 16 lots collectivement (1 abri compteur pour 2 lots).

Lotissement le « Petit Parc », dont un branchement pour la desserte des espaces verts publics et un pour les espaces verts privés.

Commune du Crès :

Quartier des Mazes : sont desservis un restaurant, trois associations concernant 33 parcelles et les espaces verts de la commune du Crès situés à proximité du chemin de la Poulaillère.

La ZAC Maumarin : 226 lots de 200 à 500 m² sont desservis collectivement par 38 branchements, 9 branchements pour la desserte des espaces verts publics et 12 branchements pour la desserte des espaces verts communs de l'ASL.

Les canalisations assurant la desserte sur ces quatre sites varient d'un diamètre de 25 mm à 200 mm. Les canalisations d'un diamètre inférieur ou égal à 63 mm sont en polyéthylène noir sans bande, permettant la distinction avec les canalisations d'eau potable.

Pour les diamètres supérieurs, les canalisations de la ZAC Maumarin et de la Résidence du Colombier sont en fonte, tandis qu'elles sont en PVC dans le quartier des Mazes.



Les autres réseaux exploités sont :

- La voirie métropolitaine Georges Frêche à Castelnau le Lez (5 contrats)
- Les jardins de Maguelone (1 contrat)
- LE GEVES (site d'Agropolis) (2 contrats)
- Les espaces verts de la ligne 3 du TRAM, de la Mairie de Montpellier et de la Mairie de Lattes (8 contrats) sur les secteurs Près d'Arènes et chenal de la Lironde,
- La ZAC Rive Gauche, raccordée à l'adducteur Raymond Dugrand (8 contrats), 120 mètres linéaires,
- Le réseau de l'ex S.I.T.I.V.S. (176 contrats) soit 16 326 mètres linéaires.

IX.3 Le Schéma Directeur de Desserte en Eau Brute Agricole

L'accès à la ressource en eau brute est un enjeu fort pour l'agriculture dans un contexte d'adaptation au changement climatique, de gestion économe des ressources en eau et de développement de l'agro-écologie.

Les années 2017 et 2019 ont été marquées par des déficits hydriques et des pics de température estivales records pouvant impacter fortement les rendements notamment viticoles.

Dans ce contexte, la Métropole a lancé fin novembre 2019 un nouveau schéma directeur de desserte en eau brute agricole pour réactualiser les besoins actuels et futurs et expertiser l'ensemble des solutions de desserte : renforcement et extension de réseaux hydrauliques, réutilisation d'eaux usées traitées, réutilisation de forages AEP abandonnés, retenues de stockages ...

Ce projet s'inscrit dans le cadre du pacte Etat-Métropole signé en 2016.

Actions réalisées en 2020 :

- Etude prospective des besoins en eau : Enquêtes agricoles et identification de zones de desserte prioritaires par la Chambre d'Agriculture
- Etat des lieux des réseaux et des ressources disponibles et ébauches de scénarii de desserte.

Points à venir :

- Comité de pilotage au 1^{er} trimestre 2021
- Validation des scénarii de desserte



Vignes irriguées – Photo Chambre d'Agriculture de l'Hérault

IX.4 Les indicateurs du service

IX.4.1 Nombre d'abonnés

Type d'abonné	2017	2018	2019	2020
Eau Brute à Usages Divers	188	194	199	204
Petits consommateurs	30	31	30	31
Agricole	13	15	16	15
Appoint incendie	0	0	1	1
Total	231	240	246	251

IX.4.2 Volume consommation eau brute (m3/an)

Type d'abonné	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019/ 2020
Eau Brute à Usages Divers	234 727	185 898	207 168	176 798	-14,66%
Petits consommateurs	2 712	2 076	2 258	2 646	17,18%
Agricole	53 436	52 833	77 621	88 907	14,54%
Appoint incendie	0	0	0	0	/
Total	290 875	240 807	287 047	268 351	-6,51%

Les consommations d'eau brute sont similaires en 2019 et en 2020, encore une fois, suite aux faibles précipitations sur l'ensemble de ces années. Globalement, les précipitations ont été trois fois plus faibles en 2019 et 2020 qu'en 2018.

IX.5 Caractéristiques financières du service

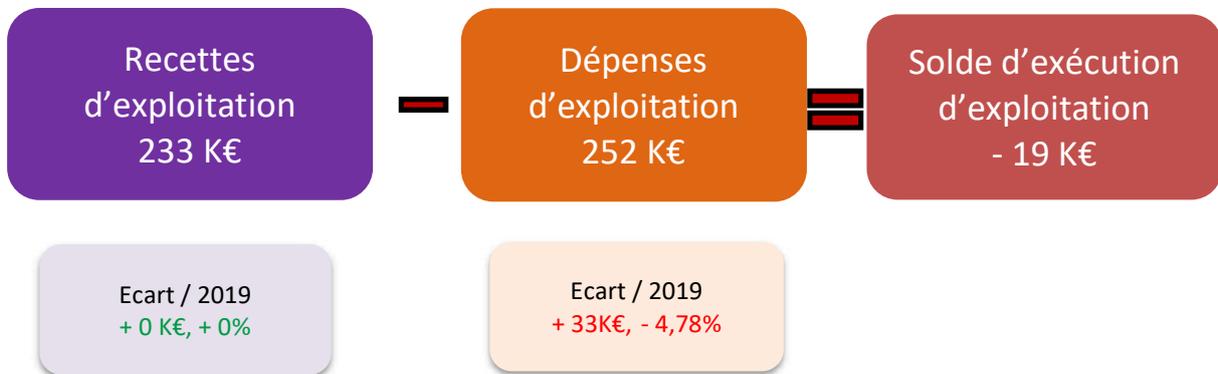
IX.5.1 Le budget

Au même titre que l'eau potable ou l'assainissement collectif comme non collectif, l'eau brute est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui se finance uniquement par les recettes perçues auprès des usagers.

Résultat de clôture 68 K€

L'exercice 2020 fait apparaître un excédent qui permet de financer les projets de travaux d'investissement.

Chiffre d'affaire d'exploitation



Les recettes d'exploitation sont composées quasiment exclusivement des ventes d'eau qui proviennent des produits perçus auprès des usagers en contre partie de la fourniture d'eau brute et de la location des compteurs (118 K€).

Les dépenses d'exploitation sont principalement composées de dépenses à caractère général dont 205 K€ d'achats d'eau.

Chiffre d'affaire d'investissement



Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'excédent de fonctionnement (18 K€).

IX.5.2 La tarification

En eau brute également, le souci de cohérence et d'égalité entre les usagers du service public communautaire de l'eau brute mais aussi vis-à-vis des autres utilisateurs d'eau brute sur le territoire est présent.

La structure tarifaire et le tarif sont ainsi alignés sur ceux mis en œuvre par BRL au niveau de l'ensemble de sa concession régionale.

Sur la facture d'eau brute est appliquée la taxe hydraulique, perçue auprès des titulaires d'ouvrages de prise d'eau, rejet d'eau ou autres ouvrages hydrauliques destinés à prélever ou évacuer des volumes d'eau sur le domaine public fluvial qui lui est confié.

La taxe hydraulique est une taxe affectée à l'établissement public, Voies navigables de France (VNF), instituée par la loi de finances pour 1991 et aujourd'hui régie par les articles L4316-3 à L4316-14 du code des transports. Cette ressource financière a pour objet de permettre à VNF de remplir ses missions d'exploitation, d'entretien, de gestion et de valorisation du domaine qui lui sont confiées.

Cinq communes dont le service eau brute est géré par la Régie des Eaux de Montpellier sont concernées par cette redevance: Lattes, Pérols, Le Crès, Jacou et Vendargues.

En effet BRL (pour Le Crès, Jacou, Vendargues) et Pays de l'Or Agglomération, qui est alimenté par BRL (pour Lattes et Pérols) facturent, dans leurs ventes d'eau à la Régie, la redevance VNF, et la reversent donc directement à VNF. La Régie ne refacture pas de façon identifiée cette taxe à ses usagers.

La tarification eau brute se décompose comme suit :

	Abonnement annuel	Prix du m ³ de 0 à 70 m ³ /an	Prix du m ³ au delà de 70 m ³
Eau Brute à Usages Divers	63,16 € H.T./m ³ souscrit	0,55 € H.T.	0,55€ H.T.
Petits consommateurs (abonnement max 2m ³ /h)	63,16 € H.T./m ³ souscrit	0,55 € H.T.	1,42 € H.T.
Agricole	63,16 € H.T./m ³ souscrit	0,134 € H.T.	0,134€ H.T.

Les tarifs forfaitaires appliqués à tous les usagers pour la souscription d'un nouveau contrat et l'ouverture ou la fermeture de l'alimentation en eau brute sont fixés à un montant identique de 45,77 € HT identique avec les tarifs en vigueur sur l'eau potable.

X ANNEXES

ANNEXE 1 NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE

ANNEXE 2 DESCRIPTIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

ANNEXE 3 SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – SUIVI DES OPERATIONS

ANNEXE 4 RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA REGIE DES EAUX

ÉDITION 2021

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

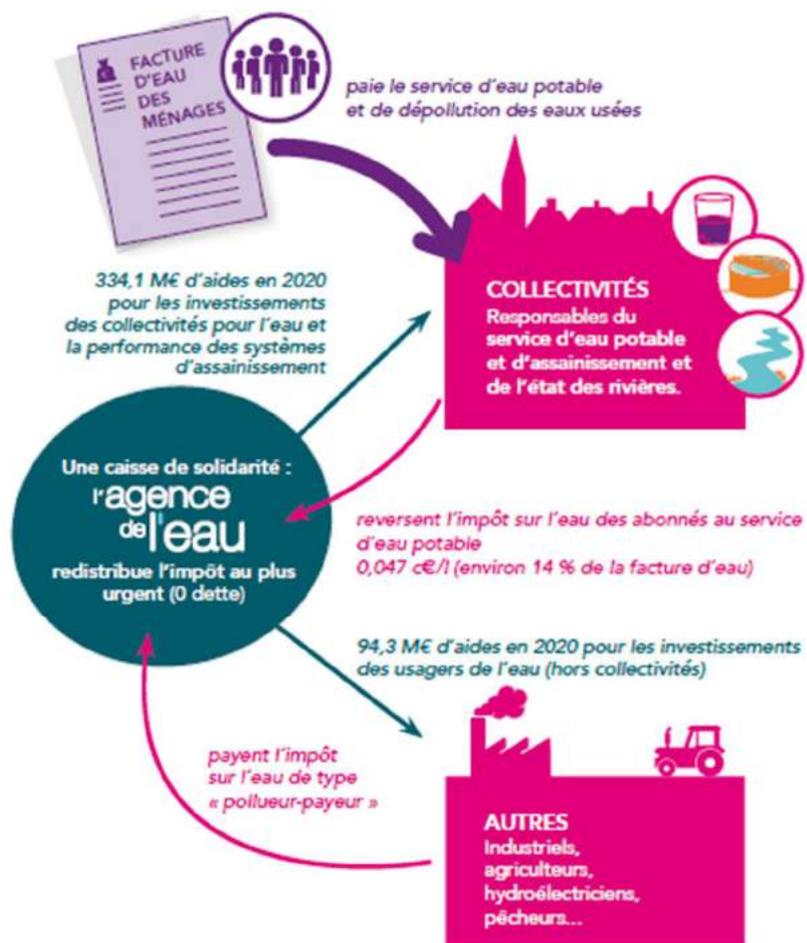
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,81 € TTC/m³ et de 4,15 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

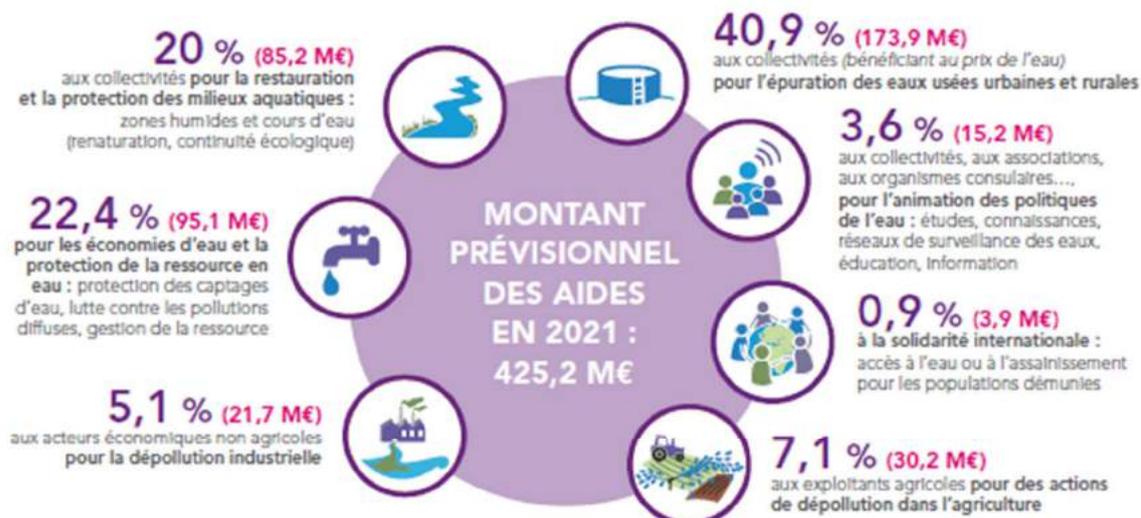
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



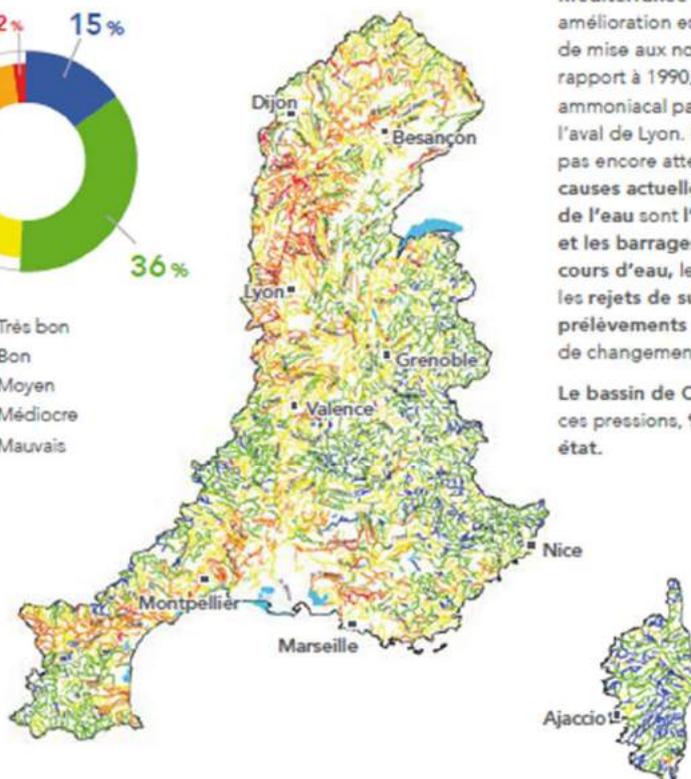
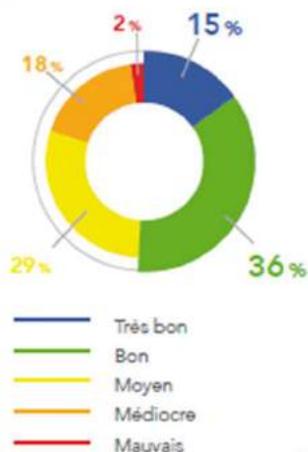
• **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.

• **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



SAUVONS L'EAU!

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tel. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

Annexe 2 Descriptif des indicateurs de performance

Indicateurs descriptifs des Services

D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis - Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Cet indicateur permet d'apprécier la taille du service et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Règle de calcul:

Lorsque le service s'étend sur plusieurs communes, on additionne les populations correspondantes.

Lorsque le service ne dessert pas la totalité du territoire d'une commune (cas de plusieurs services sur une même commune), la population permanente et saisonnière desservie est estimée en fonction des données disponibles localement.

La population prise en compte pour l'année N est la population permanente et saisonnière communiquée par les services de la mairie de chaque commune au titre de l'année N.

D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ - Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³. Le prix est celui en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport (c'est-à-dire au 1er janvier de l'année N+1 pour l'indicateur relatif à l'année N).

Règle de calcul :

Lorsque les différentes missions du service de l'eau sont partagées entre plusieurs autorités organisatrices (par exemple une commune assurant la distribution de l'eau et un syndicat la production ou encore la protection des ressources en eau), on applique les règles suivantes :

si l'abonné reçoit une seule facture pour l'ensemble du service de l'eau dont il bénéficie, le service chargé de la distribution de l'eau potable (en général c'est aussi celui qui assure la facturation) établit le présent indicateur en indiquant les parts de chaque collectivité et organisme (part production, part distribution, redevances etc..). Une collectivité organisatrice qui assure la production ou le transfert de l'eau potable sans distribution mais qui n'envoie pas de facture à l'abonné n'a pas à déterminer cet indicateur.

Si l'abonné reçoit une facture distincte de la part de plusieurs autorités organisatrices, chacune d'elle doit déterminer l'indicateur la concernant. Par convention (pour éviter tout double compte), la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique est prise en compte au titre du service en charge de la distribution de l'eau « finale » à l'abonné ; les redevances pour prélèvement de l'eau et VNF (le cas échéant, part prélèvement) sont prises en compte au titre du service qui paye ces redevances (en général celui en charge de la production).

Le prix est celui qui est présenté sur la facture type correspondant à une consommation annuelle de 120 m³ (référence définie par l'INSEE) :

Il intègre tous les éléments de la partie fixe annuelle qu'un abonné paierait s'il s'abonnait le 1er janvier (prix de l'abonnement en vigueur le 1^{er} janvier rapporté à 12 mois) quelle que soit leur dénomination (abonnement, location et/ou entretien compteur,...). Attention à bien prendre la partie fixe sur 12 mois et non sur 6 mois...

Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1er janvier (ne sont donc pas prises en compte les révisions tarifaires, les tarifs saisonniers, les modifications qui interviennent en cours d'année).

Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix concernant le plus grand nombre d'abonnés.

D151.0 Délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service -Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Cet indicateur permet de caractériser le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

Règle de calcul :

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné :

Pour un délai exprimé en jours : un délai de 1 jour (ouvré, ouvrable, calendaire) signifie une ouverture de branchement avant la fin du premier jour (ouvré, ouvrable, calendaire) qui suit le jour de la réception de la demande.

Pour un délai exprimé en heures : un délai de 24 heures (ouvrées, ouvrables, horaires) signifie une ouverture de branchement dans un délai maximal de 24 heures (ouvrées, ouvrables, horaires) suivant l'heure de réception de la demande.

Indicateurs de Performance

P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie -Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R.1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.

et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau, afin d'en apprécier la qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires

Règles de calcul :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : Nombres de prélèvements microbiologiques conformes / Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année X 100

Services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année, nombres de prélèvements microbiologiques non conformes

P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

-

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.

et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique.

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau, afin d'en apprécier la qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires.

Règles de calcul :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année X 100.

Services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année, nombres de prélèvements physico-chimiques non conformes.

P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable -Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau.

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution.

Règles de calcul :

Indice de 0 à 100 obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous. Les parties B et C ne sont prises en compte que si les 20 points sont obtenus pour la partie A :

A	
0	Absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus).
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte
20	Mise à jour du plan au moins annuelle.
B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum).	
+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau).
+10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
+10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de

	sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes.
+10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral.
C - Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum).	
+10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) (0 pour une réalisation partielle).
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle).
+10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans.
+10	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

P104.3 Rendement du réseau de distribution -Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Règle de calcul :

Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100, sachant que :

Volume produit + volume acheté en gros = volume mis en distribution + volume vendu en gros

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés -Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Règle de calcul :

Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366, avec :

Volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau -Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le

reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Règle de calcul :

Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 ou 366,

Avec : Volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros.

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs), conformément au bilan d'eau et à la terminologie de l'International Water Association.

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable -Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Règle de calcul :

(Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) x 100 / (5 x longueur du réseau de desserte au 31/12/N).

Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf.

Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.

Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré.

P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau -Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Règle de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 %	Aucune action.
20 %	Études environnementale et hydrogéologique en cours.
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu.
50 %	Dossier recevable déposé en préfecture.
60 %	Arrêté préfectoral.
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité -Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.
Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Règle de calcul :

(Montants en euros des abandons de créances + montants en euros des versements à un fond de solidarité) / volume facturé.

P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées -Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés.

Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).

Mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Règle de calcul :

Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés X 1000.

P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux Abonnés -Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Evaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

Règle de calcul :

Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / nombre total d'ouvertures X 100.

P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité -Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Cet indicateur permet d'apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Règle de calcul :

Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle.

Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte (une consolidation est cependant possible : voir rubrique « règles pour l'interprétation au niveau local »).

P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente -Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

Règle de calcul :

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

P155.1 Taux de réclamations -Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Cet indicateur permet de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

Règle de calcul :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000.

Annexe 3 Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – Suivi des opérations

	Opération	SDAEP			Planning de réalisation
		Priorité	Montant de l'opération	Échéance	Réalisation 2019
Distribution système Lez	Secours de l'étage 157	3	3 100 000	Non programmé	
	Renforcement étage 80	2	2 090 000	2 025	Etude de faisabilité
	Renforcement de l'étage 157	3	1 660 000	2 035	
	Etage 105	1	7 731 000	2 025	Finalisation des études de conception - consultation des entreprises - Démarrage des travaux en septembre 2019
	Sécurisation alimentation réservoir de Lodève	2	870 000	2 025	
Sussargues	Alimentation en eau Sussargues	1	1 932 000	2 019	Terminé
Saint-Brès	Alimentation en eau Saint-Brès	1	3 418 000	2 025	Signature avec le Syndicat Garrigues Campagne d'une convention de fourniture d'eau potable en gros et de participation aux travaux d'adduction Etudes de conception (AVP)
Sécurisation/traitement/renforcement source du Lez	Augmentation des prélèvements	1	1 000 000	2 028	Lancement de la démarche Ômonlez (diagnostic des pratiques et dynamiques agricoles sur l'aire d'alimentation du captage)
	Pompage spécifique du rejet	1	475 000	2 015	Terminé
	Alimentation BRL ARAGO	1			Terminé
	Interconnexion SBL	3	6 990 000	2 035	
	UPEP VALEDEAU	1	27 000 000	2 023	Etudes préliminaires - lancement de la consultation
	Réfection GC Aragao	1	2 800 000	2 025	Non programmé / en attente mise en service Valedeau
	Sécurisation adduction DN14000 / sécurisation alimentation CCGPSL	3	15 000 000	2 035	
Jacou / Le Crès / Vendargues	Renforcement Salaison	1	6 426 350	2 025	Etude d'opportunité
	Sécurisation via SGC	1	160 000	2 025	
	Interconnexion Vendargues/Castries/Baillargues	3	500 000	2 035	
	Renforcement UDI Cruzette du SGC	3	-	Non programmé	
Grabels	Réorganisation de la distribution	1	3 050 000	2 025	
Villeneuve	Raccordement Montpellier pour appoint et secours	1			Terminé
	Renforcement Haut service	3	550 000	2 035	
Lattes - Pérols	Alimentation depuis le système lez	2	7 330 000	2 035	Non programmé - dépend de l'augmentation du débit à la source du Lez
	Renforcement de la distribution	3	-	Non programmé	
Montferrier-Prades	Réorganisation de l'alimentation	1	1 255 550	2 016	Terminé
	Renforcement stockage Montferrier Haut service	2	630 000	2 035	Etude d'opportunité
	Renforcement stockage Prades	3	900 000	2 035	Etude d'opportunité
Divers	Renouvellement canalisations	-	21 531 000	en continu	A fin 2019
	Réhabilitation ouvrages de stockage	1	3 242 735	en continu	Travaux phase 1 terminés (x ouvrages) - diagnostic détaillé phase 2 terminé
	Renforcement des réseaux de petite distribution	-	1 484 000	en continu	A fin 2019
	Protection de la ressource	2	non défini	en continu	abrogation de la DUP du captage eau potable du stade Robert par arrêté préfectoral du 17 mai 2019

Annexe 4 Rapport Annuel 2020 de la Régie des Eaux